



Government
Consulting
Services

Services
conseils du
gouvernement

Évaluation sommative conjointe des programmes de Subventions institutionnelles et d'Aide aux petites universités (APU) du CRSH Rapport final

Rapport d'évaluation préparé pour le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) par Services conseils du gouvernement (SCG)

Évaluation réalisée par SCG et par la Division du rendement organisationnel et de l'évaluation du CRSH

Numéro de projet : 570-2840
Services d'évaluation de programme
et de mesure du rendement
Septembre 2010



Résumé

Ce rapport présente les résultats de l'évaluation sommative conjointe des programmes de Subventions institutionnelles du CRSH et d'Aide aux petites universités (APU). Cette évaluation a été réalisée pour le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) par Services conseils du gouvernement (SCG) et par la Division du rendement organisationnel du CRSH de mai à septembre 2010.

Contexte de l'évaluation

L'évaluation a été entreprise en réponse à une recommandation formulée en 2006 au sujet de la gestion des programmes et conformément à la politique du Secrétariat du Conseil du Trésor sur l'évaluation des programmes. Les résultats de l'évaluation permettront d'appuyer le travail de planification entrepris par la haute direction par rapport aux décisions futures sur les programmes et les renouvellements. On pense également que les résultats éclaireront la révision actuellement menée par le CRSH par rapport aux activités de programmes (AP) et qu'ils donneront aux gestionnaires et au personnel des programmes l'information dont ils ont besoin pour les mettre en œuvre. Étant donné que le programme de Subventions institutionnelles et le programme d'Aide aux petites universités (APU) sont dotés d'objectifs similaires, le CRSH a décidé de les évaluer tous les deux de manière conjointe.

Ni l'un ni l'autre de ces programmes n'avait été évalué depuis dix ans. Le Programme de subventions institutionnelles avait été évalué en 1984, puis en 1995. Le programme d'APU avait fait l'objet d'une évaluation en 1989.

Profil du Programme de subventions institutionnelles

Le Programme de subventions institutionnelles est conçu pour aider les établissements d'enseignement postsecondaire canadiens admissibles à financer des activités de recherche modestes menées par les membres du corps professoral dans les domaines des sciences sociales et humaines. La raison d'être de ce programme est d'aider les universités canadiennes à atteindre les objectifs suivants :

- développer, accroître ou renforcer l'excellence de la recherche en sciences humaines;
- aider en particulier les chercheurs qui en sont au début de leur carrière à devenir concurrentiels lors des concours pour des subventions à l'échelon national;
- aider les chercheurs établis dont les besoins en matière de financement sont modestes ou ceux qui veulent réorienter et renforcer leur programme de recherche;
- soutenir la diffusion et la collaboration à l'échelle nationale et internationale.

Le CRSH fournit aux établissements admissibles des subventions annuelles globales d'une durée de trois ans. Il octroie des subventions institutionnelles selon une formule fondée sur les effectifs du corps professoral dans les sciences humaines et sur le rendement moyen de l'université aux concours des trois dernières années dans tous les programmes de soutien à la recherche du CRSH.

Les établissements utilisent ces fonds pour accorder des subventions individuelles de moins de 7 000 \$ par année aux chercheurs afin de soutenir des activités de recherche de petite envergure. Ils administrent leur propre processus de concours et déterminent eux-mêmes les procédures de demande, y compris le nombre de concours par année et les dates limites à respecter. Les subventions sont conçues pour financer des activités telles que les petits projets de recherche, les déplacements pour les conférences concernant la recherche et les séminaires de recherche.

Le programme de Subventions institutionnelles dispose d'un budget annuel de 5,2 millions de dollars et, en 2008-2009, il a permis de subventionner 72 universités. Le programme est géré par la Division des subventions de recherche et de diffusion du CRSH au sein de la Direction des subventions et des bourses.

Profil du Programme d'APU

L'objectif du programme d'APU est d'aider les petites universités à développer et renforcer une capacité de recherche ciblée. Le CRSH octroie des subventions au titre du programme d'APU pour une période de trois ans. Pour être admissible au programme, une université doit avoir moins de 250 membres du corps professoral à temps plein dans les sciences humaines.

La valeur maximum d'une subvention est de 30 000 \$ par année pendant trois ans. Chaque université doit justifier sa demande de subvention, et la demande peut être revue par le CRSH. Le CRSH distribue tous les fonds disponibles par l'intermédiaire de comités d'examen formés de chercheurs qui évaluent les demandes des établissements. Les subventions sont accordées sur la base d'une évaluation du plan de développement de la recherche de l'université, y compris sa capacité à cibler la recherche sur des secteurs spécifiques à l'université (notamment par l'intermédiaire de centres de recherche).

En 2008-2009, 22 établissements ont reçu des subventions du programme d'APU. Les subventions accordées aux établissements individuels pendant cette année-là s'échelonnent de 15 000 \$ à un maximum de 30 000 \$, avec une moyenne de 27 500 \$. Le budget annuel du programme d'APU est de 600 000 \$.

Le taux de succès des établissements qui demandent des fonds du programme d'APU était de 69 % lorsqu'on calcule la moyenne des années de concours 1999, 2002 et 2005. D'après le CRSH, le taux de succès au concours de 2008 était moins élevé (55 %), sous l'effet d'une augmentation récente du nombre de petites universités au Canada.

Tout comme le programme de Subventions institutionnelles, le programme d'APU est géré par la Division des subventions de recherche et de diffusion du CRSH.

Enjeux, approche et méthodologie de l'évaluation

Avant la tenue de l'évaluation, la Division du rendement organisationnel et de l'évaluation du CRSH a préparé un rapport de conception de l'évaluation qui décrit la portée et l'approche de ce travail. L'évaluation a examiné la pertinence, l'exécution et le rendement des deux programmes. Elle a porté sur les résultats des programmes durant la période de 1998 à 2008.

L'évaluation était conçue pour examiner la prestation et les résultats du programme de Subventions institutionnelles et du programme d'APU à partir d'un échantillon diversifié d'établissements. Le CRSH a choisi six universités titulaires de subventions institutionnelles et quatre universitaires ayant bénéficié du programme d'APU. Les universités ont été sélectionnées selon des critères qui incluaient la taille de l'établissement, sa localisation géographique et les langues d'enseignement, ainsi que la disponibilité de rapports d'activité. Dans le cadre de l'approche comparative de l'évaluation, le CRSH a également sélectionné un échantillon de quatre petites universités qui n'ont pas reçu de subventions d'APU.

Un des points forts de la méthodologie d'évaluation a été l'enquête auprès des chercheurs universitaires (professeurs). Quatre différents groupes de cohorte d'enquête ont été interrogés :

- les titulaires de subventions institutionnelles des six universités incluses dans l'échantillon (201 répondants);
- un groupe témoin de chercheurs qui n'ont pas reçu de subventions institutionnelles dans les six établissements visés (459);
- les titulaires de l'APU d'un échantillon de quatre petites universités qui ont reçu de telles subventions (51);
- un groupe témoin de chercheurs qui n'ont pas reçu de subventions du programme d'APU et provenant de : i) quatre petites universités qui ont reçu de telles subventions, et ii) quatre petites universités qui n'en ont pas bénéficié (233 répondants en tout).

D'après les données tirées des rapports d'activité des établissements, le CRSH a dressé la liste des chercheurs qui avaient bénéficié des subventions institutionnelles et d'APU. En outre, ces enquêtes ont également permis aux chercheurs de s'auto-identifier en tant que titulaires de l'un ou l'autre type de subvention au cours de la période visée de 1998 à 2008. L'utilisation d'une méthode axée sur la comparaison entre un groupe de participants et un groupe témoin permet d'examiner les différences clés entre les deux groupes afin d'aider à déterminer l'impact différentiel des programmes.

D'autres sources de données comprennent les suivantes :

- un examen des documents, portant sur les documents pertinents des ministères et organismes, des programmes et du gouvernement du Canada;
- un examen des rapports d'évaluation précédents;
- quinze entrevues, notamment avec un représentant des bureaux de recherche qui administrent les subventions (les agents de recherche) dans chacun des dix établissements échantillonnés qui ont reçu des subventions institutionnelles ou d'APU, deux employés et cadres du CRSH et trois parties intéressées externes;
- les rapports d'activité des établissements de l'échantillon, qui ont été examinés par le CRSH pour soutenir l'évaluation des résultats du programme;
- l'analyse des données administratives par le CRSH afin d'examiner la compétitivité des titulaires de subventions institutionnelles dans d'autres concours d'octroi de subventions du CRSH;

- l'analyse des données administratives et financières par le CRSH, afin d'examiner le rapport coût-efficacité atteint dans la prestation des programmes.

Étant donné que les établissements intègrent parfois les subventions institutionnelles ou d'APU avec d'autres fonds institutionnels, et en raison du faible niveau de visibilité des programmes, les chercheurs ne connaissent pas bien ces derniers. Par conséquent, il était difficile de déterminer leur impact spécifique. En outre, la qualité des données présentées par les établissements financés variait considérablement. Toutefois, l'évaluation a bénéficié de la présence d'un groupe témoin et de l'existence de nombreuses sources de données, y compris les évaluations antérieures des programmes.

Conclusions de l'évaluation - Programme de Subventions institutionnelles

Pertinence du programme de Subventions institutionnelles

Les chercheurs et les agents de recherche ont indiqué qu'ils percevaient un besoin continu pour que le CRSH offre un financement afin de soutenir une variété d'activités de recherche de petite envergure à leur université. Les chercheurs ont particulièrement souligné le fait que le CRSH devait fournir une aide financière pour développer et renforcer les capacités de recherche et de soutenir la recherche concertée ainsi que l'établissement de partenariats. Les universités considèrent généralement les subventions institutionnelles comme un appui essentiel au financement de leurs activités de recherche. Certaines petites universités reçoivent cependant des subventions qui sont trop modiques pour répondre à un besoin important. La vaste majorité des titulaires de subventions institutionnelles ont reconnu que leurs activités de recherche se seraient déroulées avec une moindre envergure ou pas du tout en l'absence de subventions institutionnelles.

Le programme de Subventions institutionnelles est le seul programme du CRSH qui fournit un appui financier aux universités de toute envergure pour les activités de recherche à petite échelle. Certains petits établissements reçoivent également des subventions d'APU, mais ce ne sont pas toutes les universités qui en bénéficient, et ce soutien vise souvent des activités de recherche ciblées telles que les centres de recherche. Il existe un certain chevauchement entre les objectifs du programme de Subventions institutionnelles et ceux des initiatives de développement de la recherche et des subventions de développement de la recherche du CRSH, puisque ces programmes visent également à soutenir le développement et la formulation de nouveaux domaines de recherche et projets.

Comme tous les autres programmes de financement de la recherche du CRSH, le programme de Subventions institutionnelles s'harmonise avec les objectifs du gouvernement du Canada. Le programme de Subventions institutionnelles ne concorde que passablement bien avec l'objectif du CRSH concernant la recherche (« de nouvelles connaissances fondées sur l'excellence de la recherche en sciences humaines »), car en général, le programme ne finance pas l'excellence de la recherche. Toutefois, il s'harmonise avec les trois éléments de la vision du CRSH : qualité, connexion et impact. Le programme de Subventions institutionnelles semble chevaucher deux grands programmes, Savoir et Connexion, relevant de la nouvelle AP du CRSH.

Exécution du programme de Subventions institutionnelles

Il n'existe pas de données factuelles suffisantes pour savoir dans quelle mesure les universités répondent toujours aux exigences du CRSH par rapport à leurs subventions institutionnelles. D'après les entrevues et les rapports d'activité, de nombreux établissements ont mis sur pied des processus formels pour distribuer les montants de subventions entre leurs chercheurs, notamment des comités d'examen et des critères de sélection. Toutefois, il arrive également que des établissements financent des activités qui ne sont pas admissibles selon les modalités du programme ou qu'ils soutiennent des chercheurs travaillant dans des domaines autres que les sciences humaines.

La reddition de comptes et le suivi sont depuis longtemps reconnus comme des faiblesses du programme de Subventions institutionnelles. Les renseignements demandés aux établissements ne sont pas utiles pour la mesure du rendement, et le respect des exigences de reddition de comptes par les universités est variable. Le CRSH n'a pas entrepris un suivi suffisant pour assurer le plein respect des exigences de reddition de comptes ou de conformité aux lignes directrices et règles du programme.

L'évaluation a également souligné que les problèmes de longue date concernant la faible visibilité du programme n'ont pas été résolus : de nombreux chercheurs ne le connaissent pas, même ceux qui ont eux-mêmes bénéficié de subventions institutionnelles à leur établissement.

La formule utilisée par le programme de Subventions institutionnelles pour déterminer la valeur de ses octrois aux établissements favorise une poignée de grandes universités dont les programmes de recherche sont bien établis. On peut donc supposer que le programme vise à récompenser les activités de recherche passées et l'excellence de la recherche. Cela est toutefois contraire à l'objectif apparent du programme, qui est de développer les capacités de recherche.

Malgré cela, les titulaires de subventions institutionnelles se sont dits très satisfaits.

Rendement du programme de Subventions institutionnelles

Les objectifs du programme de Subventions institutionnelles, salués par des agents de recherche pour leur inclusivité, sont très vastes étant donné la taille limitée de l'enveloppe de financement du programme et des subventions octroyées à des chercheurs individuels. Les objectifs manquent de précision et ne définissent pas clairement les résultats attendus du programme.

Le programme de Subventions institutionnelles semble avoir généralement financé des activités qui cadrent avec les intentions générales du CRSH relativement au programme. Ces fonds servent essentiellement à payer les frais de voyage, ceux des petits projets de recherche, les salaires des étudiants et d'autres activités de recherche à petite échelle. Dans les universités de taille moyenne, ces activités ont consisté surtout à aider les nouveaux chercheurs en début de carrière. Les petites universités ont concentré leurs activités sur le renforcement de la diffusion et de la collaboration à l'échelle nationale et internationale, tandis que les grandes universités se préoccupaient d'aider les chercheurs à réorienter et renforcer leur carrière.

L'analyse des données administratives ne permettait pas de conclure que la réception d'une subvention institutionnelle était associée à une compétitivité accrue dans les concours pour des subventions ordinaires de recherche. Le programme est cependant perçu par les chercheurs et les agents de recherche comme ayant réussi à renforcer la compétitivité des chercheurs dans les concours nationaux.

Les activités financées par des subventions institutionnelles doivent normalement avoir augmenté la capacité de recherche dans de nombreux établissements. Cela comprend le soutien à la diffusion des résultats de la recherche et les fonds de démarrage permettant d'élaborer des projets de recherche. Les montants limités offerts par le programme sont ressentis comme un obstacle à l'augmentation de la capacité de recherche dans certains établissements.

Le CRSH a administré 43 demandes de subventions institutionnelles et accordé 42 d'entre elles par tranche de 10 000 \$ en frais administratifs. Grâce à l'exécution conjointe du programme avec les universités financées, la proportion des coûts administratifs du CRSH par rapport aux subventions versées est moindre que dans les autres programmes examinés (comme celui des coûts indirects).

Conclusions de l'évaluation - Programme d'APU

Pertinence

On constate qu'il existe, parmi les chercheurs, les agents de recherche et d'autres parties prenantes, un besoin de soutien financier pour la recherche dans les petites universités. Les petites universités sont confrontées à des obstacles à la recherche que ne connaissent pas les grandes universités, telles que des charges d'enseignement plus lourdes, un petit bassin d'étudiants diplômés, et, souvent, un plus grand éloignement géographique par rapport aux autres chercheurs. Elles ont également tendance à être défavorisées par le programme de Subventions institutionnelles, qui est fondé sur une formule. Le programme d'APU contribue à atténuer ces obstacles. Il n'y avait pas d'autres programmes qui semblaient faire double emploi avec les objectifs du programme d'APU.

Le programme d'APU s'harmonise avec les objectifs du gouvernement du Canada. L'objectif du programme d'APU n'est que modérément conforme au résultat stratégique du CRSH pour la recherche, « de nouvelles connaissances fondées sur l'excellence de la recherche en sciences humaines ». Il ne concorde pas clairement avec les priorités opérationnelles, qui visent notamment à « garantir l'excellence mondiale de la recherche financée par le CRSH et favoriser la création de connaissances dans des domaines prioritaires au moyen de la recherche et de la formation »¹.

Exécution

Contrairement à ce qui se passe avec le programme de Subventions institutionnelles, le CRSH s'occupe du processus d'examen par les pairs pour les concours de financement du programme d'APU. Bien qu'aucune des questions spécifiques n'ait été identifiée par le CRSH ou les agents

¹ CRSH. Rapport sur les plans et les priorités 2009-2010.

de recherche au sujet du processus du CRSH pour allouer des fonds d'APU aux universités, les titulaires avaient des avis partagés.

La reddition de comptes et le suivi des programmes sont des faiblesses du programme d'APU (même si le personnel du CRSH estime que ces activités sont plus efficaces dans le programme de Subventions institutionnelles). Le manque de cohérence dans les informations fournies par les universités, le manque d'informations pertinentes demandées dans les rapports d'activité, la variabilité des niveaux de conformité par rapport aux exigences de reddition de compte des établissements, tout cela rend difficile la collecte de renseignements sur les activités financées ou la réalisation des résultats escomptés.

Le programme d'APU est souvent combiné à d'autres sources de financement institutionnel, ou il est attribué à des chercheurs sous les désignations des subventions institutionnelles utilisées par les établissements. Par conséquent, même les titulaires de l'APU ne semblent pas bien connaître le programme.

La grande majorité des titulaires du programme d'APU interrogés ont indiqué qu'ils étaient satisfaits ou très satisfaits de la subvention reçue.

Rendement

L'objectif du programme d'APU, qui est d'aider les petites universités à développer et renforcer une capacité de recherche ciblée, manque de précision et de clarté. L'une des conséquences, c'est que les résultats attendus du programme sont aussi vastes et mal définis.

Les subventions d'APU semblent avoir été investies dans des activités qui concordent avec les grandes lignes du programme. Cela comprend le soutien à la diffusion nationale ou internationale des résultats de la recherche, les colloques et symposiums et le financement de démarrage d'activités menant au développement d'une demande de financement de la recherche. Le programme d'APU a augmenté la capacité de recherche ciblée dans les petites universités. À titre d'exemple, l'évaluation a constaté de nombreux exemples de petites universités ayant développé ou soutenu des centres de recherche dans une variété de domaines de recherche grâce au programme d'APU.

On ne sait pas exactement si le programme d'APU a augmenté la compétitivité des chercheurs financés dans les concours, et à quel point, même s'il est perçu comme ayant été bénéfique.

Le CRSH a administré 34 demandes de subventions d'APU et accordé 22 d'entre elles par tranche de 10 000 \$ en frais administratifs. Ces frais administratifs par demande et par subvention attribuée sont plus élevés que ceux du programme de Subventions internationales parce que le CRSH a confié aux universités la responsabilité de distribuer les subventions du programme aux chercheurs individuels. Une comparaison avec les coûts administratifs d'autres programmes de subventions du CRSH comme celui des coûts indirects suggère que le programme d'APU a été exécuté d'une manière rentable.

Conclusions globales de l'évaluation conjointe

La réalisation de l'évaluation des deux programmes par le biais d'une approche sectorielle a mis en évidence de nombreux points communs entre les subventions institutionnelles, un programme basé sur une formule, et l'APU, un programme fondé sur des concours. Cet exercice permet également de constater la nécessité d'examiner les deux programmes en parallèle avant de prendre des décisions sur leur avenir.

Dans l'ensemble, d'après les sondages et les entrevues, les résultats suggèrent que les chercheurs, agents de recherche et autres intervenants sont convaincus du besoin de maintenir le financement du CRSH pour soutenir la diffusion et la collaboration, ainsi que la réalisation de projets de recherche à petite échelle. Toutefois, on ne sait pas vraiment si le CRSH aurait un rôle à jouer dans le développement de la capacité de recherche au niveau institutionnel.

Le manque d'objectifs clairs et précis pour le programme de Subventions institutionnelles et pour le programme d'APU signifie que ces derniers, bien que complémentaires, ne sont pas clairement définis ou différenciés. Le programme d'APU semble parfois être perçu comme une contribution pour s'attaquer aux inégalités dans la formule de financement du programme de Subventions institutionnelles pour les petites universités. Toutefois, cela ne peut fonctionner, puisque ce ne sont pas toutes les petites universités qui reçoivent des fonds du programme d'APU, qui est également conçu pour renforcer les capacités de recherche dans des domaines ciblés, excluant par là certains chercheurs. Alors que les deux programmes sont de tailles très différentes, il existe un certain degré de chevauchement par rapport aux objectifs du programme IDR, phénomène qu'on pourrait éliminer si les programmes de financement du CRSH visant à soutenir le développement de la recherche étaient mieux différenciés.

Le programme de Subventions institutionnelles et l'APU manifestent tous deux des lacunes similaires dans leur exécution. Ils n'ont ni l'un ni l'autre un mécanisme convivial de reddition de comptes par les établissements financés; leurs modèles de rapports sont mal conçus et omettent de demander des informations appropriées sur l'affectation et les résultats des subventions. Dans l'un et l'autre cas, la surveillance et le suivi du CRSH ont été limités, même si le processus d'examen par les pairs intégré au programme d'APU a permis au CRSH d'exercer un contrôle plus étroit sur ce programme. Les deux programmes sont relativement rentables, mais c'est peut-être autant le résultat du faible niveau de surveillance et d'intérêt manifesté par le CRSH que de caractéristiques particulières de conception ou d'exécution.

Malgré ces problèmes, les programmes ont définitivement présenté des avantages, et tant les universités que les chercheurs se sont dits très satisfaits à leur égard. Le large éventail d'activités financées par ces programmes témoigne de l'ampleur de leurs objectifs et de la façon dont leur souplesse permet aux universités de répondre à leurs propres priorités et besoins. Toutefois, en dotant les programmes de financement institutionnel du CRSH d'orientations et d'objectifs plus précis, on a des chances d'obtenir des résultats plus ciblés à l'avenir.

Options et recommandations

Recommandation n° 1 : L'évaluation recommande en premier lieu que le CRSH élabore un énoncé clair et une politique précise à l'égard de son rôle dans le renforcement des capacités institutionnelles, avant toute modification significative aux programmes de Subventions institutionnelles et d'APU.

Trois options de base se présentent pour le CRSH en ce qui concerne l'avenir des deux programmes de recherche institutionnelle. Puisqu'il est nécessaire d'avoir une orientation stratégique plus claire de la part du CRSH, le rapport ne recommande pas une option particulière mais indique des recommandations et des conséquences possibles fondées sur les conclusions et discussions inspirées par l'évaluation. Nous résumons brièvement ces trois options ci-dessous.

Option n° 1 : Conserver les deux programmes existants, mais en les modifiant

L'évaluation a permis de cerner des impacts positifs des deux programmes. Le CRSH pourrait donc décider de les conserver tous les deux dans le cadre de ses programmes de soutien à la recherche.

Toutefois, l'évaluation a dégagé quelques défauts importants dans leur conception et leur exécution qu'il faudrait changer même si l'on décide de les conserver. En conséquence, nous avançons les recommandations suivantes si le CRSH choisit l'option n° 1.

- Recommandation 1.1 : Le CRSH devrait revoir les objectifs et résultats attendus des deux programmes.
- Recommandation 1.2 : Veiller à ce que la conception des programmes, y compris la formule de financement utilisée, découle logiquement des objectifs révisés.
- Recommandation 1.3 : Revoir les modèles de rapports afin de pouvoir recueillir, auprès des établissements, des informations cohérentes et précises concernant les objectifs ou résultats attendus du programme et les modalités d'affectation des fonds. Réviser les mécanismes de reddition de comptes et de surveillance pour les rendre plus accessibles et conviviaux.
- Recommandation 1.4 : Pour le programme de Subventions institutionnelles, s'assurer que le CRSH est un partenaire actif dans la gestion du financement avec les universités. Pour ce, on pourrait faire un suivi cohérent et régulier des pratiques institutionnelles et entreprendre un suivi immédiat et approprié lorsque ces pratiques ou l'affectation des subventions ne sont pas compatibles avec les modalités ou attentes des programmes.
- Recommandation 1.5 : Examiner comment le CRSH pourrait accroître la visibilité des deux programmes parmi les chercheurs et autres parties prenantes.

Si le CRSH choisit l'option n° 1, cela produirait notamment les retombées positives suivantes :

- En remédiant aux lacunes de conception et d'exécution des deux programmes, on permet de les renforcer.
- La continuation des deux programmes, tout en s'attaquant à leurs faiblesses, faciliterait la réalisation de leurs objectifs actuels.

- Même si la modification de la conception se traduit par des changements des montants de subventions institutionnelles par rapport aux autres options, elle risque de susciter moins de réactions négatives de la part des établissements, qui sont souvent tributaires de ces fonds pour maintenir leurs programmes de recherche .

Les conséquences négatives peuvent inclure les suivantes :

- La modification nécessaire de la conception et de l'exécution des programmes et l'augmentation future des activités de surveillance et de gestion mobiliseront d'importantes ressources supplémentaires du CRSH.
- Si la formule de financement est modifiée, certains établissements pourraient voir leurs subventions institutionnelles diminuer, ce qui peut provoquer une réaction négative.
- Le maintien de deux programmes institutionnels de relativement petite taille n'est pas conforme au réaménagement actuel de l'AP du CRSH, ni à l'initiative visant à rationaliser et à simplifier son éventail de programmes.
- Les universités demeureront responsables de la répartition des subventions institutionnelles aux chercheurs individuels, ce qui continue de présenter un risque en termes de reddition de comptes pour ces fonds.

Option n° 2 : Créer un nouveau programme

La deuxième option serait pour le CRSH de mettre fin aux deux programmes et d'en créer un nouveau qui suffirait à lui seul à remplir tous ses objectifs relativement au financement institutionnel. Cette option serait assortie des recommandations suivantes :

- Recommandation 2.1 : Dans le cadre de la conception d'un nouveau programme, le CRSH devrait entreprendre un processus global, inclusif et formel de consultation avec les administrateurs des établissements et avec les chercheurs, ainsi qu'au sein de sa propre direction, afin de cerner les besoins du programme, ses priorités et ses caractéristiques de conception et d'exécution.
- Recommandation 2.2 : Le CRSH devrait veiller à ce que la conception de l'éventuel programme de financement institutionnel fasse soigneusement l'équilibre entre les besoins d'établissements de taille différente.
- Recommandation 2.3 : Le CRSH devrait lancer une nouvelle stratégie de communication qui coïnciderait avec un éventuel nouveau programme afin d'accroître la visibilité du financement qu'il accorde à la recherche institutionnelle.

Certaines retombées positives de l'option n° 2 seraient notamment les suivantes :

- Le programme d'APU est parfois perçu comme un supplément au programme de Subventions institutionnelles, puisqu'il peut aider à surmonter certaines limitations de celui-ci et à répondre efficacement aux besoins des petites universités. L'élaboration d'un nouveau programme institutionnel unique devrait permettre au CRSH de combler ces lacunes de manière plus efficace.

- Cette option permettrait au CRSH de repartir de zéro et d'élaborer un nouveau programme fondé sur des objectifs clairement définis et des principes réalisables compte tenu de la durée et du montant de la subvention.
- Une réduction du nombre de programmes aiderait à rationaliser et à simplifier la prestation des programmes du CRSH. Cela permettrait d'améliorer la cohérence du programme de recherche du CRSH, conformément aux intentions du remaniement actuel de son AP.
- L'existence d'un seul programme permettrait de réduire le travail administratif requis de la part du CRSH (pour le suivi et l'administration) et de la part des petites universités qui reçoivent les deux subventions à la fois (pour les demandes, les rapports).
- Le lancement d'un nouveau programme pourrait fournir au CRSH une bonne occasion de s'attaquer au faible niveau de visibilité, parmi les chercheurs, du financement institutionnel qu'il accorde.

Les incidences négatives potentielles comprennent les suivantes :

- Certaines universités pourraient assister à une diminution de la valeur du financement institutionnel octroyé par le CRSH ou pourraient même ne plus être du tout admissibles. Certaines universités risquent de ne plus être autant capables de mener leurs activités de recherche habituelles. Cela serait susceptible de produire une réaction négative de la part de ces établissements, qui dépendent souvent de ces fonds pour poursuivre leurs programmes de recherche.
- Il faudrait alors que le CRSH consacre beaucoup plus de ressources à la conception et à la mise en œuvre d'un nouveau programme (mais peut-être pas plus qu'il ne le faudrait pour les remaniements proposés à l'option n° 1).

Option n° 3 : Éliminer un programme ou les deux

La troisième option consisterait soit à éliminer entièrement le financement institutionnel par le CRSH, soit à supprimer l'un des programmes. C'est évidemment l'option la plus radicale, mais elle n'est pas sans précédent : le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG) a annulé son programme de financement institutionnel au moment de la création du Fonds général de recherche en 1992.

Comme il a été mentionné, le CRSH doit examiner ses priorités générales et préciser son rôle futur dans le financement institutionnel.

Les résultats de l'évaluation montrent que les deux programmes ont été bénéfiques pour les établissements, et que l'élimination du financement institutionnel aurait un certain impact sur le nombre d'activités liées à la recherche dans les universités.

Certaines mesures peuvent être envisagées afin de combler le vide laissé par l'élimination d'un programme ou des deux : par exemple, en cas de suppression de l'APU, des critères spéciaux pour les petites universités dans les autres programmes de financement du CRSH, ou l'expansion des possibilités de financement pour le développement de la recherche et l'établissement de partenariats, etc. L'élimination des programmes nécessiterait un examen plus approfondi de

l'impact d'un tel changement. Le CRSH devrait se demander s'il existe d'autres moyens de fournir un soutien similaire aux chercheurs.

Si le CRSH supprime le programme de Subventions institutionnelles et conserve le programme d'APU, ce serait un signal montrant qu'il perçoit un besoin plus fort de soutenir les petites universités. En revanche, l'élimination du programme d'APU en faveur du programme de Subventions institutionnelles signifierait que le CRSH est d'avis qu'il est plus urgent de soutenir les universités de moyenne et de grande envergure. Les résultats de cette évaluation ne contiennent que des preuves limitées militant en faveur de l'une ou l'autre de ces orientations.

Table des matières

1.	Introduction et contexte de l'évaluation	2
1.1	Introduction	2
1.2	Contexte de l'évaluation.....	2
2.	Profil des programmes	4
2.1	Description du programme de Subventions institutionnelles	4
2.2	Contexte du programme de Subventions institutionnelles.....	5
2.3	Description du programme d'APU	6
2.4	Contexte du programme d'APU	8
3.	Enjeux, approche et méthodologie de l'évaluation	9
3.1	Enjeux de l'évaluation	9
3.2	Approche de l'évaluation.....	10
3.3	Méthodes de collecte des données	11
3.3.1	Examen des documents	12
3.3.2	Entrevues.....	12
3.3.3	Enquête auprès des chercheurs.....	13
3.3.4	Examen des rapports d'activité.....	15
3.3.5	Analyse des données administratives sur la compétitivité des titulaires de subventions institutionnelles dans les autres concours	15
3.3.6	Analyse des données administratives et financières	16
3.4	Limites et considérations	16
4.	Conclusions de l'évaluation - Programme de Subventions institutionnelles	18
4.1	Pertinence	18
4.1.1	Besoin continu.....	18
4.1.2	Concordance avec les priorités du gouvernement du Canada.....	26
4.2	Exécution	28
4.2.1	Processus d'examen par les pairs	28
4.2.2	Reddition de comptes et suivi	33
4.2.3	Autres questions liées à l'exécution des programmes.....	35
4.3	Rendement.....	38
4.3.1	Efficacité du programme	38
4.3.2	Rentabilité	48
5.	Conclusions de l'évaluation - Programme d'APU	51
5.1	Pertinence	51
5.1.1	Besoin continu.....	51
5.1.2	Concordance avec les priorités du gouvernement du Canada.....	55
5.2	Exécution	57
5.2.1	Processus d'examen par les pairs	57
5.2.2	Reddition de comptes et suivi	59
5.2.3	Autres questions liées à l'exécution des programmes.....	60
5.3	Rendement.....	62
5.3.1	Efficacité du programme	62
5.3.2	Rentabilité	70
6.	Conclusions et recommandations	74
6.1	Conclusions.....	74
6.1.1	Conclusions relatives au programme de Subventions institutionnelles.....	74
6.1.2	Conclusions relatives au programme d'APU	75
6.1.3	Conclusions globales de l'évaluation conjointe	77
6.2	Options et recommandations	78

- Annexe A : Modèle logique du programme de Subventions institutionnelles et du programme d'APU**
- Annexe B : Grille d'évaluation**
- Annexe C : Liste des documents examinés**
- Annexe D : Questions d'entrevue**
- Annexe E : Questions de sondage**

Index des tableaux

Tableau 1 :	Demandes, subventions et montants en vertu du programme d'APU, par concours, 1999-2005	8
Tableau 2 :	Résumé des enjeux et questions d'évaluation	9
Tableau 3 :	Échantillon d'établissements sélectionnés pour l'évaluation du programme de Subventions institutionnelles	10
Tableau 4 :	Échantillon d'établissements pour l'évaluation du programme d'APU	11
Tableau 5 :	Échantillon d'établissements comparables pour l'évaluation du programme d'APU	11
Tableau 6 :	Liste des entrevues pour chaque groupe	12
Tableau 7 :	Réponses au sondage (selon l'échantillon d'origine fourni par le CRSH)	14
Tableau 8 :	Profil des répondants au sondage	15
Tableau 9 :	Principales caractéristiques des programmes comparables de financement du CRSH	25
Tableau 10 :	Proportion de l'investissement des subventions institutionnelles, selon la taille de l'établissement, période de subventions 2002-2005	41
Tableau 11 :	Résultats des titulaires de subventions institutionnelles (précédemment cotés « 4A » en au concours 2002-2005 de subventions ordinaires de recherche) à l'édition 2006-2010 de ce concours	43
Tableau 12 :	Résultats des titulaires de subventions institutionnelles (ayant échoué au concours 2002-2005 de subventions ordinaires de recherche) à l'édition 2006-2010 de ce concours	44
Tableau 13 :	Résultats des non-titulaires de subventions institutionnelles (cotés « 4A » à l'édition 2002-2005 du concours de subventions ordinaires de recherche) à l'édition 2006-2010 de ce concours	44
Tableau 14 :	Résultats des non-titulaires de subventions institutionnelles (cotés « échec » à l'édition 2002-2005 du concours de subventions ordinaires de recherche) à l'édition 2006-2010 de ce concours	45
Tableau 15 :	Opinions des titulaires de subventions institutionnelles sur la mesure dans laquelle ces dernières ont contribué à accroître la capacité en recherche	47
Tableau 16 :	Dépenses en subventions institutionnelles, de 2001-02 à 2008-09	48
Tableau 17 :	Estimation des dépenses directes du programme de Subventions institutionnelles	49
Tableau 18 :	Estimation des dépenses directes du programme de Subventions institutionnelles en dollars constants de 2002	49
Tableau 19 :	Coûts administratifs par demande et par subvention pour le programme de Subventions institutionnelles	49
Tableau 20 :	Coûts administratifs par demande et par subvention pour le programme de Subventions institutionnelles - dollars constants de 2002	50
Tableau 21 :	Principales caractéristiques des programmes comparables de financement du CRSH	55
Tableau 22 :	Activités financées par l'APU dans les centres de recherche et résultats signalés	68
Tableau 23 :	Perspectives des titulaires d'APU sur l'impact du programme par rapport aux éléments de la capacité de recherche ciblée	69
Tableau 24 :	Perspectives des non-titulaires sur l'impact qu'un financement supplémentaire aurait sur le développement et le renforcement des capacités de recherche ciblée	70
Tableau 25 :	Dépenses en subventions d'APU, de 2001-02 à 2008-09	71
Tableau 26 :	Estimation des dépenses directes du programme d'APU	71
Tableau 27 :	Estimation des dépenses directes du programme d'APU en dollars constants de 2002	71

Tableau 28 :	Coûts administratifs par demande et par subvention pour le programme d'APU	72
Tableau 29 :	Coûts administratifs par demande et par subvention pour le programme d'APU en dollars constants de 2002	72

Index des figures

Figure 1 :	Unanimité des chercheurs sur le besoin de financement du CRSH aux activités de recherche ..	19
Figure 2 :	Inventaire des titulaires interrogés de subventions institutionnelles qui reçoivent différentes quantités de telles subventions, selon la taille de l'université (2005-2008)	22
Figure 3 :	Dépenses liées au programme de Subventions institutionnelles en tant que pourcentage de ces subventions reçues par l'établissement	23
Figure 4 :	Proportion (%) des activités visées par le programme de Subventions institutionnelles qui étaient admissibles et non admissibles, selon la taille de l'université.....	31
Figure 5 :	Opinions des titulaires de subventions institutionnelles par rapport au processus de sélection...	32
Figure 6 :	Visibilité du programme de Subventions institutionnelles parmi les titulaires	36
Figure 7 :	Nombre d'établissements qui reçoivent diverses subventions institutionnelles, 2008-2009.....	37
Figure 8 :	Proportion des activités visées par le programme de Subventions institutionnelles, selon la taille de l'université	40
Figure 9 :	Utilisation des subventions institutionnelles parmi les titulaires interrogés	42
Figure 10 :	Besoin moyen perçu à l'égard de l'aide financière du CRSH.....	52
Figure 11 :	Perception des titulaires d'APU au sujet du processus examen par les pairs du CRSH	59
Figure 12 :	Visibilité du programme d'APU parmi ses titulaires.....	61
Figure 13 :	Satisfaction moyenne par rapport à la subvention d'APU	62
Figure 14 :	Utilisation des fonds du programme d'APU	64
Figure 15 :	Inventaire des titulaires interrogés de subventions d'APU qui reçoivent différentes quantités de telles subventions.....	65
Figure 16 :	Mesure perçue dans laquelle les activités entreprises avec l'appui de l'APU ont accru la compétitivité dans d'autres concours de subventions	66
Figure 17 :	Pourcentage d'autres types de subventions du CRSH versées aux titulaires d'APU, 2005-2008	67

Liste des acronymes

AAP	Architecture des activités de programmes
AMIS	Système informatisé de gestion des subventions et bourses (AMIS)
ANOVA	Analyse de variance
AP	Activité de programme
APU	Aide aux petites universités
AUCC	Association des universités et collèges du Canada
CRSH	Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
CRSNG	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
FGR	Fonds général de recherche
GC	Gouvernement du Canada
IDR	Initiatives de développement de la recherche
INE	Initiative de la nouvelle économie
IRSC	Instituts de recherche en santé du Canada
RPP	Rapport sur les plans et les priorités
SCG	Services conseils du gouvernement
SDR	Subventions de développement de la recherche
SMART	Spécifique, mesurable, réalisable, réaliste et limité dans le temps
SOR	Subventions ordinaires de recherche
SPSS	Ensemble des programmes statistiques pour les sciences sociales
TPSGC	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

1. Introduction et contexte de l'évaluation

1.1 Introduction

Ce rapport présente les résultats de l'évaluation conjointe sommative du programme de Subventions institutionnelles et du programme d'Aide aux petites universités du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH). Il a été préparé par Services conseils du gouvernement pour le CRSH. L'évaluation a été réalisée par Services conseils du gouvernement et par la Division du rendement organisationnel et l'évaluation du CRSH. Cette évaluation a été réalisée par SCG et par la Division du rendement organisationnel et de l'évaluation du CRSH

Le rapport est organisé comme suit :

- Section 1 : introduction et contexte de l'évaluation;
- Section 2 : grandes lignes des programmes;
- Section 3 : enjeux, approche et méthodologie de l'évaluation;
- Section 4 : résultats pour le programme de Subventions institutionnelles;
- Section 5 : résultats pour le programme d'Aide aux petites universités;
- Section 6 : conclusions générales et recommandations relatives aux deux programmes.

1.2 Contexte de l'évaluation

L'évaluation a été entreprise en réponse à une recommandation formulée en 2006 au sujet de la gestion des programmes et conformément à la politique du Secrétariat du Conseil du Trésor sur l'évaluation des programmes. Ses résultats sont censés soutenir la planification organisationnelle relativement aux décisions futures concernant ses programmes et le renouvellement. On pense également que les résultats éclaireront la révision actuellement menée par le CRSH par rapport à l'architecture des activités de programmes (AAP) et qu'ils donneront aux gestionnaires et au personnel des programmes l'information dont ils ont besoin pour les mettre en œuvre.

Cette évaluation a été réalisée conjointement par Services conseils du gouvernement et par la Division du rendement organisationnel et de l'évaluation du CRSH. Elle s'adresse à la haute direction du CRSH ainsi qu'à sa Division des subventions de recherche et de diffusion (au sein de la Direction des subventions et des bourses), qui est responsable de la gestion des deux programmes. Les universités et les chercheurs du Canada sont également d'importantes parties prenantes dans les résultats de l'évaluation.

Étant donné que le programme de Subventions institutionnelles et le programme d'Aide aux petites universités (APU) sont dotés d'objectifs similaires, le CRSH a décidé de les évaluer tous les deux de manière conjointe. Ni l'un ni l'autre de ces programmes n'avait été évalué depuis dix ans. Étant donné que la dernière évaluation du programme de Subventions institutionnelles remonte à 1995, et que des modifications ont été apportées à ce programme depuis lors, il a été recommandé que l'évaluation se penche sur les résultats de 1998 à 2008.

L'évaluation a eu lieu entre mai et septembre 2010, après une phase de planification entreprise par le CRSH entre janvier et avril 2010.

2. Profil des programmes

2.1 Description du programme de Subventions institutionnelles

Le [programme de Subventions institutionnelles](#) est conçu pour aider les établissements d'enseignement postsecondaire canadiens admissibles à financer des activités de recherche modestes menées par les membres du corps professoral dans les domaines des sciences humaines². La raison d'être de ce programme est d'aider les universités canadiennes à atteindre les objectifs suivants :

- développer, accroître ou renforcer l'excellence de la recherche en sciences humaines;
- aider en particulier les chercheurs qui en sont au début de leur carrière à devenir concurrentiels lors des concours pour des subventions à l'échelon national;
- aider les chercheurs établis dont les besoins en matière de financement sont modestes ou ceux qui veulent réorienter et renforcer leur programme de recherche;
- soutenir la diffusion et la collaboration à l'échelle nationale et internationale.

Le modèle logique du programme de Subventions institutionnelles et du programme d'APU se trouve à l'annexe A de ce rapport.

Le CRSH fournit aux établissements admissibles des subventions globales annuelles d'une durée de trois ans. Les établissements doivent se conformer aux critères suivants pour être admissibles :

- être membre institutionnel de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) et avoir le statut d'octroi de diplôme dans au moins une des disciplines relevant des sciences humaines;
- être membre de l'AUCC et être affilié ou fédérer à un établissement admissible, octroyer ses propres diplômes, recevoir son propre budget de fonctionnement directement du gouvernement provincial, avoir son propre conseil d'administration et offrir des programmes dans au moins une des disciplines relevant des sciences humaines.

Le CRSH accorde des subventions institutionnelles selon la formule suivante :

- 50 \$ pour chaque membre du corps professoral dont la discipline relève du mandat du CRSH;
- un montant qui dépend du rendement moyen de l'université dans tous les programmes de soutien à la recherche du CRSH au cours des trois années précédentes de concours, et calculé selon les taux suivants :
 - 23 p. 100 de la première tranche de 100 000 \$ attribuée;
 - 20 p. 100 de la tranche suivante de 100 000 \$ attribuée;
 - 14 p. 100 du reste.

² Pour en savoir davantage sur le programme de Subventions institutionnelles, visiter http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/institutional_grants-subventions_institutionnelles-eng.aspx

Les établissements utilisent ces fonds pour accorder des subventions individuelles de moins de 7 000 \$ par année aux chercheurs afin de soutenir des activités de recherche de petite envergure. Ils administrent leur propre processus de concours et déterminent eux-mêmes les procédures de demande, y compris le nombre de concours par année et les dates limites à respecter. Les subventions sont conçues pour financer des activités telles que les petits projets de recherche, les déplacements pour les conférences concernant la recherche et les séminaires de recherche.

Le programme de Subventions institutionnelles dispose d'un budget annuel de 5,2 millions de dollars et, en 2008-2009, il a permis de subventionner 72 universités. Le programme est géré par la Division des subventions de recherche et de diffusion du CRSH.

2.2 Contexte du programme de Subventions institutionnelles

Le programme de Subventions institutionnelles a été lancé en 1974 sous la désignation de Programme de subventions générales de recherche (SGR), avec pour objectif de donner aux universités des moyens additionnels de défrayer, selon leurs propres politiques et priorités, certains coûts très modiques de membres de leur personnel, tels que les déplacements et les petites dépenses liées à la recherche³.

La première évaluation du programme remonte à 1984. À ce moment-là, on a déterminé que le montant des subventions individuelles accordées aux chercheurs était trop modique pour permettre aux universités de financer suffisamment les demandes méritantes, et qu'un plafond de subventions de moins de 2 500 \$ s'était formé. On a recommandé au CRSH d'augmenter le montant des subventions globales et de fournir un financement proportionnellement supérieur aux universités de moyenne et grande envergure. D'autres recommandations du rapport comprennent l'harmonisation des subventions avec celles du programme d'APU, de réserver une partie des subventions aux nouveaux chercheurs, et de mettre en œuvre d'autres suggestions de moindre importance concernant l'administration du programme.

Le programme a ensuite été examiné dans le cadre d'une révision des politiques menée par le CRSH en 1985. On a alors recommandé, entre autres, que la subvention maximum à des chercheurs individuels passe à 5 000 \$, que le budget du programme soit augmenté d'un million de dollars par année, et que le montant des subventions soit déterminé en fonction du succès de l'université aux concours nationaux de recherche précédents (en plus d'un montant de base de financement)⁴. Globalement, le CRSH a accepté les recommandations, mais après une autre étude des subventions de recherche du CRSH, la formule utilisée pour calculer les subventions a de nouveau été révisée en avril 1990 afin de tenir compte de l'envergure d'un établissement (en fonction du nombre de membres du corps professoral dans les sciences humaines) en plus du succès dans les concours antérieurs. À ce moment-là, on a également fusionné le programme de bourses de déplacement pour les conférences universitaires internationales du CRSH avec le programme de SGR.

En 1995, le programme de SGR a fait l'objet d'une deuxième évaluation officielle. Celle-ci a conclu que le programme jouait un rôle important pour aider les universités à entreprendre des

³ McFarlane, Bruce A. Report of the SSHRC General Research Grants Program Evaluation Project. 30 mars 1984. 1.

⁴ SSSHRC. Evaluation of the General Research Grants Program – Final Report. 1995.

recherches, mais qu'à cause du manque d'objectifs clairement énoncés et de la faiblesse des données relatives au rendement, on ne pouvait pas connaître entièrement l'impact du programme. L'évaluation a également souligné les problèmes concernant la faible visibilité du programme. En 1998, on a adopté la désignation du programme de Subventions institutionnelles du CRSH.

2.3 Description du programme d'APU

L'objectif du [programme d'APU](#) est d'aider les petites universités à développer et renforcer une capacité de recherche ciblée.

Les subventions du programme d'APU sont accordées au terme d'un concours pour une durée de trois ans. Voici quelques exemples d'activités soutenues par ce programme :

- frais de démarrage et financement partiel de centres de recherche;
- allocations attribuées aux étudiants au doctorat, à condition que le programme d'études soit lié à la subvention;
- colloques de planification;
- chercheurs invités (frais de déplacement et de séjour);
- organisation de colloques ou de symposiums;
- financement de démarrage d'activités de recherche concertée ou d'établissement de partenariats.

Le modèle logique du programme de Subventions institutionnelles et du programme d'APU se trouve à l'annexe A de ce rapport.

Le CRSH octroie des subventions au titre du programme d'APU pour une période de trois ans. Pour devenir admissible, un établissement doit se conformer aux critères suivants :

- être membre institutionnel de l'AUCC, ou être membre institutionnel de l'AUCC et être affilié un établissement qui est trop grand pour être admissible au programme d'APU, et avoir un environnement culturel très différent de celui de l'établissement parent de plus grande envergure;
- avoir l'habileté de décerner des diplômes dans les disciplines des sciences humaines au premier, deuxième ou troisième cycle;
- avoir moins de 250 enseignants à temps plein dans les domaines visés par le CRSH;
- être indépendant du gouvernement fédéral aux fins du statut d'emploi des membres du corps professoral.

La valeur maximum d'une subvention est de 30 000 \$ par année pendant trois ans. Le programme d'APU n'est pas conçu pour fournir un soutien continu aux universités, et il limite le soutien à l'infrastructure de recherche, comme les centres et instituts de recherche, à six ans.

Chaque université doit justifier sa demande de subvention, et la demande peut être revue par le CRSH. Le CRSH distribue tous les fonds disponibles par l'intermédiaire de comités d'examen formés de chercheurs qui évaluent les demandes des établissements. Les subventions sont

accordées en fonction de l'évaluation du plan de développement de l'établissement et de son inclusion des éléments suivants :

1. Concentration de la recherche - examen et évaluation des points suivants :

- les champs de concentration les plus prometteurs;
- les options pour les nouveaux champs de concentration;
- les champs déjà sélectionnés et financés par le programme d'APU;
- les besoins continus de ces champs;
- le délai prévu avant d'atteindre l'autonomie par rapport au soutien du programme d'APU.

2. Stratégies (occasions de financement) - Détails sur les diverses stratégies qui sont utilisées pour renforcer les capacités de recherche dans les champs de concentration retenus.

3. Points de concentration ou centres de recherche - Le cas échéant, examen et évaluation des points suivants :

- les projets de soutien aux champs de concentration ou aux centres de recherche;
- les jalons de l'évolution vers l'atteinte de leur potentiel en tant que champ de concentration de la recherche.

4. Bien-fondé de la subvention demandée au CRSH.

Les demandeurs et les titulaires de subventions doivent se conformer aux règlements régissant les demandes de subventions, ainsi qu'aux règles énoncées dans le Guide des titulaires de subventions.

En 2008-2009, 22 établissements ont reçu des subventions du programme d'APU. Les subventions accordées aux établissements individuels pendant cette année-là s'échelonnent de 15 000 \$ à un maximum de 30 000 \$, avec une moyenne de 27 500 \$.

Comme l'indique le tableau 1, le taux de succès des établissements qui demandent des fonds du programme d'APU était de 69 % lorsqu'on calcule la moyenne des années de concours 1999, 2002 et 2005. D'après le CRSH, le taux de succès au concours de 2008 était plus faible, à 55 %. Il semble que ce soit l'effet d'une augmentation récente du nombre de petites universités au Canada.

Tableau 1 : Demandes, subventions et montants en vertu du programme d'APU, par concours, 1999-2005

Demande/Subvention	1999	2002	2005	Total
Demande	39	36	34	109
Subvention	30	23	22	75
Taux de succès (%)	77	64	65	69
Montant total du versement (\$)	1 839 511	1 748 548	1 783 682	5 371 741

Source : Base de données du Système informatisé de gestion des subventions et bourses (AMIS) du CRSH

2.4 Contexte du programme d'APU

En 1977, le Conseil des Arts du Canada a publié un rapport sur les besoins des universitaires dans les petites universités qui décrivait les problèmes auxquels font face les chercheurs des établissements de petite envergure et qui recommandait des stratégies pour les résoudre⁵. En réponse à cela, le CRSH a lancé le programme d'APU en 1981; il s'appelait alors le Programme d'infrastructures stratégiques.

Le programme d'APU a été évalué en 1989 par Robert Hanson. Celui-ci a conclu que le programme continuait d'avoir besoin de financement ciblant les petites universités, même si l'APU, avec sa vaste gamme de dépenses admissibles, témoignait d'un certain degré de dédoublement par rapport à d'autres programmes du CRSH, notamment les programmes d'outils de recherche en études canadiennes et de collections spécialisées. L'évaluation a également constaté que le programme d'APU était tenu en haute estime par les établissements et qu'il avait aidé à renforcer la capacité de recherche, même si l'auteur de l'évaluation n'a pas trouvé de preuves solides que le programme avait augmenté la participation et le succès des chercheurs dans les concours pour les subventions du CRSH. L'auteur a également conclu que le programme avait été administré de manière économique par le CRSH, même s'il a trouvé des incohérences et des limites par rapport aux données disponibles pour l'évaluation du rendement et la gestion globale du programme. L'évaluation recommandait que le programme examine comment il déterminait l'admissibilité des établissements, qui, à cette époque-là, était fondée sur le nombre d'étudiants à temps plein (les universités admissibles devaient compter des effectifs maximums de 4 000 étudiants à temps plein). L'auteur suggère également que l'approche des subventions globales du programme, selon lesquelles les établissements participants recevaient tous des subventions de 25 000 \$, n'était pas suffisamment souple pour répondre aux besoins particuliers des différents établissements.

⁵ On trouvera davantage d'informations sur le programme d'APU à l'adresse http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/aid_small_universities-aide_petites_universites-eng.aspx

3. Enjeux, approche et méthodologie de l'évaluation

La portée et l'approche de l'évaluation conjointe sommative du programme de Subventions institutionnelles et du programme d'APU étaient fondées sur un rapport de conception d'évaluation présenté par le CRSH avant la réalisation de l'évaluation.

La section suivante décrit les enjeux et questions d'évaluation, l'approche adoptée pour celle-ci, les méthodes de collecte de données et les considérations méthodologiques.

3.1 Enjeux de l'évaluation

L'évaluation examinait les enjeux concernant la pertinence, la réalisation et le rendement des programmes. Le tableau 2 présente un résumé des enjeux et questions d'évaluation qui ont été abordés. L'annexe B contient la matrice complète de l'évaluation, avec des indicateurs spécifiques et des sources de données pour chaque question d'évaluation.

Tableau 2 : Résumé des enjeux et questions d'évaluation

Enjeu	Question
Relevance	
Persistance du besoin	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi soutenir le programme de Subventions institutionnelles et le programme d'APU, compte tenu du niveau actuel des besoins des établissements?
Concordance avec les priorités et politiques du CRSH et du gouvernement fédéral	<ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs du programme de Subventions institutionnelles et du programme d'APU sont-ils conformes au cadre pangouvernemental fédéral ainsi qu'au plan stratégique et à l'AAP du CRSH?
Exécution	
Processus d'examen par les pairs dans les établissements	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure le processus d'examen par les pairs du CRSH et des universités participantes répond-il aux exigences de redditions de comptes? • Dans quelle mesure les processus de concours interne des universités ont-ils permis aux chercheurs visés à avoir accès aux subventions institutionnelles?
Reddition de comptes et suivi	<ul style="list-style-type: none"> • À quel point les activités de reddition de comptes et de suivi du programme de Subventions institutionnelles et du programme d'APU sont-elles pertinentes et efficaces?

Rendement	
Efficacité du programme	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les objectifs du programme de Subventions institutionnelles et du programme d'APU sont-ils spécifiques, mesurables, réalisables, réalistes et limités dans le temps? • Dans quelle mesure les subventions institutionnelles ont-elles été investies dans les activités prévues? • Dans quelle mesure les subventions d'APU ont-elles été investies dans les activités prévues? • Dans quelle mesure les chercheurs visés ont-ils accru leur compétitivité dans les concours de subventions du CRSH? • Dans quelle mesure les universités participantes au programme de Subventions institutionnelles et au programme d'APU ont-elles accru leur capacité de recherche ciblée?
Coût-efficacité	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme de Subventions institutionnelles et le programme d'APU ont-ils été exécutés d'une manière rentable?

3.2 Approche de l'évaluation

La conception de l'évaluation pour le programme de Subventions institutionnelles et les programmes d'APU décrit l'approche à utiliser pour ce travail. En raison de contraintes de temps et de ressources, l'évaluation a examiné les données primaires et secondaires à partir d'un échantillon d'universités seulement.

En ce qui concerne le programme de Subventions institutionnelles, les universités titulaires de ce programme étaient incluses dans l'échantillon. Le CRSH a choisi un échantillon d'universités essentiellement fondé sur leur envergure afin d'inclure des établissements de taille petite, moyenne et grande. (Une université de grande envergure a des effectifs de plus de 500 enseignants, une de moyenne envergure, entre 250 et 500, et une petite, moins de 250.) D'autres critères comprennent la distribution géographique, la langue d'enseignement et la disponibilité de rapports d'activité (c'est-à-dire que toutes les universités incluses dans l'échantillon avaient soumis les rapports d'activité pour la période visée). Le tableau 3 illustre les caractéristiques d'un échantillon d'établissements sélectionnés pour l'évaluation du programme de Subventions institutionnelles.

Tableau 3 : Échantillon d'établissements sélectionnés pour l'évaluation du programme de Subventions institutionnelles

Université participante	Envergure	Langue	Province
University of Calgary	Grande	Anglais	Alberta
University of Ottawa	Grande	Anglais/Français	Ontario
Dalhousie University	Moyenne	Anglais	Nouvelle-Écosse
Université de Sherbrooke	Moyenne	Anglais/Français	Québec
Vancouver Island University	Petite	Anglais	Colombie-Britannique
Université du Québec à Rimouski	Petite	Français	Québec

Le CRSH a également établi un plan d'échantillonnage pour l'évaluation du programme d'APU. Dans ce cas, quatre universités participantes étaient incluses dans l'échantillon, comme l'illustre le tableau 4. Le CRSH a sélectionné un échantillon d'universités en fonction de la taille de l'établissement afin d'inclure une diversité de petites universités. D'autres critères comprenaient la distribution géographique, la langue d'enseignement et la disponibilité de rapports d'activité (c'est-à-dire que toutes les universités incluses dans l'échantillon avaient soumis les rapports d'activité pour la période en question). Comme l'indique le tableau, les quatre établissements ont également reçu des subventions institutionnelles. Les agents de recherche de ces établissements ont été interrogés au sujet du programme d'APU et du programme de Subventions institutionnelles.

Tableau 4 : Échantillon d'établissements pour l'évaluation du programme d'APU

Université participante	Type	Envergure	Province
Trent University	APU et Subv. instit.	>200 enseignants	Ontario
University of Northern British Columbia	APU et Subv. instit.	De 50 ou plus à 200 ou moins	Colombie-Britannique
The University of Winnipeg	APU et Subv. instit.	De 50 ou plus à 200 ou moins	Manitoba
Saint Mary's University	APU et Subv. instit.	De 50 ou plus à 200 ou moins	Nouvelle-Écosse

À des fins de comparaison, le CRSH a également échantillonné une sélection d'établissements qui partageaient des caractéristiques communes avec l'échantillon d'établissements ayant reçu les subventions d'APU, mais qui n'avaient pas bénéficié du financement de ce programme. Ces établissements sont indiqués au tableau 5. (Ils ont également reçu des subventions institutionnelles.)

Tableau 5 : Échantillon d'établissements comparables pour l'évaluation du programme d'APU

Université participante	Envergure	Province
Laurentian University	>200 enseignants	Ontario
Trinity Western University	De 50 ou plus à 200 ou moins	Colombie-Britannique
Athabasca University	De 50 ou plus à 200 ou moins	Alberta
Acadia University	De 50 ou plus à 200 ou moins	Nouvelle-Écosse

3.3 Méthodes de collecte des données

Les méthodes suivantes ont été utilisées pour réunir les données en vue de l'évaluation :

- examen des documents;

- entrevues;
- sondage auprès des chercheurs;
- examen des rapports d'activité;
- analyse des données administratives afin d'examiner la compétitivité des titulaires de subventions institutionnelles dans d'autres concours d'octroi de subventions du CRSH;
- analyse des données administratives et financières.

Chacune de ces méthodes décrites de façon plus détaillée ci-dessous.

3.3.1 Examen des documents

Un examen des documents a été effectué afin de développer une compréhension des programmes, de cerner les enjeux des évaluations précédentes de ceux-ci, et de recueillir des renseignements concernant la pertinence des programmes. SCG a examiné les documents identifiés et fournis par le CRSH et énumérés dans le rapport de conception d'évaluation. Les documents examinés par SCG comprennent :

- des documents internes, y compris le PAA, son plan stratégique et son rapport intitulé « L'année en chiffres »;
- la documentation sur les programmes, y compris les rapports d'évaluation précédents et les descriptions de ceux-ci;
- des documents du gouvernement du Canada, y compris le cadre pangouvernemental et le rapport « Réaliser le potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada ».

L'annexe C contient une liste complète des documents examinés.

3.3.2 Entrevues

Au total, 15 entrevues ont été effectuées pour l'évaluation. Elles ont été réalisées avec les gestionnaires et le personnel du CRSH, d'autres parties prenantes (des universités et de la Fédération canadienne des sciences humaines), et avec les agents de recherche de plusieurs universités canadiennes. Ces derniers, que l'on appelle parfois les agents de subventions ou d'autres titres selon l'université, sont responsables de l'administration des fonds affectés à la recherche dans les universités, et agissent comme point de contact du CRSH dans les établissements par rapport aux programmes. Le tableau 6 indique le nombre d'entrevues réalisées pour chaque groupe.

Tableau 6 : Liste des entrevues pour chaque groupe

Groupe de répondants	Nombre d'entrevues
Cadres et employés du CRSH	2
Informateurs clés externes	3
Agents de recherche des universités	10
Total	15

Différents guides d'entrevue ont été mis au point et utilisés pour chacun des groupes. (Les questions utilisées pour les entrevues figurent à l'annexe D.) Les entrevues ont eu lieu en personne (avec les gestionnaires et le personnel du CRSH et un informateur clé externe à Ottawa) et par téléphone.

3.3.3 Enquête auprès des chercheurs

Des enquêtes ont été réalisées auprès de quatre groupes de chercheurs universitaires :

- les titulaires de subventions institutionnelles des six universités incluses dans l'échantillon;
- un groupe témoin de chercheurs qui n'ont pas reçu de subventions institutionnelles dans les six établissements visés;
- les titulaires de l'APU d'un échantillon de quatre petites universités qui ont reçu de telles subventions;
- un groupe témoin de chercheurs qui n'ont pas reçu de subventions du programme d'APU et provenant de : i) quatre petites universités qui ont reçu de telles subventions, et ii) quatre petites universités qui n'en ont pas bénéficié.

En ce qui concerne l'évaluation du programme de Subventions institutionnelles, le CRSH a établi une liste de chercheurs aux universités visées, parmi lesquels il a identifié ceux qui ont reçu des subventions en vertu de ce programme selon l'information contenue dans les rapports d'activité disponibles qui avaient été présentés par ces établissements. En outre, en ce qui concerne les chercheurs qui n'étaient pas identifiés comme étant des titulaires de subventions institutionnelles dans ces six établissements, on leur a demandé s'ils avaient reçu une telle subvention entre 1998 et 2008. Dans l'affirmative, on a posé à ces chercheurs les questions du sondage auprès des titulaires de subventions institutionnelles et on les a considérés comme faisant partie de cette cohorte (de participants ou titulaires de subventions institutionnelles) aux fins de l'analyse. Les autres chercheurs ont été ajoutés au groupe témoin.

De même, pour le programme d'APU, le CRSH a élaboré une liste de tous les chercheurs en sciences humaines aux huit universités incluses dans l'échantillon pour l'évaluation de ce programme. Dans cette liste, les chercheurs ayant bénéficié de subventions du programme d'APU ont été identifiés en fonction de l'information contenue dans les rapports d'activité disponibles des quatre universités ayant reçu de telles subventions. En ce qui concerne les chercheurs qui n'étaient pas identifiés comme ayant reçu de telles subventions, on leur a demandé s'ils en avaient bénéficié entre 1998 et 2008. Dans l'affirmative, on leur a posé les questions du sondage auprès des titulaires du programme d'APU et on les a considérés comme faisant partie de cette cohorte (de participants titulaires de ce programme) aux fins de l'analyse. Les autres chercheurs des huit universités étaient considérés comme faisant partie du groupe témoin.

En consultation avec le CRSH, SCG a élaboré des questionnaires pour les sondages (voir l'annexe) conçus pour soulever les questions concernant la recherche identifiée dans la matrice d'évaluation. Les questionnaires ont été examinés par le comité consultatif sur l'évaluation du CRSH. Après cet examen, SCG a effectué des tests préliminaires auprès d'un échantillon de

chercheurs. Pendant l'administration du sondage en tant que tel, les répondants potentiels ont reçu par courriel une invitation les enjoignant à participer au sondage. Pour aider à augmenter le taux de réponse, on a envoyé deux rappels par courriel aux personnes qui n'avaient pas répondu. Le sondage a eu lieu du 25 juin au 19 juillet 2010.

Le tableau 7 présente les réponses au sondage selon l'échantillon original fourni par le CRSH.

Tableau 7 : Réponses au sondage (selon l'échantillon d'origine fourni par le CRSH)

	Participant Subv. Instit.	Comparaison Subv. Instit.	Participant APU	Comparaison APU
Effectifs dans l'échantillon	589	2 240	101	1 170
Courriels égarés	22	149	2	51
Courriels validés	567	2 049	99	1 119
Messages d'absence	51	142	4	81
Refus	4	15	1	5
Répondants	179	481	20	264
Taux de réponses valables	32%	23%	20%	24%

Étant donné qu'on ne connaît pas le nombre global de titulaires et de non-titulaires du programme de Subventions institutionnelles et du programme d'APU aux établissements inclus dans l'échantillon, la marge d'erreur ne pouvait être déterminée.

Si l'on inclut les chercheurs qui faisaient partie du groupe témoin à l'origine, mais qui se sont identifiés dans le sondage comme ayant reçu une subvention institutionnelle ou d'APU entre 1998 et 2008, le nombre de répondants au sondage qui avaient reçu une subvention institutionnelle était de 201, le nombre de répondants du groupe témoin correspondant était de 459, le nombre de répondants au sondage ayant reçu une subvention d'APU était de 51, et le nombre de répondants du groupe témoin correspondant était de 233.

Le tableau 8 contient un profil des répondants.

Tableau 8 : Profil des répondants au sondage⁶

	Répondants titulaires Subv. instit.	Non titulaires Subv. instit.	Répondants titulaires APU	Non titulaires APU
Effectifs dans l'échantillon	201 (100%)	459 (100%)	51 (100%)	233 (100%)
Professeur titulaire	74 (45%)	132 (36%)	20 (43%)	40 (19%)
Professeur agrégé	70 (42%)	150 (41%)	22 (47%)	101 (48%)
Professeur adjoint	20 (12%)	87 (24%)	5 (11%)	69 (33%)
Étudiant	1 (1%)	1 (0%)	0	2 (1%)
Sciences sociales	70 (39%)	189 (45%)	23 (50%)	101 (46%)
Sciences humaines	69 (38%)	124 (29%)	13 (28%)	71 (32%)
Interdisciplinaire	41 (23%)	110 (26%)	10 (22%)	49 (22%)

Source : Sondages sur le programme de Subventions institutionnelles et sur le programme d'APU

Les données ont été analysées à l'aide de MS Excel et de l'ensemble statistique pour les sciences sociales (SPSS). Une combinaison d'analyses descriptives et univariées (par exemple, le coefficient de corrélation de moment de produit Pearson, l'analyse de variance (ANOVA), etc.) des réponses au sondage auprès des chercheurs a été entreprise.

3.3.4 Examen des rapports d'activité

Le CRSH a entrepris un examen des rapports d'activité institutionnelle provenant des universités incluses dans l'échantillon afin de réunir une information permettant d'analyser les questions d'évaluation. Pour le programme de Subventions institutionnelles, le CRSH a examiné 12 rapports d'activité (un rapport d'activité pour les subventions de l'année de concours 2002 et 2005 pour chacune des six universités concernées). Pour le programme d'APU, le CRSH a examiné huit rapports d'activité concernant les années de concours 1999, 2002 et 2005.

3.3.5 Analyse des données administratives sur la compétitivité des titulaires de subventions institutionnelles dans les autres concours

Le CRSH a entrepris une analyse de ces données administratives afin de déterminer dans quelle mesure les titulaires de subventions institutionnelles étaient plus concurrentiels dans d'autres concours de subventions du CRSH grâce à cet apport (l'un des résultats attendus du programme). L'analyse visait à examiner la compétitivité des chercheurs qui avaient présenté une demande de subvention ordinaire de recherche, mais ne l'avait pas reçue, pour ensuite bénéficier d'une subvention institutionnelle, et qui ont subséquemment présenté une nouvelle demande de subvention ordinaire de recherche.

En utilisant sa propre base de données sur les demandeurs de subvention, le CRSH a élaboré une liste de chercheurs aux universités concernées qui avaient demandé une subvention ordinaire de recherche entre 2002 et 2010. Cette liste a ensuite été comparée à la liste des titulaires de

⁶ Hanson, Robert. Report to the SSHRC on the Evaluation Study of the Aid to Small Universities Program. Octobre 1989.

subventions institutionnelles de 2005 à 2008 identifiés à partir des rapports d'activité de l'établissement. Grâce à un processus de correspondance, le CRSH a ensuite identifié les chercheurs considérés par le CRSH comme étant dans la catégorie « 4A », c'est-à-dire satisfaisants mais non financés, comme ayant échoué au concours de subventions ordinaires de recherche de 2002 à 2005, et qui ont ensuite reçu une subvention institutionnelle entre 2005 et 2008. Au total, 26 et 28 chercheurs ont été respectivement identifiés dans les deux groupes.

Un autre processus de correspondance a été entrepris pour comparer ces 54 chercheurs avec la liste de ceux qui avaient demandé une subvention ordinaire de recherche entre 2006 et 2010. Si ces chercheurs avaient demandé plusieurs fois une telle subvention, on n'a considéré que le résultat le plus positif. En bout de compte, 20 demandeurs de subventions ordinaires de recherche n'avaient pas été précédemment classés comme « 4A », et 21 demandeurs avaient auparavant été considérés comme ayant échoué.

Enfin, le CRSH a également analysé les données administratives sur les chercheurs qui n'avaient pas été financés pour leurs demandes au concours de subventions ordinaires de recherche de 2002 à 2005, qui n'ont pas reçu de subventions institutionnelles, et qui ont de nouveau demandé une subvention ordinaire de recherche entre 2006 et 2010. Aux fins de l'analyse, ce groupe de non-titulaires a servi de groupe témoin par rapport au groupe ayant reçu une subvention institutionnelle

En fin de compte, cette analyse a permis d'examiner, à partir de petits échantillons de chercheurs, si les demandeurs n'ayant pas reçu de subventions ordinaires de recherche ont eu plus de succès dans leur demande à cet égard après avoir reçu une subvention institutionnelle. Cela permet également de comparer la compétitivité des demandeurs de subventions institutionnelles qui avaient demandé une subvention ordinaire de recherche par rapport aux non-titulaires de subventions institutionnelles.

3.3.6 Analyse des données administratives et financières

L'information financière du programme de Subventions institutionnelles et du programme d'APU a été analysée par le CRSH afin d'évaluer le rapport coût-efficacité de ces programmes. Cette information était comparée à des données similaires d'évaluations récentes d'autres programmes de subventions du CRSH.

3.4 Limites et considérations

Voici quelques limites considérations méthodologiques dont il faudrait tenir compte :

- D'après les commentaires et les réponses au sondage, il est clair que tous les répondants, même ceux qui avaient bénéficié de subventions institutionnelles ou d'APU, ne connaissaient pas très bien ces programmes.
- Le CRSH n'a pas de liste complète des chercheurs ayant reçu des subventions institutionnelles ou d'APU ou ayant directement bénéficié du programme d'APU à leur établissement. Par conséquent, il est possible que certains chercheurs aient rempli le

sondage s'adressant au groupe témoin (non titulaire) alors qu'ils avaient en fait reçu une subvention institutionnelle ou d'APU.

- Certains établissements combinent différents fonds de recherche dans les sciences humaines provenant de sources diverses. Par conséquent, il est difficile pour les intéressés, qu'ils soient agents de recherche ou chercheurs, de cerner et de décrire l'impact spécifique de chacun des deux programmes.
- L'évaluation se fondait sur une approche d'échantillonnage selon laquelle seul un petit nombre d'établissements étaient inclus dans la collecte de données primaires. Comme il a été noté plus haut, tous les établissements échantillonnés avaient soumis des rapports d'activité. Même si l'information contenue dans les rapports d'activité était nécessaire pour mener cette évaluation, il est possible que les établissements qui les préparent ne soient pas représentatifs de la population d'établissements titulaires. En outre, seule une poignée de chercheurs ont rempli le sondage dans chacun des établissements échantillonnés. Par conséquent, on ne sait pas dans quelle mesure les titulaires échantillonnés sont représentatifs de la population des titulaires de subventions institutionnelles ou d'APU, et on ne sait pas si les résultats peuvent être généralisés à la population des chercheurs universitaires dans les sciences humaines.
- Les rapports d'activité des établissements sont conçus pour être une source de données permettant l'évaluation du rendement. Toutefois, comme on le verra plus loin, la qualité et la quantité de ces rapports varient d'un établissement à l'autre, et ils ne contiennent pas une information complète et appropriée sur les impacts du programme. Le sondage auprès des chercheurs a été entrepris, en partie, pour aider à combler cette lacune.

Malgré ces considérations méthodologiques, la méthode d'évaluation comprenait certains points importants :

- L'utilisation de la méthodologie de groupe témoin permettait à l'évaluation de bénéficier de comparaisons entre les chercheurs qui avaient reçu des fonds et ceux qui ne les avaient pas reçus afin de déterminer, dans la mesure du possible, l'impact différentiel du programme. Cette évaluation était la première fois que ce type de conception quasi expérimentale était employé pour examiner le succès du programme.
- L'utilisation de quatre méthodes de collecte des données permettait à l'équipe d'évaluation de trianguler les résultats selon les sources de données, ce qui a aidé à assurer la validité des conclusions et des recommandations.
- Les agents de recherche de tous les établissements échantillonnés ont participé aux entrevues avec les informateurs clés afin d'assurer que les données étaient obtenues de toutes les universités sélectionnées.
- L'équipe d'évaluation a eu l'occasion de comparer les conclusions de l'évaluation en cours avec les précédentes entreprises pour le programme de Subventions institutionnelles et le programme d'APU, ainsi qu'avec d'autres paramètres comparables d'une variété de programmes du CRSH.

Dans l'ensemble, l'approche et les méthodes d'évaluation permettent à l'équipe d'évaluations d'établir des conclusions sur la pertinence, l'administration et le rendement du programme et d'émettre des recommandations au sujet de l'avenir de celui-ci.

4. Conclusions de l'évaluation - Programme de Subventions institutionnelles

Cette section présente les résultats de l'évaluation du programme de Subventions institutionnelles, en les organisant selon les trois grands secteurs visés par l'évaluation : la pertinence, l'exécution et le rendement.

4.1 Pertinence

4.1.1 Besoin continu

Question 1. Pourquoi soutenir le programme de Subventions institutionnelles, compte tenu du niveau actuel des besoins des établissements?

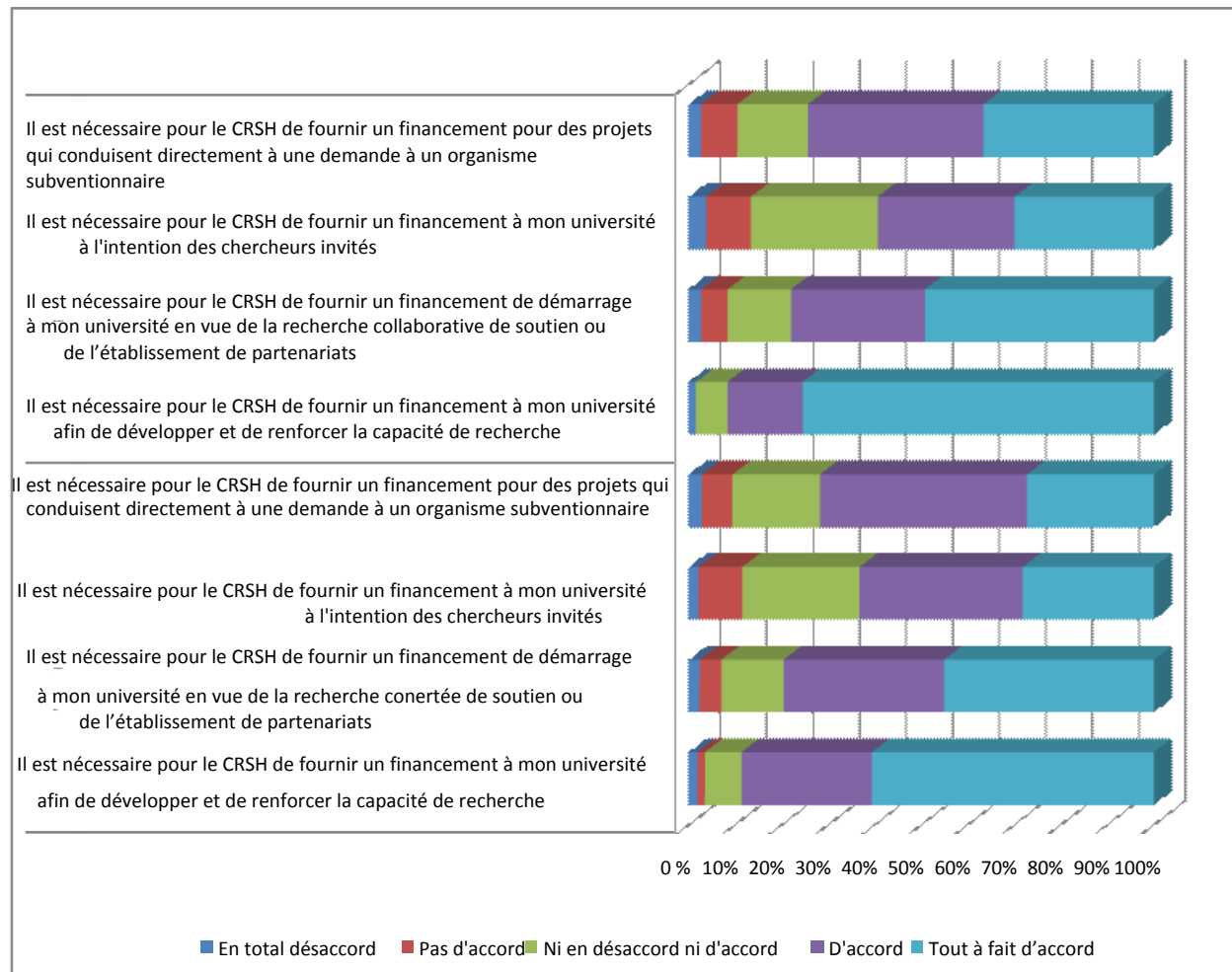
Conclusion : *Les chercheurs et les agents de recherche ont indiqué qu'ils percevaient un besoin continu pour que le CRSH offre un financement afin de soutenir une variété d'activités de recherche de petite envergure à leur université. Certaines petites universités reçoivent cependant des subventions qui sont trop modiques pour répondre à un besoin important. Il existe un certain chevauchement entre les objectifs du programme de Subventions institutionnelles et ceux des initiatives de développement de la recherche et des subventions de développement de la recherche du CRSH⁷, puisque ces programmes visent également à soutenir le développement et la formulation de nouveaux domaines de recherche et projets.*

Perceptions des chercheurs

Les chercheurs interrogés ont indiqué qu'ils percevaient un besoin continu pour que le CRSH fournisse un financement pour appuyer une gamme d'activités de recherche à petite échelle dans leur université. Un ensemble des questions concernaient le besoin perçu de financement des activités soutenues par le programme de Subventions institutionnelles. La majorité des chercheurs interrogés étaient d'accord ou tout à fait d'accord que le CRSH a un rôle important à jouer pour répondre aux besoins des chercheurs. Comme le montre la figure 1, les chercheurs avaient des opinions particulièrement senties concernant le besoin que le CRSH offre un financement à leur université pour soutenir la recherche concertée ou l'établissement de partenariats, ainsi que pour développer et renforcer la capacité de recherche.

⁷ Remarque : Dans certains cas, les répondants ont choisi d'ignorer certaines questions de l'enquête. En conséquence, les pourcentages des sous-groupes ne sont pas toujours égaux à 100 %.

Figure 1 : Unanimité des chercheurs sur le besoin de financement du CRSH aux activités de recherche



Source : Sondage auprès des titulaires (n = 187-192) et non-titulaires de subventions institutionnelles (n = 425-436)

Certains chercheurs interrogés ont remarqué que les subventions institutionnelles du CRSH sont essentielles pour développer la recherche. Les agents de recherche et les chercheurs s'entendaient pour dire que, comme la recherche en sciences humaines n'exige généralement pas d'équipement coûteux ou d'infrastructures dispendieuses, de petites sommes d'argent peuvent avoir un impact important pour faire avancer les projets de recherche.

Les chercheurs sondés ont également indiqué qu'ils avaient personnellement éprouvé le besoin de financement pour appuyer une gamme d'activités de recherche dans leur université (moyenne = 4,0, où 1 = « en total désaccord [avec le besoin de financement] » et 5 = « tout à fait d'accord [avec le besoin de financement] »).

Pour examiner si le besoin de financement pour appuyer une gamme d'activités de recherche différait selon les groupes (titulaires ou non-titulaires de subventions institutionnelles) ou selon la taille de l'université (petite, moyenne ou grande), une analyse factorielle de variance

(ANOVA) 2 X 3 a été effectuée. Cette analyse a démontré que ni les principaux effets, ni l'interaction n'étaient significatifs. Cela signifie que le besoin de financement n'était pas très différent entre les titulaires de subventions institutionnelles (moyenne = 4,1) et les non-titulaires (moyenne = 3,9), $F_{(1, 482)} = 3,8, p > 0,05$ ou entre les universités de taille petite (moyenne = 3,9), moyenne (moyenne = 4,0) et grande (moyenne = 4,0), $F_{(2,482)} = 0,3, p > 0,05$. Par ailleurs, entre les titulaires et les non-titulaires de subventions institutionnelles, le besoin de financement ne diffère pas selon la taille de l'université (p. ex. petite, moyenne ou grande), $F_{(2,482)} = 2,1, p > 0,05$. Pris ensemble, ces résultats montrent que le besoin perçu par les chercheurs de financement pour soutenir leurs activités de recherche semble être équivalent, quelle que soit la taille de l'université qui les emploie ou qu'ils aient ou non reçu une subvention institutionnelle.

Les titulaires de subventions institutionnelles interrogés ont également indiqué que ce programme avait été essentiel pour entreprendre leurs propres activités de recherche par le passé. La vaste majorité des titulaires de subventions institutionnelles ont reconnu que leurs activités de recherche se seraient déroulées avec une moindre envergure (50 %) ou pas du tout (28 %) en l'absence de subventions institutionnelles. Seulement 5 % ont dit que les activités planifiées auraient eu lieu de toute façon sans subventions institutionnelles (les 14 % restants ont dit ne pas savoir ou ont donné une réponse qui ne relevait pas de ces catégories).

Cela est conforme aux besoins de financement du CRSH qui ont été indiqués dans les sondages précédents auprès des titulaires de subventions de recherche. Dans une récente évaluation de l'Initiative de la nouvelle économie (INE) du CRSH⁸, 73 % des chercheurs dont les projets étaient financés par cette initiative ont indiqué qu'en l'absence de subventions du CRSH, le projet n'aurait pu avoir lieu, tandis que 22 % ont indiqué que la portée du projet aurait changé. Tout comme les titulaires de subventions du programme d'APU, seulement 3 % des chercheurs financés par l'initiative sur la nouvelle économie ont indiqué que leur projet aurait été proposé sans le financement du CRSH.

Perception des agents de recherche et d'autres intervenants

Tous les agents de recherche interrogés dans les universités étaient tout à fait d'accord qu'il existe un besoin continu que le CRSH finance les activités de recherche modestes dans les sciences humaines. D'autres informateurs clés externes ont également dit que le financement était nécessaire. Les raisons les plus souvent évoquées comprenaient les suivantes :

- le financement du CRSH permet de soutenir les nouveaux chercheurs et c'est important pour leur développement à ce titre;
- c'est important pour les nouvelles recherches, puisque le financement peut servir de financement de démarrage, comme pour les projets pilotes, ou puisqu'il aide aux premières étapes du développement de la recherche;
- l'aide fournie par ces programmes représente un montant critique de soutien pour le programme de recherche de l'établissement dans les sciences humaines, et il existe peu de subventions disponibles pour soutenir la recherche dans ce domaine par rapport à d'autres comme la technologie et les sciences naturelles;

⁸ Prévues dans la nouvelle AAP du CRSH

- les subventions sont particulièrement importantes pour les petites universités car il existe relativement peu de soutiens disponibles pour ce groupe.

D'autres raisons indiquées comprennent que ce financement critique pour les établissements pendant une période de transition (par exemple les collèges qui deviennent des universités) afin de leur permettre d'élaborer un programme de recherche, cela permet aux membres du corps professoral de faire de la recherche concertée et de diffuser leurs résultats à l'échelle internationale, il existe un nombre croissant de chercheurs qui font concurrence pour les subventions de recherche, cela aide les universités éloignées dont les coûts de déplacement pour les conférences sont plus élevés, et plusieurs établissements utilisent les subventions du CRSH pour embaucher des étudiants, ce qui veut dire que les avantages s'étendent également à ces derniers.

Tendances du nombre de subventions institutionnelles et de leur montant

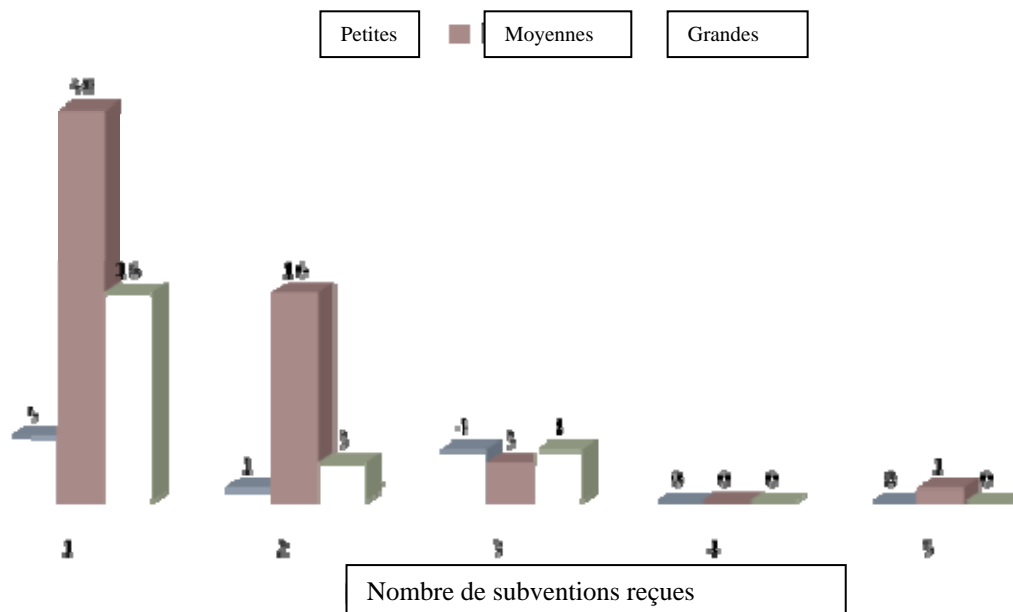
Le budget du programme de Subventions institutionnelles est demeuré constant à 5,2 millions de dollars depuis 1998-1999. Le nombre d'établissements financiers a également peu bougé, car certains se sont fusionnés alors que d'autres étaient créés. En 2002, 75 établissements étaient financés par le programme, tandis qu'en 2008-2009, il y en avait 72. (Le programme SGR a fourni des fonds à 85 établissements en 1995.) D'après le CRSH, dans une décision du budget de 1990, le conseil a recommandé que le budget du programme de Subventions institutionnelles demeure équivalent à 17 % du budget du programme de subventions ordinaires de recherche. Ce n'est pas ce qui s'est produit : 17 % du budget 2008-2009 représenteraient près de 13 millions de dollars, plus du double du budget actuel du programme de Subventions institutionnelles⁹.

La formule utilisée pour calculer le montant de la subvention institutionnelle de chaque établissement a également eu pour résultat que certains reçoivent très peu d'argent dans ce programme. Comme on le verra plus loin, 17 établissements ont reçu moins de 10 000 \$ chacun en 2008-2009, et neuf établissements ont reçu seulement le montant minimum de 5 000 \$. Il est clair que des subventions aussi petites ne suffisent pas à répondre aux besoins significatifs de ces établissements.

La majorité des titulaires de subventions institutionnelles qui ont été interrogés ont indiqué qu'ils avaient reçu une subvention entre 2005 et 2008 (figure 2).

⁹ CRSH. Évaluation de l'Initiative de la nouvelle économie - Rapport final. Août 2009. Consulté en ligne le 29 juillet 2010 sur http://www.sshrc-crsh.gc.ca/about-au_sujet/publications/INE_Final_Report_FinalF.pdf.

Figure 2 : Inventaire des titulaires interrogés de subventions institutionnelles qui reçoivent différentes quantités de telles subventions, selon la taille de l’université (2005-2008)



Source : Sondage auprès des titulaires de subventions institutionnelles, n = 83

Lorsqu’on examine le montant total du financement que les titulaires ont signalé avoir reçu du programme de Subventions institutionnelles entre 2005 et 2008, un certain nombre de réponses étaient plus élevées que ce qui est attribuable aux modalités du financement (c’est-à-dire plus de 7 000 \$ par année ou 28 000 \$ pour la période de quatre ans). Cela signifie peut-être que certains titulaires ne savaient pas exactement quel montant de subventions institutionnelles ils avaient reçu. Ces réponses (n = 6) ont été retirées de l’analyse du montant de subventions institutionnelles reçues entre 2005 et 2008. Parmi les 64 autres titulaires qui ont fourni des estimations des subventions institutionnelles entre 2005 et 2008, un montant total de 412 450 \$ a été reçu. La majorité de ces fonds a été distribuée à des universités de taille moyenne (231 333 \$), puis à de grandes universités (114 023 \$) et à de petites universités (67 094 \$). En moyenne, chaque subvention représentait 6 444 \$ (soit 9 585 \$ pour les petites universités, 5 783 \$ pour les universités moyennes et 6 507 \$ pour les grandes universités). Ces résultats devraient toutefois être interprétés avec prudence, car de nombreux chercheurs ont indiqué qu’ils n’avaient pas confiance dans leurs estimations du financement et dans leur certitude que les fonds venaient effectivement du programme de Subventions institutionnelles.

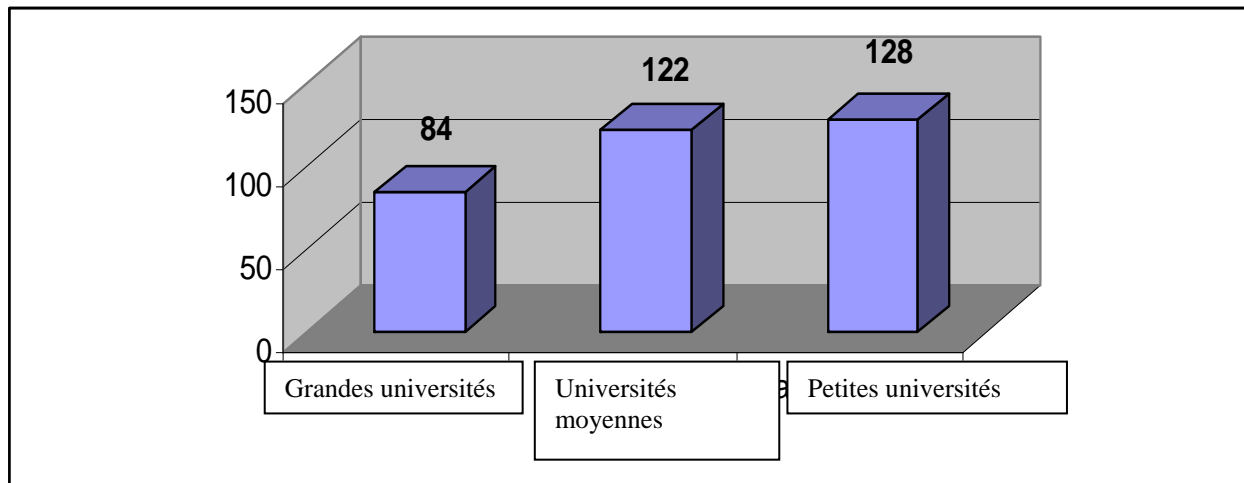
Niveau d’utilisation des subventions dans les établissements

Après un examen des rapports d’état de compte, le CRSH a remarqué des tendances inégales des dépenses pendant la durée de la subvention¹⁰. Toutefois, dans le cadre de l’examen des rapports

¹⁰ CRSH. L’année en chiffres. Septembre 2009.

d'activité provenant des échantillons des six universités, le CRSH a constaté que cinq universités sur six avaient dépensé l'intégralité des subventions institutionnelles versées par le CRSH. Comme le montre la figure 3, les établissements ont souvent signalé en fait avoir dépensé davantage sur les activités financées par ce programme que le montant qui leur avait été attribué, et on peut présumer qu'ils utiliseront d'autres fonds de recherche institutionnelle pour compléter la subvention.

Figure 3 : Dépenses liées au programme de Subventions institutionnelles en tant que pourcentage de ces subventions reçues par l'établissement



Source : Rapports d'activité du CRSH

Nature distinctive par rapport à d'autres sources de financement

Le programme de Subventions institutionnelles est unique parmi les programmes du CRSH en termes du montant des subventions individuelles accordées aux chercheurs : un minimum de 7 000 \$ chaque. En outre, il n'existe pas d'autres subventions de recherche à petite échelle disponibles pour tous les établissements, quelle que soit leur taille. Les petites universités, celles qui ont moins de 250 enseignants à temps plein dans les domaines des sciences humaines, peuvent également recevoir de l'argent du programme d'APU. Dans de tels cas, le financement des deux programmes peut servir à des fins similaires, même si seulement 55 % des petites universités qui ont demandé les fonds d'aide aux petites universités en 2008 étaient financées par le programme, et que le budget général du programme est limité (600 000 \$ par année en tout). En outre, une bonne partie des fonds du programme d'APU est destinée à des centres de recherche spécifiques, qui ne sont pas forcément accessibles à tous les chercheurs voulant financer des activités de recherche à petite échelle.

Le programme des initiatives de développement de la recherche (IDR) du CSRH est un autre programme permettant de financer la recherche dans ses premières étapes. L'objectif de ce programme est d'aider les chercheurs à développer de nouvelles questions de recherche, explorer les perspectives et orientations méthodologiques et conceptuelles, et analyser et évaluer la recherche de façon critique. Même si les subventions individuelles du programme IDR sont parfois bien plus importantes que celles du programme de Subventions institutionnelles (elles

peuvent atteindre 40 000 \$ sur deux ans, par rapport à 7 000 \$ par année pour ces dernières), les deux programmes sont utilisés pour soutenir des activités qui aident les chercheurs à développer des idées et projets de recherche. Dans le cas du programme IDR, il existe une attente claire et explicite selon laquelle les activités financées mèneront au développement de propositions de financement de recherche destinées aux concours du CRSH ou d'autres organismes, alors que dans le cas des subventions institutionnelles, les activités financées ne mènent pas forcément à une telle proposition, du moins pas directement. Cependant, il existe des points communs entre les objectifs des deux programmes.

Il faut noter qu'au moment de l'évaluation, le CRSH avait l'intention de remplacer le programme IDR par un nouveau programme de subventions au développement de la recherche (SDR) qui est actuellement en développement. Ce dernier programme semble avoir des objectifs similaires à ceux du programme IDR.

Le Fonds général de recherche (FGR) du CRSH a été identifié comme une source complémentaire de financement. Toutefois, les agents de recherche ont remarqué que, puisque l'argent du FGR est ce qui reste à la fin d'une période de subventions du CRSH, l'accès des établissements à ces fonds varie d'une année à l'autre, et ce n'est donc pas une source stable. Par conséquent, les établissements semblent voir cela comme un fonds complémentaire au lieu d'une source importante de financement. En outre, il a été indiqué que ce financement peut être très limité, en particulier dans les petites universités. Il faut noter que l'évaluation ne comprenait pas une comparaison complète entre le programme de Subventions institutionnelles et le FGR, ce qui signifie qu'on ne sait pas exactement à quel point ces deux programmes se chevauchent.

Le tableau 9 présente un résumé des principales caractéristiques de chacun des programmes du CRSH qui ressemblent le plus au programme de Subventions institutionnelles. Aucun autre programme de financement similaire n'a été identifié dans les entrevues ou dans l'examen des documents. Pour résumer, il semble que le programme de Subventions institutionnelles, dans la mesure où il est conçu pour financer le développement de nouveaux projets de recherche, manifeste un fort degré de dédoublement par rapport au programme IDR du CRSH.

Tableau 9 : Principales caractéristiques des programmes comparables de financement du CRSH

Programme	Type de Demandeur	Type de Recherche	Annual Budget \$	Subvention Duration	Montant de Subvention \$	Taux de succès % (demandes / subventions)
Subv. instit.	Établissement	Excellence de la recherche et Développement de la capacité de recherche	5,2 M	3 années	Minimum de 5 000 par année	98
APU	Établissement	Développement de la capacité de recherche	600 000	3 années	Maximum de 30 000 par année	69
IDR	Établissement et chercheur individuel ou groupe de chercheurs	Développement de la capacité de recherche et Innovation	1,9 M	2 années	Jusqu'à 40 000 sur deux années	32
SOR ¹¹	Établissement	Recherche	-	s.o.	-	-

D'après un examen du financement du CRSH¹² accordé aux établissements examinés dans le contexte de l'évaluation, les subventions institutionnelles représentent entre 3 % et 15 % du financement total accordé par le CRSH aux universités, selon l'établissement.

Le programme des coûts indirects, qui est également un programme de soutien axé sur une formule, finance les installations, le matériel et les services de soutien administratifs. Toutefois le programme de Subventions institutionnelles est différent, puisqu'il n'est pas conçu pour financer les coûts indirects.

Le financement de ces programmes est complété par le financement institutionnel général disponible pour la recherche en sciences humaines, qui varie selon les budgets et priorités de chaque établissement. Ce financement fait partie du budget opérationnel de l'université, dérivé du financement provincial, du soutien par les anciens étudiants et de donateurs privés.

On a fait remarquer que ni le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) ni les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) n'avaient de subventions

¹¹ La subvention ordinaire de recherche (SOR) n'est pas un programme en tant que tel, mais il s'agit du montant qui reste après le versement de différentes subventions. Le montant en est variable, et il n'existe que peu de documentation à ce sujet.

¹² Division des subventions de recherche et de diffusion du CRSH. Note de service du 31 octobre 2009, « SSHRC's Institutional Grants (SIG) and Aid to Small Universities Grants (ASU) ».

institutionnelles comparables. Selon le CRSH, le CRSNG a aboli son programme de subventions institutionnelles en 1992¹³.

4.1.2 Concordance avec les priorités du gouvernement du Canada

Question 2. Les objectifs du programme de Subventions institutionnelles et du programme d'APU sont-ils conformes au cadre pangouvernemental fédéral ainsi qu'au plan stratégique et à l'AAP du CRSH?

Conclusion : *Comme tous les autres programmes de financement de la recherche du CRSH, le programme de Subventions institutionnelles s'harmonise avec les objectifs du gouvernement du Canada. Le programme de Subventions institutionnelles ne concorde que passablement bien avec l'objectif du CRSH concernant la recherche (« de nouvelles connaissances fondées sur l'excellence de la recherche en sciences humaines »), car en général, le programme ne finance pas l'excellence de la recherche. Toutefois, il s'harmonise avec les trois éléments de la vision du CRSH : qualité, connexion et impact. Le programme de Subventions institutionnelles semble chevaucher deux grands programmes, Savoir et Connexion, relevant de la nouvelle AP du CRSH.*

Concordance avec le cadre pangouvernemental

Le cadre pangouvernemental mis en place par le gouvernement fédéral était conçu pour cartographier les contributions des ministères, des organismes et des sociétés d'État à l'ensemble de 13 secteurs de résultats de haut niveau du gouvernement du Canada dans quatre domaines de dépenses. Le cadre est conçu pour informer le développement de l'AAP des ministères des organismes, et ceux-ci doivent indiquer dans leurs rapports sur les plans et priorités (RPP) et dans leurs rapports de rendement à quel point les activités de leur programme concordent avec les secteurs de résultats du gouvernement fédéral.

Dans le RPP du CRSH, on établit le lien entre tous les programmes de recherche du CRSH et le secteur de résultats du gouvernement canadien qui vise une économie axée sur l'innovation et le savoir¹⁴. C'est sans doute résultat de la concentration explicite sur la recherche et le développement. Toutefois, compte tenu de la vaste gamme de sujets potentiels dans les sciences humaines en général, le programme de Subventions institutionnelles pourrait avoir des impacts directs et indirects applicables à plusieurs secteurs de résultats du gouvernement canadien, y compris, par exemple, une culture et un patrimoine canadiens dynamiques et une société diversifiée qui favorise dualité linguistique et l'inclusion sociale.

Le CRSH a également établi des liens explicites entre ses programmes et des éléments de la stratégie scientifique et technologique du gouvernement du Canada, de « Réaliser le potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada » (2007). Comme la plupart des fonds de recherche du CRSH, le programme de Subventions institutionnelles peut être lié à l'« avantage du savoir » souligné dans la stratégie, car il produit de nouvelles idées et aide à atteindre

¹³ Comprend le financement d'APU, les subventions institutionnelles, les subventions ordinaires de recherche et les alliances de recherche universités-communautés.

¹⁴ Division des subventions de recherche et de diffusion du CRSH. Note de service du 31 octobre 2009, « SSHRC's Institutional Grants (SIG) and Aid to Small Universities Grants (ASU) ».

l'excellence en recherche¹⁵. La stratégie souligne également le besoin pour le gouvernement fédéral de contribuer à la formation de la prochaine génération de chercheurs, ce qui est conforme aux activités du programme de Subventions institutionnelles qui soutiennent la nouvelle recherche et les nouveaux chercheurs.

Concordance avec les priorités et politiques du CRSH

L'activité de programme du CRSH est actuellement en cours de révision. Dans l'AAP actuelle (2009-2010), le programme de Subventions institutionnelles est regroupé avec d'autres programmes de financement de la recherche dans le cadre d'AP « développement de la recherche stratégique ». Cette activité de programme est censée contribuer au résultat stratégique du CRSH en matière de recherche -- « de nouvelles connaissances fondées sur l'excellence de la recherche en sciences humaines ».¹⁶

Dans les entrevues, certains membres du personnel du CRSH ont exprimé le point de vue que les subventions institutionnelles, qui servent souvent de fonds de démarrage afin de développer des questions de recherche, de renforcer la capacité ou d'explorer des domaines de recherche nouveaux, ne sont pas toujours directement utilisées pour soutenir l'« excellence » de la recherche. On pourrait aussi faire valoir que cela est vrai des autres fonds de recherche de développement stratégique du CRSH et que le financement de démarrage peut représenter une première contribution à la création éventuelle d'excellence de la recherche. Le programme de Subventions institutionnelles a souvent été utilisé pour payer les frais de voyage à des conférences, affectation qui n'est pas directement liée au développement de « l'excellence de la recherche ». Dans l'ensemble, la concordance entre le programme de Subventions institutionnelles et les résultats stratégiques du CRSH semble imparfait, et le CRSH n'a pas clairement expliqué s'il veut jouer un rôle dans le renforcement des capacités institutionnelles.

Le CRSH s'est doté de cinq priorités opérationnelles. L'une d'elles s'applique aux programmes de financement de la recherche du CRSH : « garantir l'excellence mondiale de la recherche financée par le CRSH et favoriser la création de connaissances dans des domaines prioritaires au moyen de la recherche et de la formation ».¹⁷ Le programme de Subventions institutionnelles ne donne pas la priorité à des domaines de recherche particuliers, aussi ne traite-t-il pas de l'importance de faire avancer la recherche dans les secteurs de recherche prioritaires du CRSH (concurrence, prospérité et développement économique; enjeux environnementaux canadiens; communautés du Nord).

Comme l'énonce le plan stratégique « Définir nos orientations » du CRSH¹⁸, le programme de Subventions institutionnelles concorde avec les trois objectifs qui caractérisent la vision du CRSH : améliorer la « qualité » de la recherche et de la formation et l'appui qui leur est donné, permettre l'établissement de « connexions » grâce au financement de voyages de recherche, de séminaires et d'autres occasions, et accroître l'« impact » de la recherche et de la formation grâce à au financement de la diffusion et à l'établissement de liens de collaboration.

¹⁵ CRSH. Rapport sur les plans et les priorités 2009-2010. Consulté en ligne le 8 juillet 2010 sur <http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2009-2010/inst/ssh/ssh00-fra.asp>

¹⁶ Gouvernement du Canada. Réaliser le potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada - Résumé. 2007. 4.

¹⁷ CRSH. Rapport sur les plans et les priorités 2009-2010.

¹⁸ CRSH. Rapport sur les plans et les priorités 2009-2010.

Architecture révisée des activités de programmes

La nouvelle vision du CRSH pour ses AP comprend l'élaboration de trois programmes-cadres : Talent, Savoir et Connexion. Chacun de ces programmes-cadres comprend des objectifs spécifiques qui doivent être atteints grâce à une série de sous-programmes, lesquels sont en train d'être définis. Au moment de l'évaluation, le programme de Subventions institutionnelles n'était pas intégré à l'AP.

Un examen des données préliminaires relatives à la nouvelle AP indique que les objectifs du programme de Subventions institutionnelles semblent chevaucher deux des trois programmes-cadres, Savoir et Connexion. Le financement du programme de Subventions institutionnelles pour le développement de la recherche concorde avec le programme Savoir. Par ailleurs, le soutien financier pour le transfert de connaissances, la diffusion et le réseautage relève du programme Connexion.

4.2 Exécution

4.2.1 Processus d'examen par les pairs

Question 3 : Dans quelle mesure le processus d'examen par les pairs du CRSH et des universités participantes répond-il aux exigences de redditions de comptes?

Conclusion : *Il n'existe pas de données factuelles suffisantes pour savoir dans quelle mesure les universités répondent toujours aux exigences du CRSH par rapport à leurs subventions institutionnelles. Les entrevues et les rapports d'activité montrent que de nombreux établissements ont divers processus formels pour distribuer le financement entre les chercheurs. Les chercheurs financés par les subventions institutionnelles avaient des avis partagés sur le processus de sélection entrepris par le CRSH.*

Processus d'examen par les pairs

Le CRSH attribue des subventions globales annuelles aux établissements. Ces derniers doivent présenter une demande de subvention globale, mais leurs demandes sont presque toujours acceptées (taux de réussite de 98 % aux concours de 1998 et de 2002). Les universités dont la demande est agréée peuvent alors choisir les chercheurs à financer au sein de l'établissement en utilisant leurs propres processus internes.

Dans les universités concernées par cette évaluation, les subventions institutionnelles étaient, dans certains cas, administrées séparément par le truchement de concours internes, ou, plus souvent, sous forme de concours de financement combinant les subventions institutionnelles à d'autres sources, parmi lesquelles le financement institutionnel général et le FGR (selon les disponibilités).

Parmi les dix universités interrogées pendant l'évaluation, six ont déclaré que le programme de Subventions institutionnelles avait été rebaptisé par leurs soins. Souvent, les subventions

reçoivent des désignations qui reflètent leur utilisation particulière dans l'établissement. Ce peut être, par exemple, un concours de subvention de démarrage, une subvention de renforcement des capacités, une caisse de financement supplémentaire pour la participation aux conférences internationales ou un fonds de développement de la recherche en sciences humaines.

Deux universités parmi celles examinées ont distribué les subventions institutionnelles parmi les chercheurs de catégorie 4A (ceux qui avaient demandé et auraient pu recevoir une subvention ordinaire de recherche du CRSH, mais qui n'ont pas été financés en raison du manque d'argent). Dans ces cas, aucun concours n'a eu lieu. L'une des universités a indiqué que le montant reçu est tellement modique qu'il est simplement distribué aux chercheurs 4A ou, en l'absence de tels titulaires, aux nouveaux chercheurs, et ce, sans concours. Dans une autre université examinée, on a indiqué que chaque département des sciences humaines se voyait attribuer une part des subventions institutionnelles en fonction des performances dans les concours de subventions ordinaires de recherche du CRSH.

Parmi les universités qui administrent leurs propres concours pour distribuer les subventions institutionnelles et qui étaient visées par l'évaluation, toutes sauf une ont indiqué avoir un comité chargé d'examiner les demandes. Cette conclusion est conforme aux conclusions antérieures d'un agent de programme du CRSH, qui a indiqué que la plupart des universités avaient distribué les fonds au terme d'un processus d'examen par les pairs, même si quelques-unes ne l'ont pas fait en raison du nombre limité de demandes. Dans ces quelques cas, les projets ont été évalués par le vice-président de la recherche ou par le doyen de la faculté. Le comité est souvent responsable du processus d'examen par les pairs pour d'autres subventions dans les sciences humaines. Les universités ont organisé un ou deux concours par année, voire trois dans un cas. Un agent de recherche a noté qu'elles ont toujours un concours en début d'année, puis un autre s'il reste des fonds après la première distribution.

Les comités institutionnels avaient de quatre à huit membres chacun. L'une des universités pouvait faire appel à 46 personnes, selon le sujet et le nombre de propositions. Les membres pouvaient occuper différentes fonctions, mais ils avaient tendance à être des doyens, des directeurs de département, des professeurs chevronnés et des agents de recherche. Dans un cas, un étudiant siégeait au comité.

Les décisions du comité d'examen peuvent être plus ou moins officielles selon l'université (par exemple, certaines demandent des rapports d'examen par les pairs, d'autres non). Plusieurs universités ont fait remarquer qu'elles remettaient aux chercheurs des commentaires écrits sur leurs demandes.

Obligation de reddition de comptes

Dans le passé, le CRSH a identifié les risques potentiels posés par le transfert, aux universités, de la responsabilité de sélectionner les titulaires, surtout parce que le CRSH n'exerce qu'une surveillance limitée sur les pratiques institutionnelles à cet égard¹⁹. L'évaluation de 1995 du programme de SGR a également noté que le rapport entre l'administration du programme dans

¹⁹ CRSH. Définir nos orientations. Consulté en ligne le 14 juillet 2010 sur http://www.sshrc.ca/about-au_sujet/publications/framing_our_direction_f.pdf

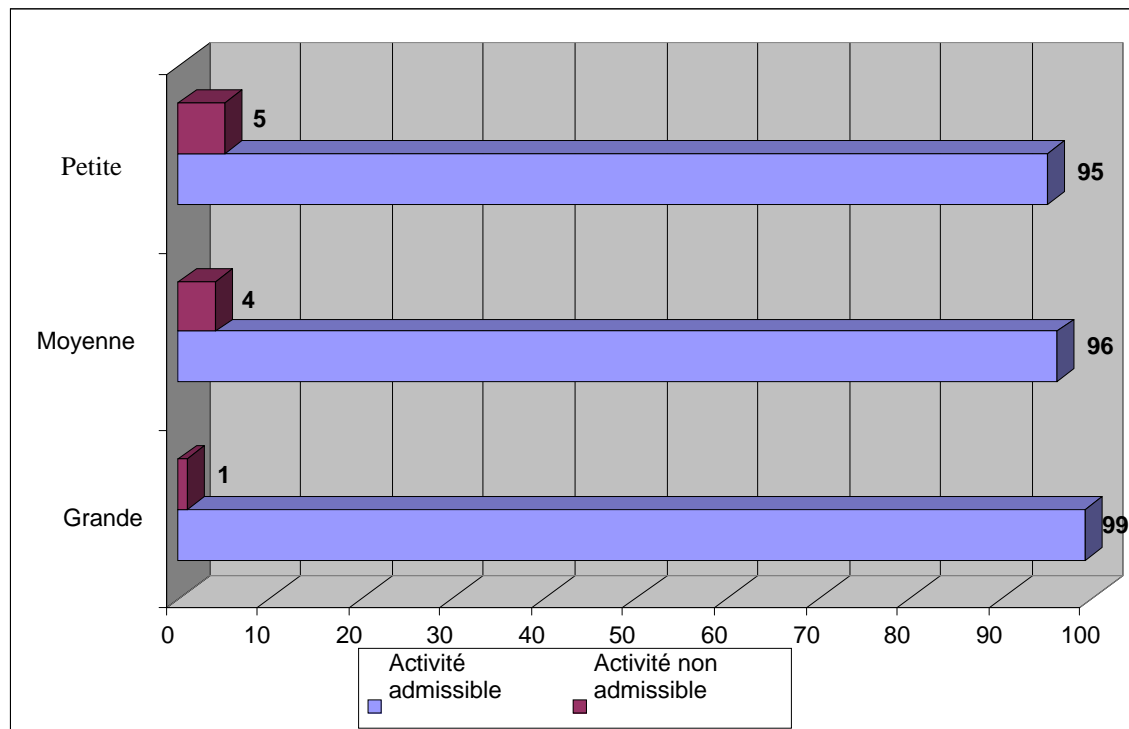
Les universités et la responsabilité ultime du CRSH à l'égard de l'emploi qui est fait des fonds publics constitue l'un des principaux problèmes de conception du programme. Dans cette évaluation, on a établi un lien entre ce problème et le fait que le CRSH ne recueille pas, auprès des universités financées, des informations suffisantes et appropriées sur les subventions.

Les agents de recherche n'ont constaté aucun problème en ce qui concerne la reddition de comptes au sein de leurs universités, et ils estiment que les processus suivis y sont efficaces. Le peu d'information figurant dans les rapports d'activité ne permet cependant pas d'avoir une évaluation complète de la rigueur des processus de reddition de comptes dans les universités.

Le CRSH a relevé certains cas où les universités ont versé des subventions institutionnelles aux membres du corps professoral qui ne travaillaient pas en sciences humaines. Lors de son examen des rapports d'activité à partir d'un échantillon d'établissements, le CRSH a noté, par exemple, que de telles subventions ont été versées à des chercheurs dans des domaines tels que ceux-ci : sciences de la santé, soins infirmiers, cinétique humaine, kinésiologie, pédiatrie ou génie électrique et informatique.

Un examen effectué par le CRSH sur un échantillon de rapports d'activité a montré que dans les petites, moyennes et grandes universités, respectivement 5 %, 3 % et 1 % des activités financées par le programme de Subventions institutionnelles n'étaient pas des activités admissibles en vertu du programme (figure 4).

Figure 4 : Proportion (%) des activités visées par le programme de Subventions institutionnelles qui étaient admissibles et non admissibles, selon la taille de l'université



Source : Examen des rapports d'activité des universités

Le CRSH a également noté que des subventions institutionnelles ont déjà été utilisées pour financer des dépenses qui n'étaient pas admissibles. Un examen de l'état de compte du programme de Subventions institutionnelles pour 2006 (entrepris par le CRSH en 2009), par exemple, a identifié trois cas où ces fonds ont été utilisés pour financer des équipements, et un où ils ont été consacrés à la modernisation de l'infrastructure²⁰.

L'enquête auprès des chercheurs a constaté un niveau relativement faible de satisfaction par rapport au processus d'attribution des fonds du CRSH pour le programme. Comme le montre la figure 5, une petite majorité des titulaires de subventions institutionnelles étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour dire que la distribution de ces fonds était faite de manière objective et impartiale (51 %), que le processus de sélection à cet égard était juste (58 %) et que les critères utilisés par le CRSH pour sélectionner les projets à financer par ce programme étaient clairs (55 %).

Le CRSH distribue ces fonds selon une formule de financement relativement simple. En outre, le taux de succès pour l'obtention de ces subventions est élevé. Par conséquent, il est possible que les commentaires des répondants au sujet de la clarté du programme soient liés à leur avis plus général envers les concours du CRSH plutôt qu'à leur point de vue sur la distribution de ces subventions en particulier. Toutefois, ces niveaux de satisfaction étaient inférieurs à ceux des

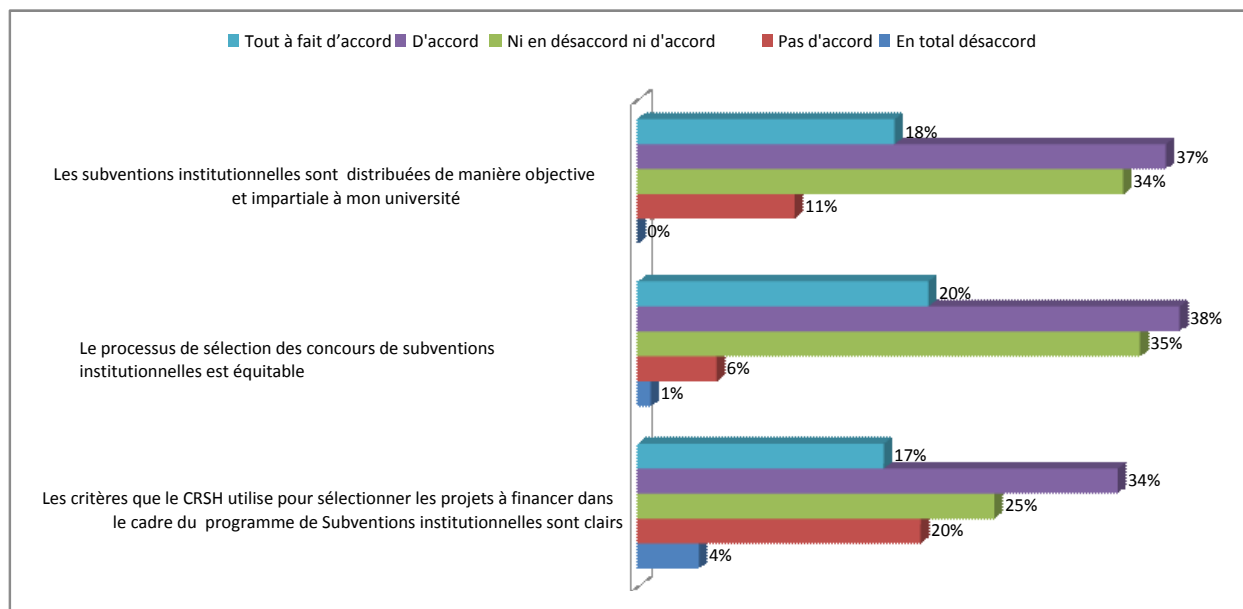
²⁰ Division des subventions de recherche et de diffusion du CRSH. Note de service du 31 octobre 2009, « SSHRC's Institutional Grants (SIG) and Aid to Small Universities Grants (ASU) ».

évaluations récentes sur des aspects similaires du Programme de subventions ordinaires de recherche et du programme des Initiatives de développement de la recherche.

Une autre hypothèse est que les répondants peuvent, en effet, être satisfaits de la répartition des subventions institutionnelles, mais sans connaître les rôles administratifs respectivement joués par le CRSH et par leur université dans la distribution des fonds. Par conséquent, l’insatisfaction relative au processus de distribution des subventions institutionnelles, qui est hors du contrôle du CRSH, peut déteindre sur celui-ci.

Certains chercheurs interrogés ont fait des commentaires sur leur insatisfaction quant à la transparence et à l’équité de la répartition des subventions institutionnelles en particulier et sur le financement institutionnel en général au sein de leur établissement.

Figure 5 : Opinions des titulaires de subventions institutionnelles par rapport au processus de sélection



Source : Sondage auprès des titulaires de subventions institutionnelles, n = 100-116

Question 4 : Dans quelle mesure les processus de concours interne des universités ont-ils permis aux chercheurs visés à avoir accès aux subventions institutionnelles?

Conclusion : *Les agents de recherche ont indiqué que les concours de leurs universités avaient permis aux chercheurs visés d’avoir accès aux subventions institutionnelles.*

Les agents de recherche étaient d’avis que les processus de concours de leurs universités avaient permis aux chercheurs visés d’avoir accès à des subventions institutionnelles. La modicité de certaines subventions institutionnelles (aussi peu que 5 000 \$) a été un obstacle remarqué pour les chercheurs des petites universités.

Seulement 47 % des titulaires sondés étaient d’accord ou tout à fait d’accord que le programme de Subventions institutionnelles est bien connu des chercheurs de l’université que cela pourrait

intéresser. Toutefois, cette méconnaissance peut provenir du fait que certaines universités englobent les subventions institutionnelles dans leurs programmes généraux de bourses institutionnelles pour ensuite les distribuer sous différentes désignations.

4.2.2 Reddition de comptes et suivi

Question 5. À quel point les activités de reddition de comptes et de suivi du programme de Subventions institutionnelles sont-elles pertinentes et efficaces?

Conclusion : *La reddition de comptes et le suivi sont depuis longtemps reconnus comme des faiblesses du programme de Subventions institutionnelles. Les renseignements demandés aux établissements ne sont pas utiles pour la mesure du rendement, et le respect des exigences de reddition de comptes par les universités est variable. Le CRSH n'a pas entrepris un suivi suffisant pour assurer le plein respect des exigences de reddition de comptes ou de conformité aux lignes directrices et règles du programme.*

Pertinence et suffisance des données sur le rendement

Les universités doivent rendre compte des activités financées par le programme de Subventions institutionnelles sous forme d'un rapport d'activité annuel. Le rapport d'activité est un formulaire en trois parties que les universités doivent utiliser pour fournir des informations sur la façon dont elles administrent le programme de Subventions institutionnelles, décrire la contribution du programme à leurs recherches et indiquer les projets et activités qui ont été financés (y compris le montant reçu pour chacun).

Le modèle de rapport d'activité ne demande pas aux universités de fournir des informations qui peuvent être liées directement aux objectifs ou aux résultats attendus du programme. Cette lacune est, en partie, causée par une mauvaise conception du rapport. D'après le modèle, les universités sont censées préciser les titres et les montants de financement pour les projets et activités visés, mais ni les descriptions correspondantes, ni les informations sur les résultats du projet (le cas échéant). Les universités ne sont pas invitées à fournir des informations sur les chercheurs financés (p. ex. s'il s'agit d'un chercheur nouveau ou chevronné, sa discipline, ses coordonnées) ou leur succès ultérieur dans les concours nationaux, pour permettre une détermination de l'impact du programme de Subventions institutionnelles dans l'amélioration de la compétitivité par rapport à ces concours.

Les rapports d'activité ne semblent pas être utiles pour les universités elles-mêmes, et certains agents de recherche interrogés ont demandé pourquoi on n'exigeait pas que ces établissements fournissent davantage d'informations sur les impacts. Ce résultat est compatible avec la conclusion de l'évaluation de la SGR, menée en 1995, selon laquelle les rapports concernant le programme contenaient des descriptions des activités et des processus au lieu de traiter de leur impact²¹.

²¹ Division des subventions de recherche et de diffusion du CRSH. Note de service du 31 octobre 2009, « SSHRC's Institutional Grants (SIG) and Aid to Small Universities Grants (ASU) ».

En outre, la présentation du rapport d'activité est telle qu'on demande des renseignements par le biais des questions ouvertes, sans aucune indication de la précision souhaitée des réponses. Par conséquent, la quantité de détails fournis par chaque établissement varie beaucoup. Au cours de son analyse des rapports d'activité entrepris pour cette évaluation, le CRSH a noté que les informations manquantes et non normalisées des universités font qu'il n'est même pas possible de déterminer le nombre de subventions institutionnelles offertes aux chercheurs par les établissements.

Le caractère vaste et imprécis des objectifs et résultats du programme de Subventions institutionnelles pose également obstacle à la détermination de l'impact du programme. On reviendra sur ce point dans la section 4.3.1 (Efficacité du programme).

Respect des exigences de reddition de comptes

Selon le CRSH, les universités varient de l'une à l'autre sur le plan de la production de rapports d'activité. La plupart des universités examinées dans le cadre de cette évaluation ont préparé des rapports, mais pas toutes, selon les indications du CRSH. Certains établissements ne présentent pas de rapports d'activité, tandis que d'autres ne le font que de façon sporadique. Certaines universités ont soumis au CRSH leurs propres formulaires de rapports internes plutôt que de suivre le format du rapport d'activité. Depuis l'édition 2008 du concours, le CRSH demande aux universités de présenter les rapports d'activité pour leurs subventions antérieures avant de demander une nouvelle subvention. Ainsi, d'après le personnel du CRSH, on a pu améliorer le respect de cette condition, et les universités ont donc envoyé au CRSH des rapports d'activité sous forme électronique.

Les rapports financiers des universités devraient être préparés tous les ans sur le « Formulaire 300 », qui rend compte de tous les coûts engagés par rapport à une subvention. Selon le personnel des services de programme du CRSH, de nombreuses universités ne présentent pas ce formulaire de façon systématique, et il y a peu de suivi par le personnel du CRSH. L'examen entrepris pour cette évaluation a noté que certains états de compte manquaient. Il était impossible de déterminer si ces rapports n'avaient pas du tout été fournis au CRSH, ou s'ils avaient été égarés.

Si la reddition de comptes au CRSH par les universités semble avoir été quelque peu insuffisante par le passé, c'est au moins en partie parce que le CRSH a omis de souligner l'importance d'envoyer des rapports ponctuellement et systématiquement. Il semble qu'on n'ait pas assez poussé et stimulé les bureaux de recherche, souvent fort débordés de travail, à faire rapport au CRSH. Un agent de recherche a admis que, dans le passé, son établissement n'avait pas toujours présenté des rapports d'activité à temps (et, pendant un an, n'a présenté aucun rapport d'activité), mais il a noté qu'il semblait que l'obtention des rapports n'ait pas été une grande priorité pour le CRSH. En outre, la conformité aux exigences de reddition de comptes du programme n'est pas une priorité pour les universités qui ne reçoivent que de petites subventions institutionnelles (p. ex. 5 000 \$).

On estime que le manque de cohérence du suivi auprès des universités non conformes par le CRSH est partiellement causé par le roulement des agents de programme qui administrent le

programme (on a mentionné huit agents différents en huit ans), par le manque de temps pour les agents de programme et par le sentiment chez le personnel que le programme n'était pas une priorité au sein de l'organisation. Le récent transfert du programme du service des subventions à celui de la recherche et de la diffusion du CRSH a été considéré comme positif, puisque les membres du personnel du programme au sein du service de la recherche et de la diffusion sont, paraît-il, davantage habitués à travailler avec les bureaux de recherche universitaire et avec les chercheurs.

Il a été noté dans les évaluations passées que certaines universités avaient l'impression que le programme de Subventions institutionnelles avait des obligations à leur égard, ce qui peut contribuer au phénomène des déclarations en retard ou incomplètes. Ce sentiment d'obligation peut avoir été exacerbé par le fait que le CRSH n'a pas organisé de concours en 2005, et que les universités qui avaient reçu une subvention en 2002 ont tout bonnement reçu un supplément de trois ans.

Comme il a été mentionné auparavant, le CRSH a relevé certains cas où les universités ont attribué des subventions institutionnelles à des membres du corps professoral qui ne travaillaient pas dans les sciences humaines ou qui n'étaient pas admissibles. Selon le CRSH, cela n'a entraîné aucune conséquence²².

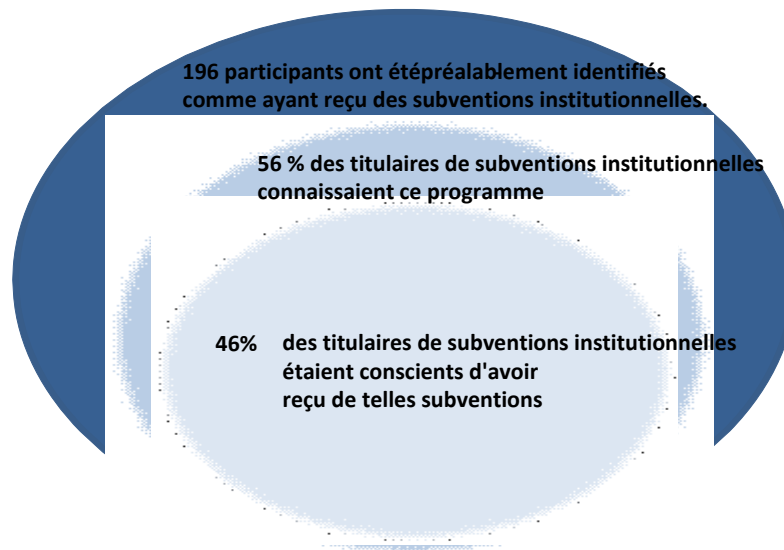
4.2.3 Autres questions liées à l'exécution des programmes

Manque de visibilité

Le programme de Subventions institutionnelles est souvent combiné avec d'autres financements, et il arrive souvent que les universités changent le nom des subventions. Les agents de recherche ont noté que les chercheurs ne sont parfois pas conscients de la source des subventions qu'ils reçoivent, ce qui entraîne un manque de visibilité pour le programme.

²² CRSH. Evaluation of the General Research Grants Program – Final Report. 1995. 28.

Figure 6 : Visibilité du programme de Subventions institutionnelles parmi les titulaires



Source : Sondage auprès des titulaires de Subventions institutionnelles, n = 100-116

La question de la visibilité et la reconnaissance des fonds reçus de la part du CRSH a également été confirmée dans les résultats de l'enquête auprès des chercheurs (figure 6). Seulement 110 (56 %) des 196²³ titulaires de subventions institutionnelles identifiés par le CRSH ont indiqué qu'ils étaient au courant du programme de Subventions institutionnelles. En outre, de ceux qui connaissaient le programme de Subventions institutionnelles, 90 (82 %) étaient conscients du fait qu'ils avaient reçu des fonds de ce programme. Aussi, 46 % des titulaires sondés étaient conscients qu'ils avaient reçu une subvention institutionnelle. Le manque de visibilité avait déjà été remarqué dans l'évaluation du Programme SGR en 1995.

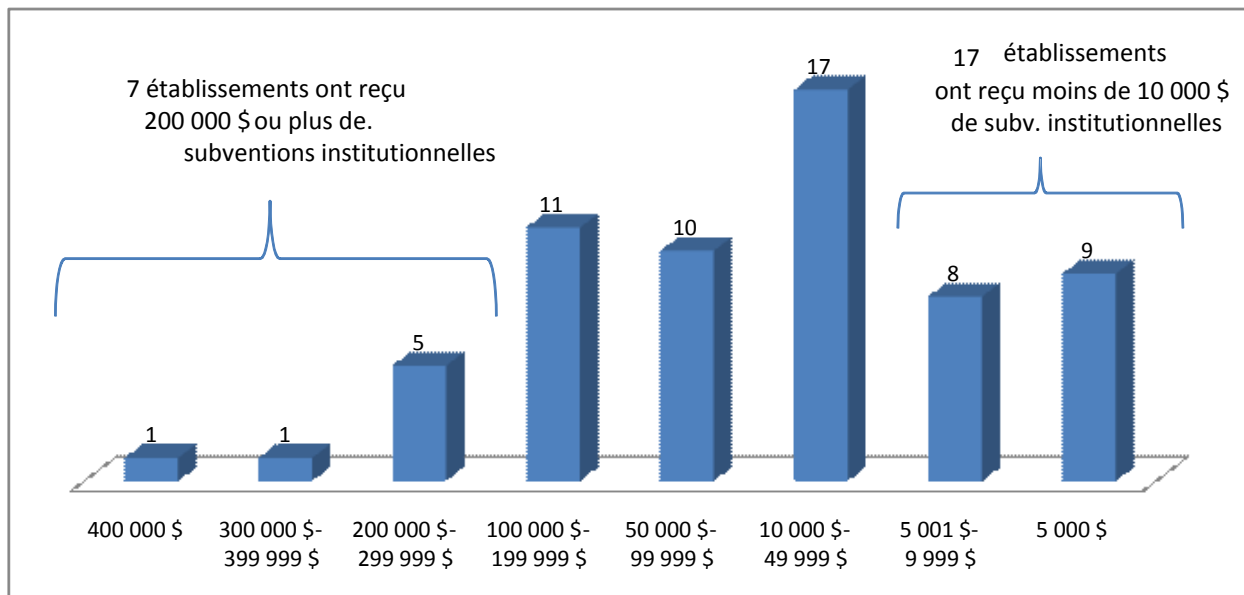
Formule

La formule du programme de Subventions institutionnelles attribue des fonds en fonction de la taille des établissements (nombre de professeurs) et de la performance dans tous les concours nationaux de subventions de recherche du CRSH au cours des trois années précédentes. Un minimum de 5 000 \$ est garanti à chaque établissement admissible.

La formule favorise un petit nombre de grandes universités dont les programmes de recherche sont bien établis. Selon les allocations de subventions institutionnelles pour 2008-2009 (figure 7), sept universités ont reçu chacune 200 000 \$ ou plus (l'une a reçu 479 000 \$), ce qui représente en tout 50 % des subventions institutionnelles pour cette année-là. L'autre moitié du financement octroyé par le programme a été partagée entre 65 universités, dont 17 ont reçu moins de 10 000 \$ chacune (neuf ayant reçu seulement 5 000 \$). L'accent mis sur la performance antérieure de la recherche n'est pas tout à fait compatible avec les objectifs du programme, qui comprennent le développement de la capacité de recherche et le soutien aux nouveaux chercheurs.

²³ Division des subventions de recherche et de diffusion du CRSH. Note de service du 31 octobre 2009, « SSHRC's Institutional Grants (SIG) and Aid to Small Universities Grants (ASU) ».

Figure 7 : Nombre d'établissements qui reçoivent diverses subventions institutionnelles, 2008-2009



Source : CRSH, L'année en chiffres, 2009

Autres thèmes

On a demandé aux agents de recherche si des améliorations pouvaient être apportées au programme de Subventions institutionnelles. Deux d'entre eux ont indiqué que le CRSH devrait préciser l'objet des subventions. Deux agents de recherche ont également indiqué que la limite maximum des subventions attribuées à chaque chercheur (7 000 \$) devrait être haussée, et l'un a indiqué qu'il faudrait avoir davantage de subventions octroyées à un nombre plus restreint de titulaires.

Satisfaction globale à l'égard des subventions institutionnelles

Il convient de noter que les titulaires de subventions institutionnelles interrogés étaient, dans l'ensemble, très satisfaits de leurs subventions. Dans l'ensemble, 88 % d'entre eux ont indiqué qu'ils étaient satisfaits ou très satisfaits du programme de Subventions institutionnelles. Ce niveau de satisfaction globale est conforme à celle mise en évidence chez les candidats retenus dans le cadre du programme de subventions ordinaires de recherche, selon une évaluation en cours. Il est considérablement plus élevé que celui démontré parmi les candidats retenus par le programme IDR, lesquels avaient un niveau de satisfaction globale de seulement 56 %.

Les niveaux moyens de satisfaction à l'égard du programme de Subventions institutionnelles ne varient pas beaucoup selon les postes universitaires (par exemple, professeur titulaire (moyenne = 4,2 sur une échelle allant de 1 = très insatisfait à 5 = très satisfait), professeur adjoint (moyenne = 4,4) ou professeur agrégé (moyenne = 4,5), $F < 1$, $p > 0,05$). Ils ne sont pas non plus très

différents entre les universités petites (moyenne = 4,1,) de taille moyenne (moyenne = 4,4) ou importante (moyenne = 4,3), $F < 1, p > 0,05$.

4.3 Rendement

4.3.1 Efficacité du programme

Question 6. Dans quelle mesure les objectifs du programme de Subventions institutionnelles sont-ils spécifiques, mesurables, réalisables, réalistes et limités dans le temps (SMART)?

Conclusion : *Les objectifs du programme de Subventions institutionnelles, salués par des agents de recherche pour leur inclusivité, sont très vastes étant donné la taille limitée de l'enveloppe de financement du programme et des subventions octroyées à des chercheurs individuels.*

Objectifs du programme de Subventions institutionnelles

La raison d'être de ce programme est d'aider les universités canadiennes à atteindre les objectifs suivants :

- développer, accroître ou renforcer l'excellence de la recherche en sciences humaines;
- aider en particulier les chercheurs qui en sont au début de leur carrière à devenir concurrentiels lors des concours pour des subventions à l'échelon national;
- aider les chercheurs établis dont les besoins en matière de financement sont modestes ou ceux qui veulent réorienter et renforcer leur programme de recherche;
- soutenir la diffusion et la collaboration à l'échelle nationale et internationale.

Au sein du CRSH, certains estiment que les objectifs du programme de Subventions institutionnelles sont trop vastes et ne permettent pas de définir les résultats escomptés²⁴. Si un modèle logique du programme de Subventions institutionnelles a été mis au point en 2010, avant l'évaluation, les résultats escomptés, qui sont en grande partie inspirés des objectifs du programme, sont également très larges.

On a demandé aux agents de recherche d'exprimer leur opinion sur les objectifs dans les entrevues. La majorité a salué les objectifs, en mentionnant que la souplesse offerte par les objectifs était l'un des points forts. Un agent de recherche a déclaré que les objectifs du programme de Subventions institutionnelles ne sont pas appropriés compte tenu de la taille limitée de l'enveloppe globale du programme. De même, un informateur clé externe a également dit que l'ampleur des objectifs du programme n'était peut-être pas appropriée compte tenu de la taille des subventions aux chercheurs (un maximum de 7 000 \$ chacun).

Il n'y avait pas des questions spécifiques soulevées relativement aux deuxième, troisième et quatrième objectifs, mais les agents de recherche ont fait remarquer que le premier objectif

²⁴ Seul un sous-échantillon de titulaires de subventions institutionnelles (par exemple, ceux qui ont été marqués par le CRSH dans le fichier de l'échantillon initial comme ayant reçu une subvention) a été inclus dans cette analyse. Les autres participants n'ont pas été inclus dans cette analyse parce qu'ils avaient été reclassés en tant que titulaires de subventions institutionnelles après avoir indiqué qu'ils avaient reçu une telle subvention.

(« développer, accroître ou de renforcer l'excellence de la recherche en sciences humaines ») n'était pas mesurable ou quantifiable, qu'il n'existait aucune définition claire de l'« excellence de la recherche », et que cet objectif était trop large.

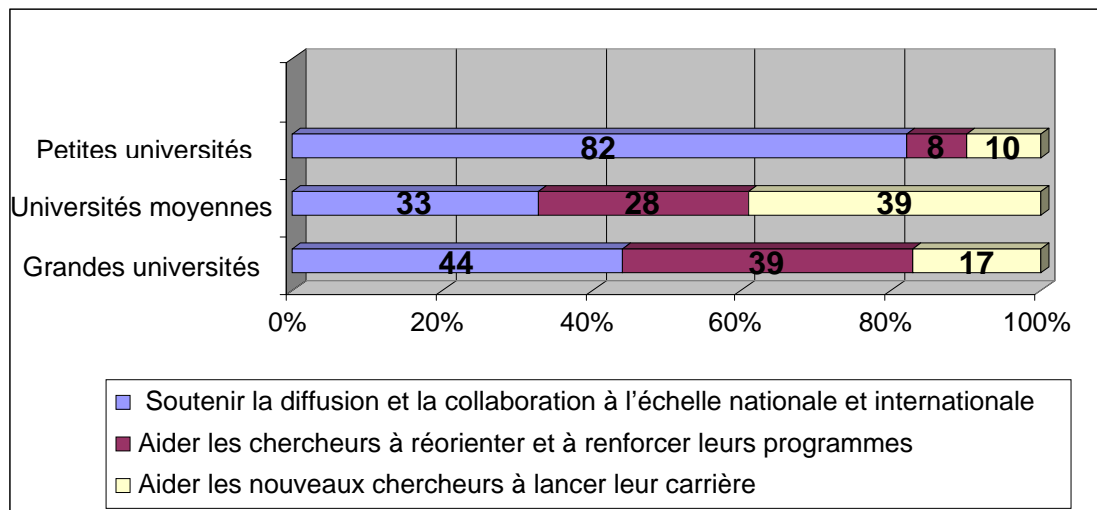
Question 7.1 Dans quelle mesure les subventions institutionnelles ont-elles été investies dans les activités prévues?

Conclusion : *Le programme de Subventions institutionnelles semble avoir généralement financé des activités qui cadrent avec les intentions générales du CRSH relativement au programme. Quelques exemples où le financement a été utilisé pour des dépenses non admissibles ont été relevés. Les subventions institutionnelles sont surtout utilisées pour couvrir les frais de voyage des chercheurs.*

Le CRSH a entrepris un examen systématique d'un échantillon de rapports d'activité afin d'examiner la mesure dans laquelle les subventions institutionnelles ont été investies dans les activités prévues. D'après cet échantillon, il semble que la grande majorité des subventions institutionnelles est investie dans des activités qui sont compatibles avec les objectifs du programme. Dans l'ensemble, 3 % des activités financées par les universités visées par l'évaluation ont été jugées incompatibles avec les intentions du programme (activités entreprises dans des domaines autres que les sciences humaines ou dépenses non admissibles). Le pourcentage oscillait de 1 % des activités aux grandes universités à 7 % de celles-ci dans les petites. Comme il a été mentionné précédemment, le personnel du CRSH a noté par le passé que les universités n'ont pas toujours utilisé les subventions pour les activités prévues par le programme, ce qui a été confirmé dans une étude des états de compte des établissements financés, menée en 2006.

Dans les rapports d'activité institutionnelle, on demande aux universités de coder les activités financées par des subventions institutionnelles selon un schéma de codage fourni par le CRSH. Conformément aux objectifs du programme, ces codes ont été regroupés en trois grandes catégories. Les résultats sont présentés à la figure 8, selon la taille de l'université.

Figure 8 : Proportion des activités visées par le programme de Subventions institutionnelles, selon la taille de l'université



Source : Rapports d'activité du CRSH

Comme le montre cette figure, les petites universités appuient une proportion plus élevée d'activités visant à renforcer la diffusion et la collaboration à l'échelle nationale et internationale (82 %). Les grandes universités ont financé une plus grande proportion d'activités destinées à aider les chercheurs à réorienter et renforcer leurs programmes de recherche (39 %). Les universités de taille moyenne ont réalisé plusieurs activités destinées à aider les nouveaux chercheurs à lancer leur carrière (39 %). Le CRSH a également calculé, parmi les six universités de l'échantillon, la proportion des subventions institutionnelles selon les activités de recherche et la taille de l'université. Ces résultats sont largement compatibles avec la proportion des activités décrites ci-dessus.

Une autre étude menée par le CRSH en 2006 a noté que toutes les universités ont déclaré que les subventions institutionnelles ont été le plus souvent affectées aux voyages (44 %), suivis des activités de recherche (31 %). Comme le montre le tableau 10, les voyages représentaient la moitié (50 %) des activités financées à même les subventions institutionnelles dans les grandes universités.

Tableau 10 : Proportion de l'investissement des subventions institutionnelles, selon la taille de l'établissement, période de subventions 2002-2005

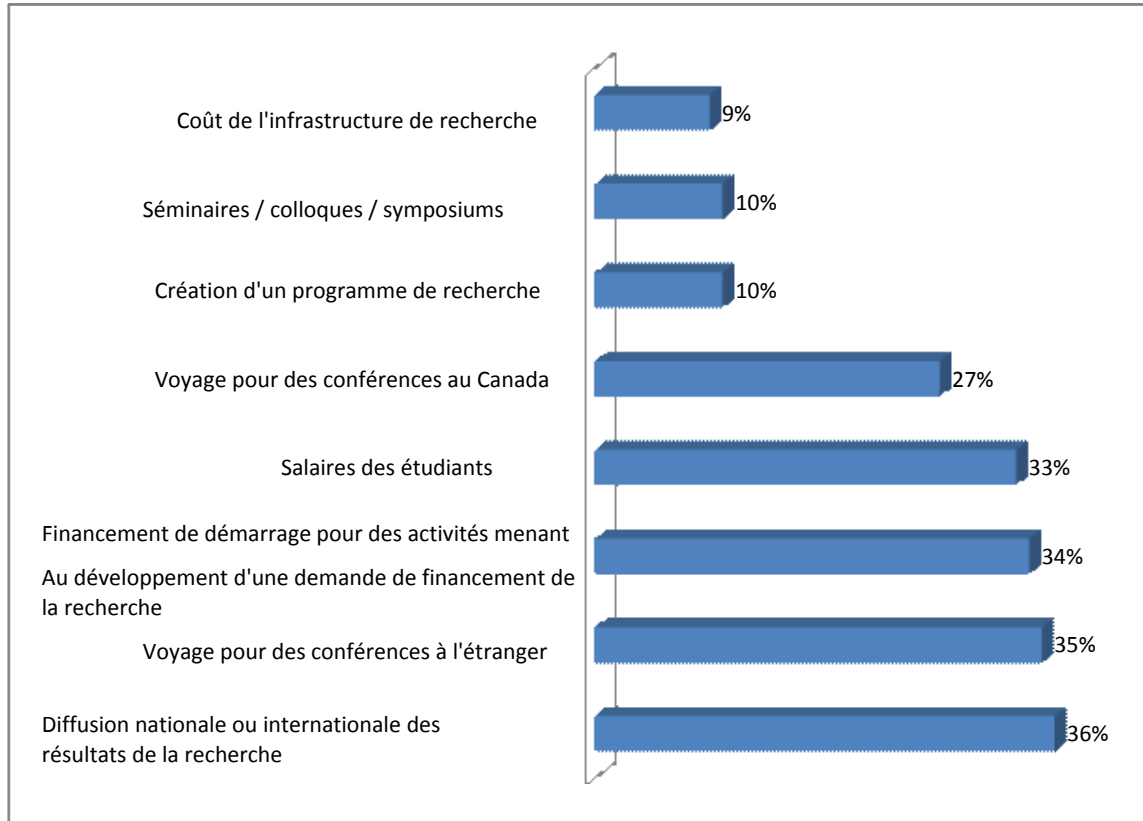
	Recherche	Voyage	Collaboration	Diffusion	Étudiant	Combinaison*
Petites universités	28%	37,7%	3,4%	3%	5,7%	16,7%
Universités moyennes	26,8%	45,1%	3,7%	1,9%	2%	20,5%
Grandes universités	38%	49,6%	0,1%	2,7%	1,9%	7,9%
Moyenne	30,7%	44,1%	2,4%	2,5%	3,2%	15%

* Combinaison d'activités, telles que la recherche et les étudiants, ou la diffusion et les voyages.

Source : CRSH. Rapport sur le programme de Subventions institutionnelles. Suzanne Bruneau, 2006.

Les titulaires de subventions institutionnelles ont été invités à indiquer comment ils avaient utilisé les fonds. Comme le montre la figure 9, les chercheurs ont indiqué un large éventail de différents types d'activités. Le plus souvent, ces activités comprennent la diffusion nationale ou internationale des résultats de la recherche (36 % des titulaires), les voyages pour des conférences internationales (35 %) et le financement de démarrage d'activités menant au développement d'une demande de financement de la recherche. Un tiers (33 %) des titulaires interrogés ont indiqué qu'ils avaient utilisé les subventions institutionnelles pour couvrir le coût des salaires des étudiants.

Figure 9 : Utilisation des subventions institutionnelles parmi les titulaires interrogés



Source : Sondage auprès des titulaires de subventions institutionnelles, n = 123-212

Remarque : Question permettant des réponses multiples, de sorte que le total dépasse 100%.

On a demandé aux agents de recherche dans quelle mesure les subventions institutionnelles ont été conformes aux objectifs du programme. Tous sauf un ont dit qu'elles l'avaient été; plusieurs ont noté que les objectifs du programme étant larges, ce résultat n'était pas difficile à atteindre. L'une des universités qui ont distribué des subventions institutionnelles à leurs chercheurs 4A a noté que le financement n'était pas nécessairement destiné aux nouveaux chercheurs.

De même, on a demandé aux agents de recherche dans quelle mesure les subventions institutionnelles ont été investies dans les activités prévues. Encore une fois, la plupart ont indiqué qu'elles l'ont été, mais en soulignant que le programme donne aux universités un large pouvoir d'appréciation à cet égard. Certains agents ont exprimé une incertitude quant à savoir si certaines activités pourraient être financées par des subventions institutionnelles. Cela comprend les frais de publication et les coûts de la préparation de publication (reproduction d'images, paroles, etc.).

Question 7.3 Dans quelle mesure les chercheurs visés ont-ils accru leur compétitivité dans les concours de subventions du CRSH?

Conclusion : *L'analyse des données administratives ne permettait pas de conclure que la réception d'une subvention institutionnelle était associée à une compétitivité accrue dans les*

concours pour des subventions ordinaires de recherche. Les chercheurs et les agents de recherche sont généralement d'avis que le programme a été bénéfique par le fait qu'il a accru la compétitivité des chercheurs dans les concours nationaux du CRSH.

Deux sources de données ont été utilisées pour évaluer la mesure dans laquelle les chercheurs ont accru leur compétitivité dans les concours de subvention du CRSH après avoir reçu une subvention institutionnelle : les données administratives du CRSH et l'enquête auprès des chercheurs qui a été entreprise pour cette évaluation.

Les données administratives du CRSH ont été examinées pour déterminer dans quelle mesure les titulaires de subventions institutionnelles qui avaient été précédemment cotés « 4A » (demande conforme mais non financée) ou « échec » au concours de subventions ordinaires de recherche de 2002-2005, avant d'obtenir une subvention institutionnelle en 2005-2008, avaient eu plus de succès dans les concours suivants pour la subvention ordinaire de recherche (2006-2010). En théorie, ces candidats refusés auraient dû accroître leur compétitivité dans les concours ultérieurs de subventions ordinaires de recherche parce qu'ils auraient entrepris des activités de recherche supplémentaires financées par une subvention institutionnelle.

Or, l'analyse du CRSH des données administratives a révélé qu'en fait, 40 % des titulaires de subventions institutionnelles qui avaient été cotés « 4A » dans le concours initial de subventions ordinaires de recherche ont continué à être financés par suite à un concours ultérieur de subventions ordinaires de recherche (tableau 11). En outre, 48 % des titulaires de subventions institutionnelles qui ont été jugés comme ayant échoué lors de leur demande initiale de subvention ordinaire de recherche ont réussi à un concours ultérieur (tableau 12). Par conséquent, entre les deux groupes (auparavant cotés « 4A » ou « échec »), 44 % des titulaires de subventions institutionnelles qui n'avaient jamais été financés dans un concours initial de subventions ordinaires de recherche ont continué à être financés à une édition ultérieure de ce concours. Si d'autres facteurs ont pu contribuer à cette amélioration de la compétitivité, cette analyse semble indiquer que la réception d'une subvention institutionnelle est associée à une hausse de la compétitivité des chercheurs aux concours de subventions ordinaires de recherche.

Tableau 11 : Résultats des titulaires de subventions institutionnelles (précédemment cotés « 4A » en au concours 2002-2005 de subventions ordinaires de recherche) à l'édition 2006-2010 de ce concours

	Succès (1)	1A*	4A	Total
2006	3	0	4	7
2007	0	0	3	3
2008	1	0	1	2
2009	2	0	0	2
2010	2	1	3	6
Total	8	1	11	20
n	20	20	20	20
%	40,0	5,0	55,0	100,0

* Le CRSH a indiqué que la cote 1A signifiait que la demande de subvention n'a pas abouti, mais que le projet a reçu une certaine aide financière.

Tableau 12 : Résultats des titulaires de subventions institutionnelles (ayant échoué au concours 2002-2005 de subventions ordinaires de recherche) à l'édition 2006-2010 de ce concours

	Succès (1)	Échec (4)	4A	Total
2006	3	0	3	6
2007	2	0	1	3
2008	0	1	2	3
2009	5	0	1	6
2010	0	2	1	3
Total	10	3	8	21
n	21	21	21	21
%	47,6	14,3	38,1	100,0

Le CRSH a également entrepris une analyse des données administratives pour un groupe témoin de chercheurs n'ayant pas reçu de subventions institutionnelles de 2002 à 2005. Tout comme les titulaires de subventions institutionnelles, ce groupe témoin a également demandé en vain une subvention ordinaire de recherche en 2002-2005 (c.-à-d. qu'ils ont reçu une cote « 4A » pi « échec ») et a refait une demande à l'édition 2006-2010 de ce concours. En fait, 48 % des non-titulaires de subventions institutionnelles « 4A » ont réussi à l'édition 2006-2010 du concours de subventions ordinaires de recherche (tableau 13), tandis que 40 % de ces mêmes non-titulaires qui avaient reçu la cote « échec » ont subséquemment passé le concours 2006-2010 de subventions ordinaires de recherche (tableau 14). La comparaison entre les titulaires et les non-titulaires de subventions institutionnelles montre donc une différence entre les deux groupes : les non-titulaires cotés « 4A » avaient huit points de pourcentage de plus de succès dans les concours subséquents de subventions ordinaires de recherche que les titulaires, tandis que les titulaires de subventions institutionnelles cotés « échec » à un concours de subventions ordinaires de recherche avaient huit points de pourcentage plus de succès dans les concours subséquents de subventions ordinaires de recherche.

Tableau 13 : Résultats des non-titulaires de subventions institutionnelles (cotés « 4A » à l'édition 2002-2005 du concours de subventions ordinaires de recherche) à l'édition 2006-2010 de ce concours

	Succès (1)	4A	Total
2006	7	3	10
2007	4	4	8
2008	10	6	16
2009	6	6	12
2010	4	7	11
Total	31	26	57
n	65	65	65
%	47,7	40,0	87,7

Tableau 14 : Résultats des non-titulaires de subventions institutionnelles (cotés « échec » à l'édition 2002-2005 du concours de subventions ordinaires de recherche) à l'édition 2006-2010 de ce concours

	Succès	4A	Total
2006	8	9	17
2007	5	9	14
2008	7	11	18
2009	3	8	11
2010	8	3	11
Total	31	40	71
n	77	77	77
%	40,3	51,9	92,2

Ainsi, il ne semble pas avoir de différence sensible entre les titulaires et les non-titulaires de subventions institutionnelles en termes de réussite à un concours ultérieur de subventions ordinaires de recherche.

On a également examiné les résultats du sondage auprès des chercheurs afin d'expliquer ce résultat escompté. On a demandé aux titulaires de subventions institutionnelles qui ont indiqué avoir participé à un concours national de subvention du CRSH de 2005 à 2008 à indiquer leur taux de réussite à ces concours. Or, les titulaires de subventions institutionnelles (moyenne = 52,6 %) ont affiché en moyenne des taux légèrement plus élevés de succès dans l'obtention d'autres subventions du CRSH (subventions ordinaires de recherche, subventions stratégiques, etc.) que les non-titulaires (moyenne = 50,6 %). Cette différence n'était pas statistiquement significative, mais ($t_{(328)} 0,4, p \Rightarrow 0,05$).

Lors de l'examen du succès dans l'obtention d'autres subventions du CRSH parmi ceux qui se sont identifiés comme de nouveaux chercheurs (comme ceux qui n'avaient pas encore eu l'occasion d'établir une feuille de route des réalisations en recherche, mais qui sont en train de le faire), le résultat a été moins positif. Les nouveaux chercheurs titulaires de subventions institutionnelles (moyenne = 45,5 %) ont indiqué des taux plus bas de succès dans d'autres concours de subventions du CRSH que ceux qui ne s'identifiaient pas comme de nouveaux chercheurs (moyenne = 51,3 %). Encore une fois, cette différence n'était pas statistiquement significative, ($t_{(277)} = -1,0, p > 0,05$).

La taille de l'établissement semble être un facteur important de la compétitivité dans les concours nationaux. Il y avait une autre différence importante dans le taux de réussite des chercheurs dans les universités petites (moyenne = 29,6 %), moyennes (moyenne = 50,3 %) et grandes (moyenne = 53,5 %), ($F_{(2,327)} = 3,2, p < 0,05$). Des analyses postérieures indiquent que les chercheurs diffèrent grandement selon que l'université est petite ou grande.

Malgré ces conclusions, il y avait une perception commune que les subventions institutionnelles avaient en fait augmenté la compétitivité des chercheurs : En effet, 70 % des titulaires de subventions institutionnelles ont indiqué que les activités entreprises grâce à cet argent les avaient aidés à devenir plus compétitifs dans les autres concours. Les agents de recherche avaient également l'impression que les subventions institutionnelles avaient eu un impact sur

l'accroissement de la compétitivité des chercheurs aux concours de subventions du CRSH. Un agent de recherche a déclaré qu'un titulaire de subventions institutionnelles sur trois avait reçu une plus grande subvention du CRSH. L'un des agents de recherche a signalé que le montant reçu par son établissement (5 000 \$) n'était toutefois pas suffisant pour avoir un tel impact significatif.

Des subventions institutionnelles ont été attribuées à certains chercheurs qui ont reçu une cote 4A à un concours national de subventions. Une cote 4A indique qu'un projet a été jugé par le CRSH comme suffisamment prometteur pour être recommandé en vue d'un financement, mais sans l'être en raison d'un manque de fonds disponibles. Le CRSH a constaté que 25 universités sur 69 avaient indiqué que les subventions institutionnelles avaient été utilisées pour renforcer les projets qui ont reçu une cote 4A du Programme de subventions ordinaires de recherche CRSH ou de programmes d'autres organismes subventionnaires²⁵.

En outre, selon l'enquête auprès des titulaires de subventions institutionnelles, 19 % d'entre eux étaient de nouveaux chercheurs qui, on peut le supposer, seraient particulièrement susceptibles de devenir plus compétitifs en raison de l'expérience acquise grâce à des activités de recherche financées par ce programme.

Il convient de noter, toutefois, que l'activité la plus communément financée par les subventions institutionnelles semble être les voyages (à des conférences nationales et internationales), ce qui n'a pas forcément un impact fort et direct sur la compétitivité des chercheurs dans les concours.

Question 7.4 Dans quelle mesure les subventions institutionnelles ont-elles aidé les universités participantes à accroître leur capacité de recherche?

Conclusion : *Les activités financées par des subventions institutionnelles doivent normalement avoir augmenté la capacité de recherche dans de nombreux établissements. Les montants limités offerts par le programme sont ressentis comme un obstacle à l'augmentation de la capacité de recherche dans certains établissements.*

Augmentation de la capacité de recherche

Les titulaires de subventions institutionnelles ont donné une note moyenne modérée (sur une échelle de 1, « pas du tout », à 5 « beaucoup ») aux questions liées à la mesure selon laquelle les subventions institutionnelles ont contribué à accroître la capacité de recherche. Comme le montre le tableau 15, les titulaires croient que les subventions institutionnelles ont eu le plus grand impact en matière d'assistance à la réalisation de projets de recherche, car elles augmentent la capacité globale à mener des recherches et renforcent le programme de recherche. En revanche, les titulaires ont moins souvent indiqué que les subventions institutionnelles avaient eu un fort impact sur la réorientation de leurs programmes de recherche et renforcé les partenariats et collaborations de recherche à l'échelle nationale et internationale.

²⁵ Division des subventions de recherche et de diffusion du CRSH. Note de service du 31 octobre 2009, « SSHRC's Institutional Grants (SIG) and Aid to Small Universities Grants (ASU) ».

Tableau 15 : Opinions des titulaires de subventions institutionnelles sur la mesure dans laquelle ces dernières ont contribué à accroître la capacité en recherche

Aspect de la capacité de recherche ciblée	Moyenne	Écart-type
Meilleure diffusion nationale des résultats de recherche	3,6	1,2
Meilleure diffusion internationale des résultats de recherche	3,3	1,4
Meilleur niveau de collaboration et de partenariats en recherche sur le plan national	3,1	1,4
Meilleur niveau de collaboration et de partenariats en recherche sur le plan international	3,0	1,4
Aide à réorienter votre programme de recherche	2,9	1,3
Aide à renforcer votre programme de recherche	4,0	1,1
Aide les nouveaux chercheurs à lancer leur carrière en recherche	3,9	1,2
Aide à obtenir des fonds supplémentaires d'autres sources de financement en recherche	3,2	1,5
Aide à présenter de meilleures propositions dans le cadre de concours nationaux de financement	3,8	1,3
Aide à entreprendre des projets de recherche	3,8	1,3
Évaluation et établissement des domaines de recherche les plus prometteurs sur lesquels axer la recherche	4,1	1,1
Meilleure capacité globale d'entreprendre des recherches	3,5	1,4
Développer une culture visant l'excellence en recherche	3,8	1,1

Source : Sondage auprès des titulaires de Subventions institutionnelles, n = 68-90

Il est intéressant de noter que, contrairement aux résultats des analyses similaires effectuées chez les titulaires d'APU, il n'y avait pas de relation entre l'augmentation perçue de la capacité de recherche et les taux de succès pour obtenir d'« autres subventions du CRSH », $r_{(49)} 0,1, p \Rightarrow 0,05$. Cela indique que les perceptions des titulaires au sujet des augmentations de leur capacité de recherche grâce aux subventions institutionnelles ne sont pas reliées à leur taux de réussite aux autres concours du CRSH. Le montant de la subvention institutionnelle peut limiter l'effet d'influence sur la réussite ultérieure à d'autres compétitions.

La plupart des agents de recherche ont déclaré que les subventions institutionnelles avaient contribué à accroître la capacité de recherche dans leur établissement. Certains des exemples présentés lors des entretiens comprennent ceux-ci :

- le programme de Subventions institutionnelles a permis aux chercheurs de diffuser leurs résultats à l'échelle nationale et internationale en participant à des conférences;
- les subventions ont permis de verser des fonds de démarrage à des projets de recherche qui ont par la suite été financés par des concours nationaux de subventions;
- les subventions institutionnelles ont servi à obtenir du financement auprès d'autres sources;
- elles aident les chercheurs à embaucher des étudiants pour seconder les activités de recherche.

Toutefois, près de la moitié des agents de recherche interrogés ont noté que les fonds limités du programme (de chaque subvention aux chercheurs, de la subvention à l'établissement) ont restreint l'impact du programme. Par exemple, un intervenant d'une petite université a mentionné que même si tout financement de la recherche est apprécié, un montant annuel de 5 000 \$ ne suffit pas à augmenter notablement la capacité de recherche dans son établissement.

4.3.2 Rentabilité

Question 8. Le programme de Subventions institutionnelles a-t-il été exécuté d'une manière rentable?

Conclusion : *Le CRSH a administré 43 demandes de subventions institutionnelles et accordé 42 d'entre elles par tranche de 10 000 \$ en frais administratifs. La proportion des coûts administratifs par rapport aux dépenses liées aux subventions est inférieure à celle qu'on observe pour d'autres programmes de subventions du CRSH, ce qui donne à penser que le programme est rentable.*

Au cours de la période pour laquelle des chiffres sont disponibles (de 2000-01 à 2008-09), le montant total du financement fourni pour le programme de Subventions institutionnelles est demeuré constant à environ 5,2 M \$ par an. Ce montant représente environ 4 % du financement annuel de recherche du CRSH. Les dépenses en subventions institutionnelles sont présentées au tableau 16.

Tableau 16 : Dépenses en subventions institutionnelles, de 2001-02 à 2008-09

	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09
Montant total de la subvention (\$)	5 180 000	5 218 000	5 188 000	5 188 000	5 188 000	5 188 000	5 188 000	5 188 000

Source : CRSH, L'année en chiffres, 2009

Le CRSH a fourni des données sur une estimation des dépenses administratives pour le programme de Subventions institutionnelles de 2001-2002 à 2008-2009. Ces données sont présentées au tableau 17, qui montre les dépenses réelles estimées, et au tableau 18, où les mêmes montants sont ajustés en dollars constants de 2002 afin d'établir une comparaison sur plusieurs années. Compte tenu des difficultés administratives représentées par la saisie des charges non salariales, les montants présentés dans les tableaux ne comprennent pas les frais indirectement imputables au programme tels que les frais d'administration générale. Les charges salariales ont été estimées en fonction des heures de travail pertinentes, multipliées par les coûts salariaux.

Tableau 17 : Estimation des dépenses directes du programme de Subventions institutionnelles

Type de dépenses	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09
Salaires (\$)	5 212	6 968	5 720	6 100	6 246	6 532	6 559	8 745
Autres que salaires (\$)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total (\$)	5 212	6 968	5 720	6 100	6 246	6 532	6 559	8 745

Source : CRSH

Tableau 18 : Estimation des dépenses directes du programme de Subventions institutionnelles en dollars constants de 2002

Type de dépenses	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09
Salaires (\$)	\$5 270	\$6 758	\$5 506	\$5 738	\$5 752	\$5 880	\$5 825	\$7 671
Autres que salaires (\$)	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total (\$)	\$5 270	\$6 758	\$5 506	\$5 738	\$5 752	\$5 880	\$5 825	\$7 671

Source : CRSH

Sur la base des informations ci-dessus, le CRSH a estimé les coûts qu'il a engagés pour l'administration des subventions en 2002 et en 2005. Les résultats sont présentés au tableau 19 (montants réels estimatifs) et au tableau 20 (montants réels estimatifs ajustés en dollars constants de 2002).

Tableau 19 : Coûts administratifs par demande et par subvention pour le programme de Subventions institutionnelles

Année de concours	Demande			Subvention		
	Nombre de demandes	Dépenses (\$)	Coût-efficacité	Nombre de Subventions	Dépenses (\$)	Coût-efficacité
2002	76	18 788	40 demandes/10 000 \$	75	18 788	40 subventions /10 000 \$
2005	76	19 337	39 demandes/10 000 \$	75	19 337	39 subventions /10 000 \$
Total	152	38 125	40 demandes/10 000 \$	150	38 125	39 subventions /10 000 \$

Source : CRSH

Tableau 20 : Coûts administratifs par demande et par subvention pour le programme de Subventions institutionnelles - dollars constants de 2002

Année de concours	Demande			Subvention		
	Nombre de demandes	Dépenses (\$)	Coût-efficacité	Nombre de Subventions	Dépenses (\$)	Coût-efficacité
2002	76	18 002	42 demandes/10 000 \$	75	18 002	42 subventions /10 000 \$
2005	76	17 457	44 demandes/10 000 \$	75	17 457	43 subventions /10 000 \$
Total	152	35 459	43 demandes/10 000 \$	150	35 459	42 subventions /10 000 \$

Source : CRSH

Comme il a été démontré, pendant les années de concours 2002 et 2005, le CRSH a administré 43 demandes et 42 subventions au coût de 10 000 \$ en frais administratifs.

Les résultats des évaluations de programmes récemment entrepris par le CRSH représentent l'occasion de comparer les coûts relatifs de l'administration du programme de Subventions institutionnelles avec celui d'autres programmes de subvention du CRSH, y compris le Programme des coûts indirects et les Réseaux de centres d'excellence, ainsi que le programme d'APU. Pour chacun des programmes, le CRSH a calculé les coûts administratifs de chaque million de dollars en subventions, ainsi que la proportion des coûts administratifs par rapport aux versements de subventions.

Dans le cas du programme de Subventions institutionnelles, ces coûts s'élèvent à 1 254 \$, soit 0,1 %. Pour le Programme des coûts indirects, ces mêmes coûts étaient de 2 910 \$, soit 0,3 %, montant qui a été jugé très modique par les équipes d'évaluation et de vérification du CRSH. Quant au programme d'APU, il a engagé 7 041 \$, soit 0,7 %, au même chapitre. À titre de comparaison, la proportion des coûts administratifs par rapport aux subventions versées par les Réseaux de centres d'excellence était de 3,5 %.

Bien que tous ces programmes soient dotés d'objectifs assez différents et qu'ils divergent sur le plan des exigences administratives et de l'envergure des budgets de subventions, la comparaison donne tout de même à penser que le programme de Subventions institutionnelles est mis en œuvre d'une manière très rentable.

Cette conclusion n'est pas forcément étonnante, puisque le programme de Subventions institutionnelles, à la différence d'autres programmes de subventions du CRSH, est exécuté conjointement avec les universités (par exemple, ce sont les universités financées qui entreprennent le processus d'examen par les pairs et l'affectation des subventions aux chercheurs individuels), ce qui se traduit par des économies considérables pour le CRSH. Dans le même temps, le manque d'efforts de surveillance compense les économies et les gains d'efficacité réalisés.

5. Conclusions de l'évaluation - Programme d'APU

Cette section présente les résultats de l'évaluation du programme d'APU dans les trois principaux domaines visés : pertinence, exécution et rendement.

5.1 Pertinence

5.1.1 Besoin continu

Question 1. Pourquoi soutenir le programme d'APU, compte tenu du niveau actuel des besoins des établissements?

Conclusion : *On constate qu'il existe un besoin de soutien financier pour la recherche dans les petites universités. Les petites universités sont confrontées à des obstacles à la recherche que ne connaissent pas les grandes universités, et tendent à être défavorisées par des programmes de subventions institutionnelles qui sont fondés sur des formules. L'APU contribue à atténuer ces obstacles.*

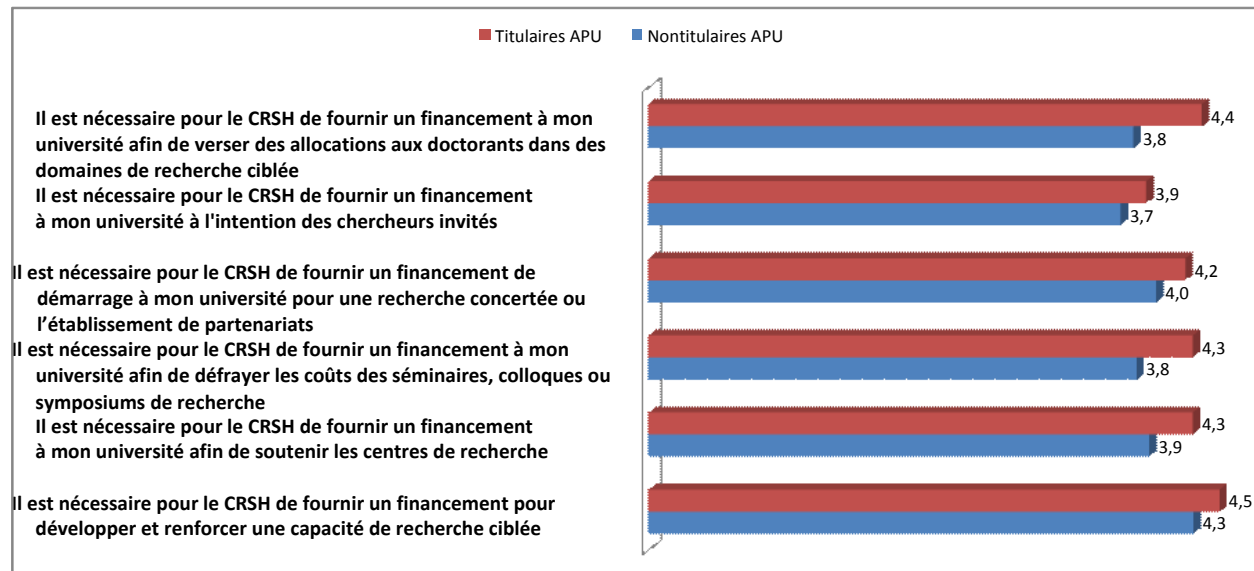
Perceptions des chercheurs

Les chercheurs des petites universités ont indiqué qu'à leur avis, le CRSH doit continuer à fournir des fonds pour appuyer les activités de recherche de leur établissement. À une série de questions concernant le besoin de financement de la recherche relativement à des activités soutenues par le programme d'APU, les chercheurs des petites universités ont répondu qu'ils étaient tout à fait d'accord avec l'affirmation qu'il existe un besoin à l'égard des subventions du CRSH (moyenne = 4,5, où 1 = « en total désaccord [avec le besoin de financement] » et 5 = « tout à fait [d'accord avec le besoin de financement] »). Cela comprenait un besoin perçu à l'égard du soutien du CRSH pour des éléments comme : bourses pour les étudiants de doctorat; chercheurs invités; fonds de démarrage pour soutenir la recherche concertée et l'établissement de partenariats; symposiums et colloques; centres de recherche; développement de la capacité de recherche globale.

Collectivement, les titulaires de l'APU (moyenne = 4,6) ont tendance à ressentir plus fortement la nécessité d'un financement du CRSH que des professeurs dans les petites universités qui n'ont pas reçu de subvention d'APU (moyenne = 4,4). Cette différence était statistiquement significative ($t_{(274)} = 2,3$, $p < 0,05$, d de Cohen = 0,4)²⁶. Comme le montre la figure 10, cette différence était constante pour toutes les questions pertinentes. Potentiellement, ceux qui ont reçu des subventions sont peut-être plus activement impliqués dans la recherche et, par conséquent, plus susceptibles d'appuyer la nécessité d'un financement du CRSH.

²⁶ CRSH. Rapport sur le programme de Subventions institutionnelles. Suzanne Bruneau, 2006.

Figure 10 : Besoin moyen perçu à l'égard de l'aide financière du CRSH



Source : Sondage sur l'APU, $n_{\text{participant}} = 48$, $n_{\text{comparaison}} = 228$

De nombreux chercheurs interrogés ont également noté que ce sont les chercheurs dans les petites universités qui ont davantage besoin de soutien financier. Les raisons invoquées à l'appui de cette opinion sont notamment les suivantes : les professeurs dans les petites universités ont souvent des charges d'enseignement plus lourdes que leurs pairs dans les grandes universités; ils ont accès à un plus petit bassin d'étudiants des cycles supérieurs qui peuvent aider à la recherche et à l'enseignement; les petites universités sont souvent géographiquement éloignées des grands centres métropolitains, ce qui entraîne de plus grandes dépenses pour assister à des conférences, faire du réseautage et créer des partenariats de recherche.

Les chercheurs des petites universités ont indiqué qu'ils avaient personnellement éprouvé le besoin de financement pour soutenir les types d'activités financés par le programme d'APU. Contrairement aux non-titulaires d'APU (moyenne = 4,3), les titulaires d'APU (moyenne = 4,5) ont indiqué un niveau légèrement plus élevé d'accord avec les questions portant sur leur estimation des besoins de financement passé (1 = « en total désaccord [avec le besoin de financement] » et 5 = « Tout à fait d'accord [avec le besoin de financement] »). Cette différence n'était pas statistiquement significative, mais ($t_{(276)} = 1,84$, $p > 0,05$).

Les titulaires d'APU ont également indiqué que ce programme avait été essentiel pour leurs propres activités de recherche dans le passé. La vaste majorité des titulaires de subventions d'APU ont reconnu que leurs activités de recherche se seraient déroulées avec une moindre envergure (61 %) ou pas du tout (37 %) en l'absence de telles subventions. Seulement 3 % ont déclaré que les activités prévues auraient eu lieu même sans l'APU.

Cela est conforme aux besoins de financement du CRSH qui ont été indiqués dans les sondages précédents auprès des titulaires de subventions de recherche. Dans une récente évaluation de

l'Initiative de la nouvelle économie (INE) du CRSH²⁷, 73 % des chercheurs dont les projets étaient financés par cette initiative ont indiqué qu'en l'absence de subventions du CRSH, le projet n'aurait pu avoir lieu, tandis que 22 % ont indiqué que la portée du projet aurait changé. Tout comme les titulaires de subventions du programme d'APU, seulement 3 % des chercheurs financés par l'initiative sur la nouvelle économie ont indiqué que leur projet aurait été proposé sans le financement du CRSH.

Il n'y avait pas de consensus exprimé quant à savoir si le financement de la recherche devrait être ciblé sur des sujets de recherche spécifiques dans les établissements afin de développer des nœuds ou centres de recherche en particulier. Si l'évaluation ne traitait pas spécifiquement de cette question de manière globale, il convient de noter que plusieurs chercheurs interrogés ont exprimé leur mécontentement quant au financement de secteurs de recherche spécifiques par certaines universités. Comme l'a fait remarquer l'un d'entre eux : « Il y a des problèmes évidents [lorsqu'une petite université consacre ses activités de recherche à un thème spécifique] : les programmes de recherche individuels sont exclus s'ils ne coïncident pas avec l'accent choisi l'université et par les membres chevronnés du corps professoral ayant l'autorité institutionnelle de déterminer et de façonner le programme de recherche de l'institution ».

Perceptions des agents de recherche et des intervenants

Les agents de recherche des petites universités s'entendent pour dire qu'il faudrait soutenir spécifiquement la recherche dans les petites universités. Parmi les raisons invoquées à l'appui de cette opinion, on peut mentionner celles-ci :

- les petites universités ont moins de ressources humaines dédiées à l'obtention de financement de la recherche et sont moins susceptibles d'obtenir d'autres subventions;
- les petites universités ont moins anciens étudiants qui apportent un soutien financier, et beaucoup n'ont pas l'histoire et la tradition de soutien des anciens qui existent dans les grands établissements.

Parmi les autres raisons citées : il faut encourager la recherche dans les petites universités, car les professeurs ont une plus grosse charge d'enseignement et peuvent hésiter à entreprendre des recherches; la demande de financement de la recherche dépasse l'offre actuelle; comme les petites universités fournissent une bonne part de la formation aux étudiants en sciences humaines au Canada, il faudrait que ces professeurs se perfectionnent dans leurs domaines; puisque le CRSH met de plus en plus l'accent sur le soutien à la recherche concertée et internationale, il est important d'avoir les fonds de démarrage nécessaires pour développer ces activités; de nombreuses petites universités sont éloignées des centres métropolitains et ont des coûts plus élevés associés à la formation des équipes de recherche, aux voyages à des conférences, aux séminaires et au réseautage.

La direction et le personnel du CRSH, ainsi que les informateurs clés externes, ont convenu que les petites universités sont confrontées à des désavantages certains lorsqu'il s'agit d'obtenir un financement de recherche, y compris les limitations touchant les ressources humaines au sein de

²⁷ La portée de cet effet est faible (d de Cohen est inférieur à environ 0,5), ce qui indique que la signification statistique serait davantage le résultat de la taille de l'échantillon que d'une réalité.

l'université pour poursuivre des options de financement disponibles, le moindre succès à obtenir un financement par la voie de concours de portée nationale, et la moindre possibilité d'obtenir un financement de sources telles que les fondations et le secteur privé. En 2008, le comité d'APU du CRSH a déclaré qu'il était unanime à reconnaître que le programme d'APU était un service essentiel pour les petits établissements.

Nature distinctive par rapport à d'autres sources de financement

Le programme d'APU est le seul programme canadien de financement de la recherche qui cible spécifiquement les petites universités. C'est également le seul programme dont l'objectif est le développement et le renforcement de capacités de recherche « ciblées ».

Les petites universités peuvent également recevoir un financement institutionnel de recherche en sciences humaines par le biais du programme de Subventions institutionnelles. Toutefois, la formule utilisée pour calculer les subventions institutionnelles reçues par chaque établissement admissible est fondée sur la taille de l'institution et son succès antérieur aux concours nationaux du CRSH : les petits établissements reçoivent souvent des subventions institutionnelles très limitées, parfois aussi peu que 10 000 \$ ou moins par année.

Le programme IDR du CRSH a été identifié comme un programme complémentaire qui finance également le développement de la recherche. Les objectifs du programme IDR consistent à aider les chercheurs à développer des nouvelles questions de recherche, à explorer des perspectives et orientations conceptuelles et méthodologiques, et à soumettre la recherche à des analyses critiques. Dans le cas du programme IDR, il existe une attente claire et explicite que les activités financées mèneront directement à l'élaboration de propositions de financement de la recherche (aux concours du CRSH ou d'autres organismes), tandis que dans celui du programme d'APU, les activités financées ne conduiront pas forcément à cela (ou du moins, pas immédiatement).

Le FGR a été cité parmi les autres sources de financement complémentaire. Toutefois, les agents de recherche ont remarqué que, puisque l'argent du FGR est ce qui reste à la fin d'une période de subventions du CRSH, l'accès des établissements à ces fonds varie d'une année à l'autre, et ce n'est donc pas une source stable. En conséquence, les établissements semblent voir cela comme un financement supplémentaire. En outre, il a été indiqué que ce financement peut être limité, en particulier pour les petites universités. Il convient de noter que l'évaluation ne comprenait pas une comparaison exhaustive des programmes d'APU et de FGR, de sorte que le degré de chevauchement entre les deux sources de financement n'est pas connu.

Le tableau 21 présente un résumé des principales caractéristiques de chacun des programmes identifiés comme les plus comparables avec le programme d'APU. Aucun autre programme de financement similaire n'a été identifié dans les entrevues ou dans l'examen des documents. Le comité d'APU du CRSH a noté de même qu'en 2008, il n'y avait pas d'autres sources de financement des programmes disponibles pour aider les petites universités à renforcer leur capacité de recherche globale²⁸. Dans l'ensemble, il ne semble pas qu'il y a double emploi, et

²⁸ CRSH. Évaluation de l'Initiative de la nouvelle économie - Rapport final. Août 2009. Consulté en ligne le 29 juillet 2010 sur http://www.sshrc-crsh.gc.ca/about-au_sujet/publications/INE_Final_Report_FinalF.pdf.

que le programme d'APU conserve un rôle distinct dans le soutien de la recherche spécifiquement pour les petites universités.

Tableau 21 : Principales caractéristiques des programmes comparables de financement du CRSH

Programme	Type de demandeur	Type de recherche	Budget annuel \$	Durée de la subvention	Montant de subvention \$	Taux de succès % (demandes / subventions)
APU	Établissement	Développement de la capacité de recherche	600 000	3 années	Maximum de 30 000 par année	69
Subv. instit.	Établissement	Excellence de la recherche et Développement de la capacité de recherche	5,2 M	3 années	Minimum de 5 000 par année	98
IDR	Établissement et chercheur individuel ou groupe de chercheurs	Développement de la capacité de recherche et Innovation	1,9 M	2 années	Jusqu'à 40 000	32
SOR	Établissement	Recherche	-	s.o.	-	-

Ces sources de financement des programmes sont complétées par le financement institutionnel général disponible pour les sciences humaines, qui varie selon les budgets et les priorités de chaque établissement. Ce financement s'inscrit dans le cadre du budget opérationnel pour l'université, qui est dérivé d'un financement provincial, du soutien des anciens élèves, des donateurs privés et du gouvernement fédéral sous la forme de financement des coûts indirects. La proportion du budget global pour la recherche en sciences humaines dans le financement octroyé par le CRSH varie selon l'établissement. D'après les agents de recherche, le programme d'APU peut représenter jusqu'à la moitié des fonds disponibles pour une petite université.

Selon un examen du financement du CRSH²⁹ aux universités examinées dans l'évaluation, le programme d'APU représentait entre 5 % et 85 % du financement total du CRSH fourni aux universités, selon l'établissement concerné.

5.1.2 Concordance avec les priorités du gouvernement du Canada

Question 2. Les objectifs du programme de Subventions institutionnelles et du programme d'APU sont-ils conformes au cadre pangouvernemental fédéral ainsi qu'au plan stratégique et à l'AAP du CRSH?

²⁹ Rapport de la discussion de politique du CRSH pour le comité 2008 de l'APU.

Conclusion : *Le programme d'APU s'harmonise avec les objectifs du gouvernement du Canada. Le programme, qui met l'accent sur le développement de la capacité de recherche, ne concorde que modérément avec les objectifs stratégiques et les priorités opérationnelles du CRSH.*

Concordance avec les priorités du gouvernement du Canada

Le cadre pangouvernemental mis en place par le gouvernement fédéral était conçu pour cartographier les contributions des ministères, des organismes et des sociétés d'État à l'ensemble de 13 secteurs de résultats de haut niveau du gouvernement du Canada. Le cadre est conçu pour informer le développement de l'AAP des ministères et des organismes, et ceux-ci doivent indiquer dans leurs rapports sur les plans et priorités (RPP) et dans leurs rapports de rendement à quel point les activités de leur programme concordent avec les secteurs de résultats du gouvernement fédéral.

Dans le RPP du CRSH, on établit le lien entre tous les programmes de recherche du CRSH et le secteur de résultats du gouvernement canadien qui vise une économie axée sur l'innovation et le savoir³⁰. C'est sans doute résultat de la concentration explicite sur la recherche et le développement. Toutefois, étant donné le large éventail de sujets en sciences humaines en général, le programme d'APU (et, en fait, tous les programmes de recherche du CRSH, y compris le Programme des coûts indirects) pourrait avoir des effets directs et indirects applicables à d'autres secteurs de résultats du gouvernement du Canada, y compris, par exemple, « une culture et un patrimoine canadiens dynamiques » et « une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale ».

Le CRSH a également établi des liens explicites entre ses programmes et des éléments de la stratégie scientifique et technologique du gouvernement du Canada, de « Réaliser le potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada » (2007). Comme la plupart des fonds de recherche du CRSH, le programme d'APU peut être lié à l'« avantage du savoir » souligné dans la stratégie, car il produit de nouvelles idées et aide à atteindre l'excellence en recherche³².

Concordance avec les priorités et politiques du CRSH

L'activité de programme du CRSH est actuellement en cours de révision. Dans l'AAP actuelle du CRSH, le programme d'APU est regroupé avec d'autres programmes de financement de la recherche dans le cadre d'AP « développement de la recherche stratégique ». Cette activité de programme est censée contribuer au résultat stratégique du CRSH en matière de recherche -- « de nouvelles connaissances fondées sur l'excellence de la recherche en sciences humaines »³³. Le programme ne concorde que médiocrement avec les résultats stratégiques, car il semble surtout viser à financer les activités liées au renforcement des capacités de recherche. Le CRSH n'a pas clairement expliqué s'il envisage de jouer un rôle dans le renforcement des capacités institutionnelles.

³⁰ Comprend le financement d'APU, les subventions institutionnelles, les subventions ordinaires de recherche et les alliances de recherche universités-communautés.

³¹ CRSH. Rapport sur les plans et les priorités 2009-2010. Consulté en ligne le 8 juillet 2010 sur <http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2009-2010/inst/ssh/ssh00-fra.asp>

³² Gouvernement du Canada. Réaliser le potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada - Résumé. 2007. 4.

³³ CRSH. Rapport sur les plans et les priorités 2009-2010.

La nouvelle vision du CRSH pour ses AP comprend l'élaboration de trois programmes-cadres : Talent, Savoir et Connexion. Chacun de ces programmes-cadres comprend des objectifs spécifiques qui doivent être atteints grâce à une série de sous-programmes, lesquels sont en train d'être définis. Au moment de l'évaluation, le programme d'APU n'était pas intégré à l'AP. Un examen des données préliminaires relatives à la nouvelle AP indique que les objectifs du programme d'APU semblent chevaucher deux des trois programmes-cadres, Savoir et Connexion.

Le CRSH s'est doté de cinq priorités opérationnelles dans son RPP. L'une d'elles s'applique aux programmes de financement de la recherche du CRSH : « garantir l'excellence mondiale de la recherche financée par le CRSH et favoriser la création de connaissances dans des domaines prioritaires au moyen de la recherche et de la formation »³⁴. En mettant l'accent sur le renforcement des capacités, le programme d'APU concorde indirectement avec la priorité de « garantir l'excellence mondiale » de la recherche financée par le CRSH. Le programme d'APU ne donne pas la priorité à des domaines de recherche particuliers, aussi ne traite-t-il pas de l'importance de faire avancer la recherche dans les secteurs de recherche prioritaires du CRSH (concurrence, prospérité et développement économique; enjeux environnementaux canadiens; communautés du Nord).

Le programme d'APU concorde avec les trois ambitions qui caractérisent la vision du CRSH et qui sont énoncés dans le plan du CRSH, « Définir nos orientations »³⁵ : Améliorer la qualité et le soutien pour la recherche et la formation en recherche (à travers, par exemple, le soutien aux centres de recherche et bourses pour les étudiants de doctorat); permettre des connexions (grâce au financement de l'établissement de partenariats et de collaborations et celui des chercheurs invités) et l'augmentation de l'impact de la recherche et de formation (par le financement de colloques et symposiums et la diffusion nationale et internationale de la recherche).

Le Plan stratégique du CRSH pour la période 2006-2011, le « conseil du savoir », a noté que la priorité du CRSH est de « revitaliser le programme d'Aide aux petites universités pour aider les universités et les collèges de développer des cultures de recherche plus robustes et d'élargir les compétences de leurs diplômés »³⁶. Aucune modification ultérieure n'a cependant été apportée à la conception, à l'exécution ou au budget du programme.

5.2 Exécution

5.2.1 Processus d'examen par les pairs

Question 3 : Dans quelle mesure le processus d'examen par les pairs du CRSH et des universités participantes répond-il aux exigences de redditions de comptes?

³⁴ CRSH. Rapport sur les plans et les priorités 2009-2010.

³⁵ CRSH. Définir nos orientations. Consulté en ligne le 14 juillet 2010 sur http://www.sshrc.ca/about-au_sujet/publications/framing_our_direction_f.pdf

³⁶ Hanson, R. Report to the SSHRC on the Evaluation Study of the Aid to Small Universities Program. CRSH. Octobre 1989. iii.

Conclusion : *Bien qu'aucune des questions spécifiques n'ait été identifiée par le CRSH ou les agents de recherche au sujet du processus du CRSH pour allouer des fonds d'APU aux universités, les titulaires avaient des avis partagés.*

Les demandes de subvention APU sont présentées au CRSH par les établissements admissibles. Selon l'établissement, une demande peut être présentée par le bureau de recherche, par le centre de recherche de l'institution ou par des chercheurs individuels en collaboration avec le bureau de recherche. Certains établissements font évaluer les projets éventuels à inclure dans leur demande au CRSH par un comité qui examine les propositions, tandis que d'autres utilisent un processus plus informel en fonction de leur plan de recherche institutionnelle.

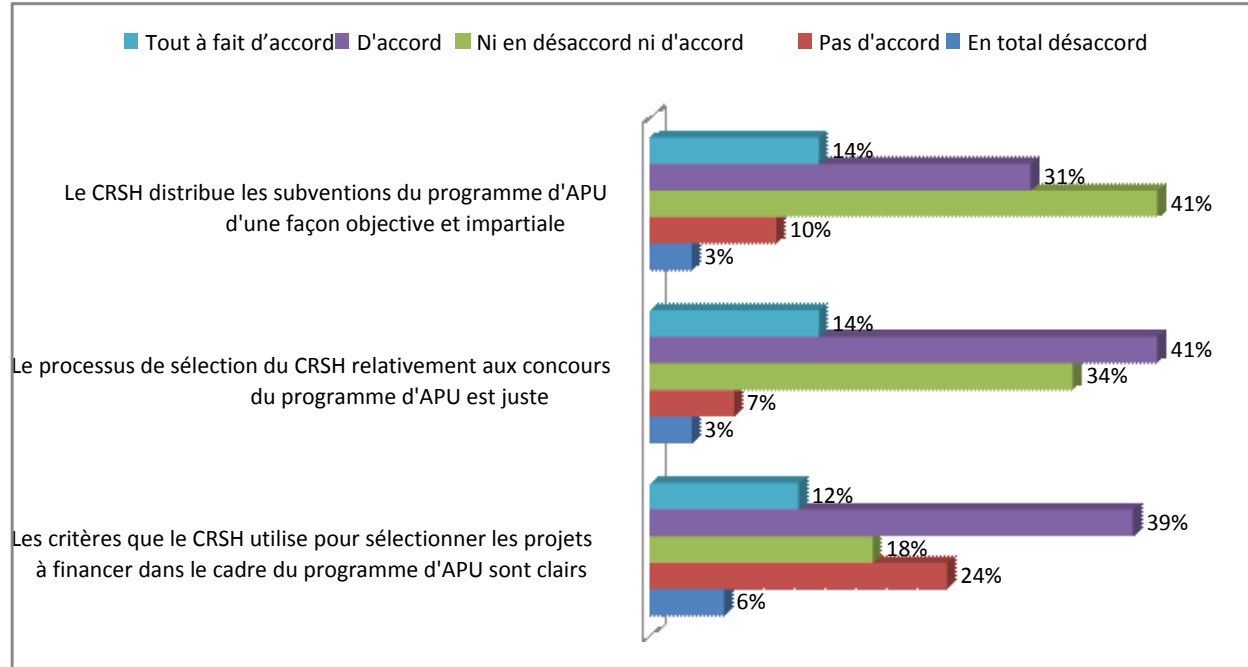
Le CRSH fait rendre une décision sur toutes les demandes de subvention APU par un comité de sélection composé de membres de la haute direction du CRSH et de chercheurs du comité de recherche qui évaluent chaque demande. La procédure est conforme aux processus établis et testés qui sont utilisés pour d'autres programmes de financement de la recherche du CRSH.

Le CRSH réunit un groupe d'arbitres qui répondent aux critères énoncés (par exemple, connaissance des langues officielles, sexe, région), en le chargeant d'examiner les demandes institutionnelles et de leur attribuer des notes préliminaires. Le comité se réunit alors physiquement à Ottawa pour finaliser ces notes. Le CRSH a fait remarquer qu'il est assez difficile de recruter des chercheurs pour le comité de sélection, car ils ne sont pas rémunérés pour leur temps.

Aucune inquiétude n'a été soulevée lors des entrevues avec des agents de recherche, le personnel du CRSH ou des informateurs clés externes au sujet du processus d'examen par les pairs. En 2008, le comité de l'APU a formulé quelques suggestions d'amélioration, y compris celles de demander aux établissements de prévoir des mesures de rendement dans leur plan de développement, mais sans évoquer de problèmes fondamentaux par rapport au processus.

Fait intéressant, les opinions des titulaires interrogés sur le processus d'APU du CRSH étaient mitigées. Comme l'illustre la figure 11, lorsque les titulaires d'APU sont interrogés sur le processus d'examen par les pairs du CRSH, seule une petite majorité (52 %) se dit d'accord ou tout à fait d'accord que « les critères utilisés par le CRSH pour sélectionner les projets à financer avec le programme d'APU sont clairs » et que « le processus de sélection du CRSH pour les concours de subventions d'APU est juste » (55 %). En outre, seulement 45 % des chercheurs sont d'accord ou tout à fait d'accord que « le CRSH distribue les fonds du programme d'APU de façon objective et impartiale ». Le niveau d'insatisfaction concernant le processus de demande a été plus élevé que celui rapporté dans l'évaluation actuelle de la SOR et les programmes IDR. Les sources potentielles d'insatisfaction parmi les titulaires par rapport aux processus de sélection et d'examen par les pairs du CRSH pour le programme d'APU n'ont toutefois pas été examinées dans le cadre de l'enquête.

Figure 11 : Perception des titulaires d'APU au sujet du processus examen par les pairs du CRSH



Source : Sondage auprès des titulaires d'APU, n = 29-33

Une fois le processus concurrentiel du CRSH terminé, les fonds d'APU sont versés aux universités acceptées afin d'être distribués entre les activités décrites dans la demande de financement. Parmi les établissements visés par l'évaluation, la moitié ont distribué le financement séparément en leur sein, et les autres ont combiné les fonds avec d'autres sources (y compris, par exemple, le programme de Subventions institutionnelles).

Les titulaires d'APU ont indiqué qu'ils se sentaient plus favorables aux critères de leur université, au processus de sélection et à la distribution des fonds du programme d'APU, par rapport à ceux du CRSH. Interrogés sur les processus suivis à leur université, 74 % des titulaires en moyenne étaient d'accord ou tout à fait d'accord avec les mêmes déclarations présentées à la figure 11.

5.2.2 Reddition de comptes et suivi

Question 5. À quel point les activités de reddition de comptes et de suivi du programme d'APU sont-elles pertinentes et efficaces?

Conclusion : *Le CRSH n'a pas recueilli d'information utile à la surveillance du rendement du programme d'APU.*

Un examen des rapports d'activité d'APU mené par le CRSH a conclu qu'à l'instar du programme de Subventions institutionnelles, les renseignements demandés des universités ne suffisent pas à évaluer des résultats du programme. Dans le modèle, on demande aux établissements de fournir des informations relatives aux activités et aux projets financés, mais

aux résultats. Des renseignements complémentaires sont parfois donnés en ce qui concerne, par exemple, les activités des centres de recherche financés. Toutefois, ces renseignements ne sont pas présentés de façon uniforme, ce qui fait qu'il est impossible d'en déduire l'impact global du programme d'APU. En outre, certains rapports d'activité d'APU contiennent des informations incomplètes en ce qui concerne les chercheurs qui ont bénéficié des subventions d'APU. L'évaluation précédente du programme d'APU (qui date de 1989) a également fait état d'un manque d'information sur la réalisation des objectifs associés aux subventions antérieures³⁷.

Le CRSH a également noté les problèmes antérieurs à l'égard de la ponctualité et de la pleine conformité par rapport aux exigences de déclaration par les universités. Le personnel du service des programmes du CRSH a noté que la qualité des informations reçues des établissements pour le programme d'APU était meilleure que pour le programme de Subventions institutionnelles. L'un des problèmes signalés est que les universités qui demandent de nouvelles subventions n'ont accès au modèle de rapport d'activité à remplir aux fins de la reddition de comptes.

Les agents de recherche n'ont pas soulevé de préoccupations relativement aux rapports que le CRSH leur demande de préparer pour le programme d'APU. En effet, les rapports requis permettent au bureau de recherche de recueillir des informations complètes sur les activités entreprises par les centres de recherche et qu'ils sont donc utiles pour le contrôle interne. Les agents de recherche ont signalé que, de leur point de vue, leurs établissements ont fourni au CRSH des informations cohérentes et opportunes sur le programme d'APU.

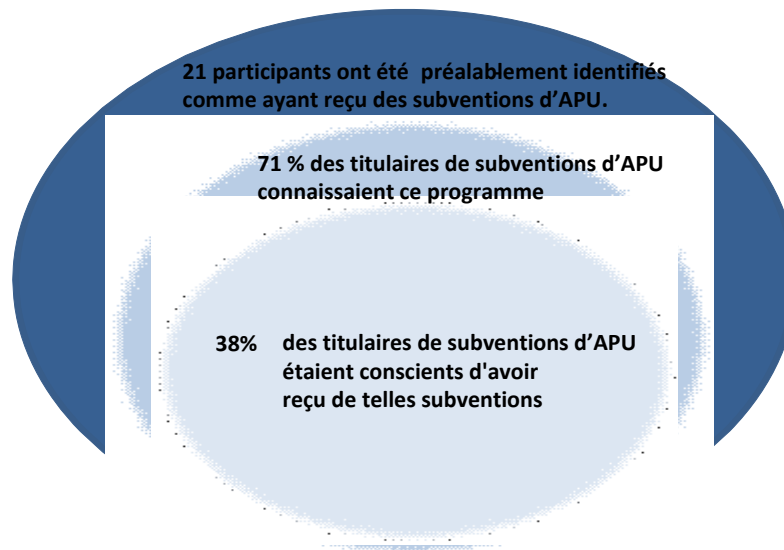
5.2.3 Autres questions liées à l'exécution des programmes

Visibilité

Il arrive que les subventions du programme d'APU soient renommées par l'université avant leur distribution aux chercheurs ou à un centre de recherche. Certains établissements reconnaissent et font connaître l'aide financière du CRSH, mais pas tous. Quelques agents de recherche ont signalé que le programme d'APU manque de visibilité et que le CRSH ne reçoit pas toute la reconnaissance qu'il mérite pour ce financement.

³⁷ Hanson, R. Report to the SSHRC on the Evaluation Study of the Aid to Small Universities Program. CRSH. Octobre 1989. iii.

Figure 12 : Visibilité du programme d'APU parmi ses titulaires



Source : Sondage auprès des titulaires d'APU

La question de la visibilité et de la reconnaissance des subventions reçues du CRSH est également apparue dans le sondage auprès des chercheurs (figure 12). Sur 21 titulaires de l'APU identifiés par le CRSH, 15 (71 %) ³⁸ n'étaient pas au courant du programme d'APU. De plus, seulement huit d'entre eux (38 %) étaient conscients du fait qu'ils (ou un centre de recherche avec lequel ils sont affiliés) avaient reçu l'APU. Enfin, un peu plus de la moitié (54 %) des titulaires d'APU étaient d'accord ou tout à fait d'accord que le financement d'APU est bien connu des chercheurs de l'université pouvant être intéressés à ce programme.

Admissibilité des établissements

En 2008, le comité d'APU a recommandé une révision des critères d'admissibilité pour les établissements. À titre d'exemple, on pourrait utiliser les effectifs d'étudiants inscrits à l'université dans le domaine des sciences humaines au lieu du nombre de professeurs ³⁹. Toutefois, cette question n'a pas été soulevée dans les autres activités d'évaluation.

Satisfaction globale à l'égard du programme

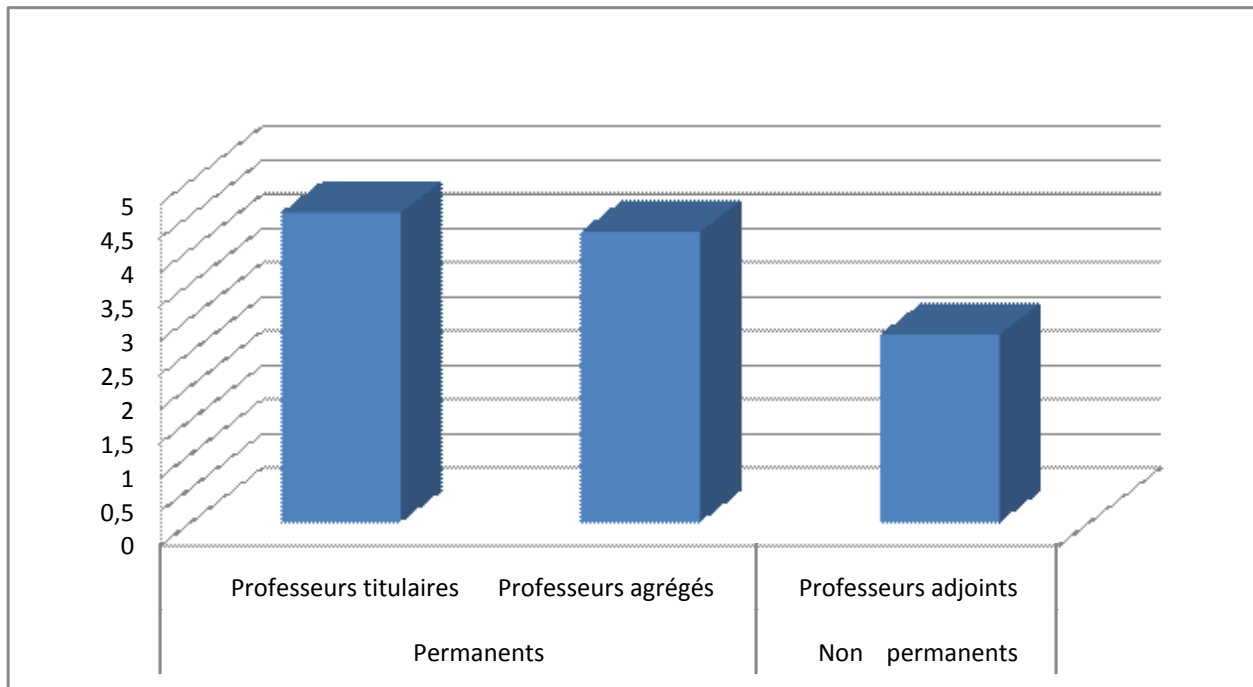
La grande majorité (81 %) des titulaires du programme d'APU interrogés ont indiqué qu'ils étaient satisfaits ou très satisfaits de la subvention reçue. Ce niveau de satisfaction est conforme à celui mis en évidence chez les titulaires de subventions ordinaires de recherche qui participent à l'évaluation en cours.

³⁸ Seul un sous-échantillon des titulaires d'APU (soit ceux qui ont été marqués par le CRSH dans le fichier de l'échantillon initial comme ayant reçu une subvention) a été inclus dans cette analyse. Les autres participants n'ont pas été inclus dans cette analyse parce qu'ils avaient été reclassés en tant que titulaires d'APU après avoir indiqué qu'ils avaient reçu une telle subvention.

³⁹ Selon le rapport du CRSH sur l'étude d'évaluation du programme d'Aide aux petites universités, les effectifs d'étudiants ont été utilisés pour déterminer l'admissibilité des établissements à ce moment-là (1989).

Comme le montre la figure 13, les titulaires d'APU ont des niveaux sensiblement différents de satisfaction générale relativement à ce programme selon le poste occupé à l'université ($F_{(2,33)} = 5,1, p < 0,05$). Plus précisément, les professeurs permanents (titulaires ou associés) ont tendance à être plus satisfaits que les non permanents (adjoints)⁴⁰.

Figure 13 : Satisfaction moyenne par rapport à la subvention d'APU



Source : Sondage auprès des titulaires d'APU, n = 37

Il n'y avait pas une différence significative quant à la satisfaction générale d'un domaine de recherche à l'autre (recherches en sciences humaines ou interdisciplinaires), $F_{(2,33)} = 0,3, p > 0,05$.

5.3 Rendement

5.3.1 Efficacité du programme

Question 6. Dans quelle mesure les objectifs du programme d'APU sont-ils spécifiques, mesurables, réalisables, réalistes et limités dans le temps (SMART)?

Conclusion : L'objectif du programme d'APU est vaste et n'est pas clairement défini.

Objectif du programme d'APU

L'objectif du programme d'APU est de permettre aux petites universités de développer et de renforcer leur capacité de recherche dans les sciences humaines. Cet objectif est vaste, et il ne se

⁴⁰ Compte tenu de petite taille de l'échantillon, ces résultats doivent être interprétés avec prudence.

conforme pas aux caractéristiques recherchées par le CRSH pour les objectifs de ses programmes, à savoir, qu'ils soient spécifiques, mesurables, réalisables, réalistes et limités dans le temps (SMART).

Les agents de recherche ne s'accordaient pas pour dire si les objectifs étaient ou non conformes aux critères SMART. Les membres du personnel du CRSH ont remarqué que la capacité de recherche ciblée n'était pas clairement définie, et que les objectifs devraient être mieux adaptés à ce que le programme vise à financer. Si l'on se fie aux observations de l'enquête, on constate que certains chercheurs ne comprennent pas clairement le sens des termes « capacité de recherche ciblée ».

De même, dans un document de politique préparé par le comité d'APU 2008, les membres ont recommandé que des objectifs plus précis soient fixés pour le programme d'APU. Le comité a suggéré que les objectifs du programme devraient concorder avec les critères utilisés pour évaluer les propositions d'APU, et devrait se concentrer sur : 1) l'évaluation des domaines les plus prometteurs dans lesquels se concentrer ou concentrer la recherche, 2) le renforcement des capacités de recherche dans les secteurs sélectionnés, 3) le cas échéant, soutenir les priorités ou les centres de recherche.

Question 7.2 Dans quelle mesure les subventions d'APU ont-elles été investies dans les activités prévues?

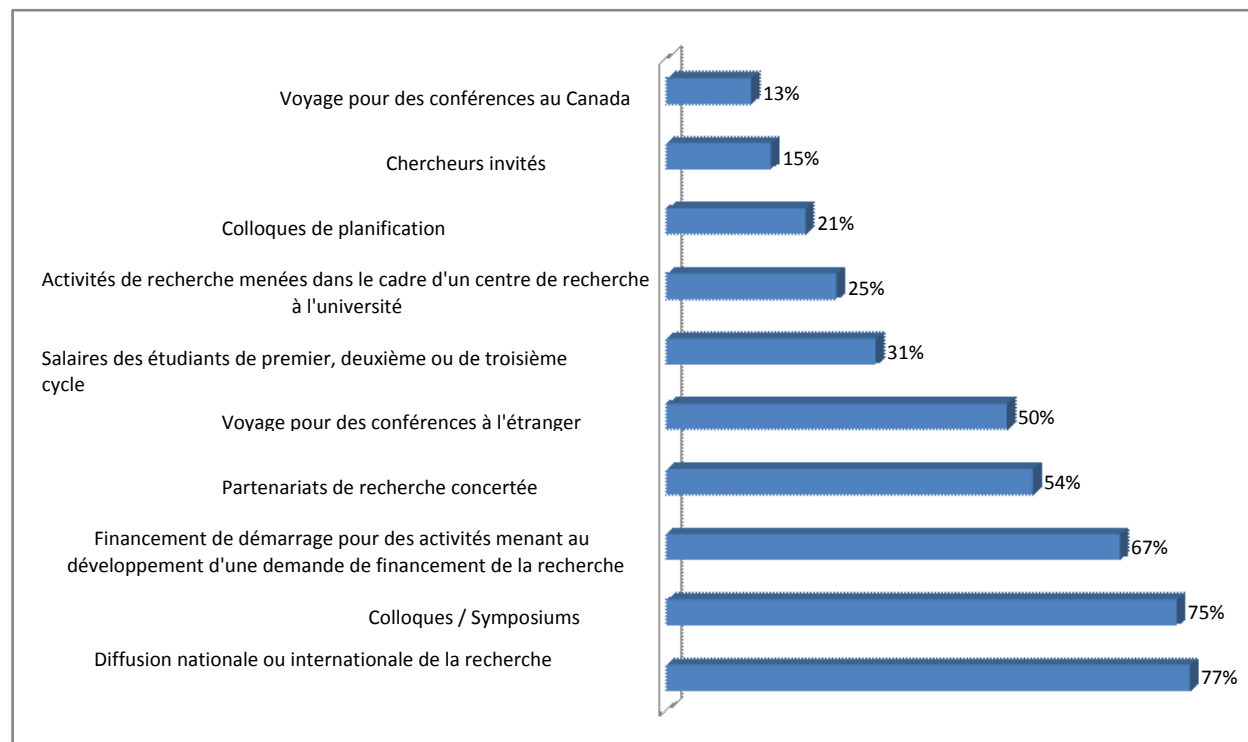
Conclusion : *Les subventions d'APU semblent avoir été investies dans des activités qui concordent avec les grandes lignes du programme.*

Selon l'examen entrepris par le CRSH, les universités appuyaient une variété d'activités avec leurs subventions du programme d'APU, y compris le financement de centres de recherches, l'organisation de colloques et de symposiums, des chercheurs invités, ou une allocation pour les étudiants de doctorat. L'examen n'a pas trouvé d'exemples où les activités financées ne coïncident pas avec les intentions du programme.

De même, les agents de recherche ont tous indiqué que le financement reçu du programme d'APU a été investi dans des activités qui concordent avec les intentions du CRSH par rapport au programme. Comme l'a fait remarquer l'un des agents de recherche, les objectifs du programme sont larges, et il y a peu de limites sur ce qui peut être financé.

Les titulaires d'APU ont noté une série de façons d'employer les fonds du programme d'APU. L'utilisation la plus couramment indiquée consistait à soutenir la diffusion de la recherche à l'échelle nationale ou internationale (77 % des titulaires), comme le montre la figure 14.

Figure 14 : Utilisation des fonds du programme d'APU

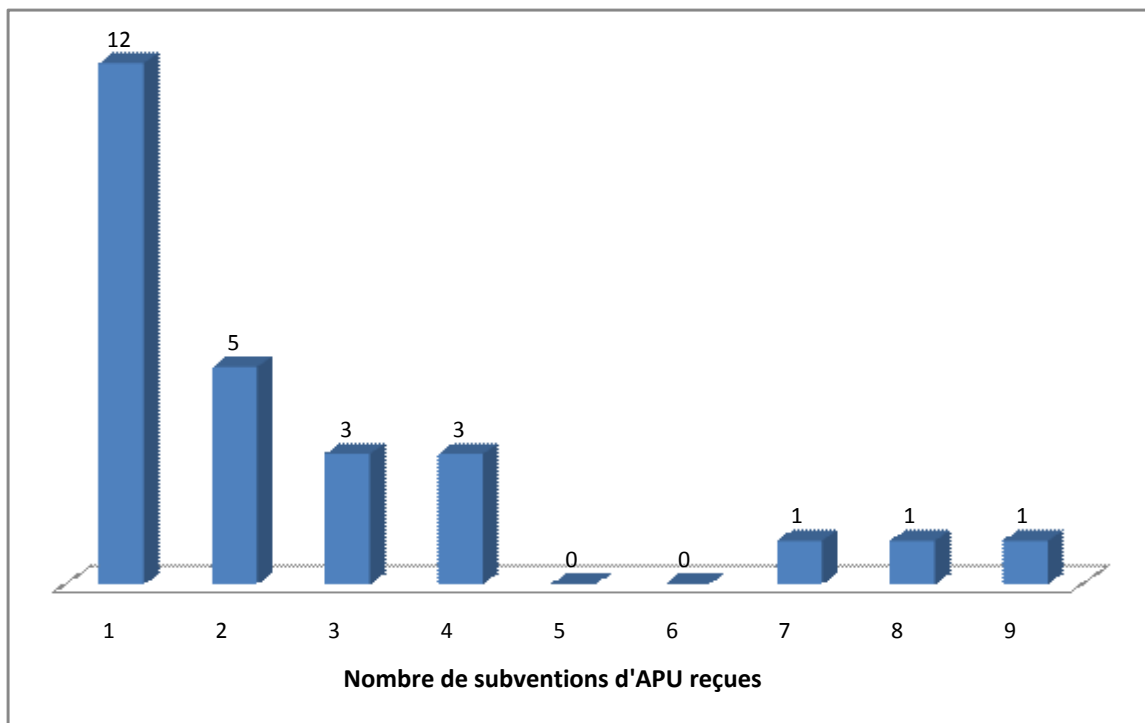


Source : Sondage auprès des titulaires d'APU, n = 8-39

Remarque : Question permettant des réponses multiples, de sorte que le total dépasse 100%.

Parmi les titulaires d'APU sondés qui disent savoir qu'ils avaient reçu une telle subvention, la majorité a déclaré en avoir reçu une entre 1998 et 2008. Cependant, quelques titulaires ont indiqué qu'ils avaient reçu plus de six subventions d'APU au cours de la période de dix ans ciblée par l'évaluation.

Figure 15 : Inventaire des titulaires interrogés de subventions d'APU qui reçoivent différentes quantités de telles subventions



Source : Sondage auprès des titulaires d'APU, n = 26

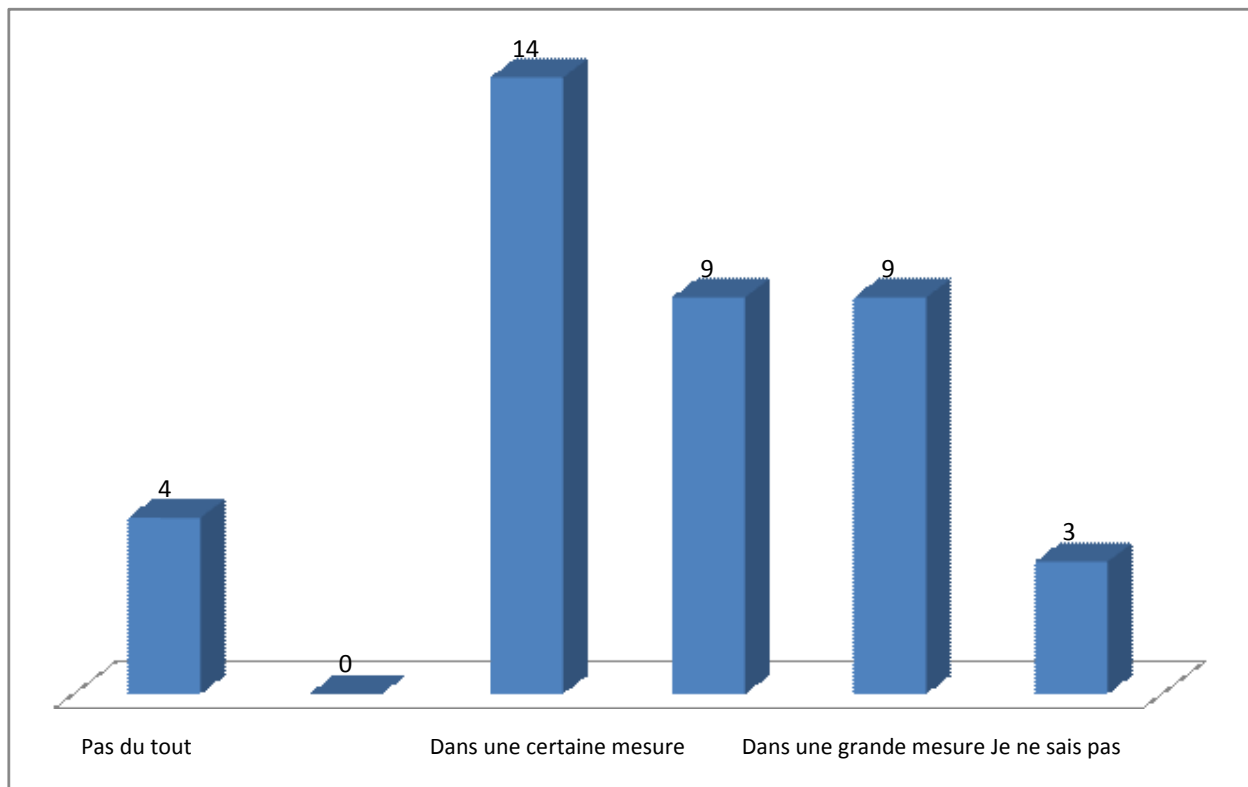
Au total, 25 titulaires d'APU ont fourni une estimation du montant total du financement reçu grâce au programme d'APU à leur université actuelle entre 1998 et 2008. Ces montants variaient de 1 200 \$ à 90 000 \$. En moyenne, chaque titulaire a reçu 12 172 \$. Toutefois, étant donné la nature asymétrique de ces données, de la médiane et du mode, un montant de 5 000 \$ par titulaire (pour les deux mesures) est considéré comme plus réaliste.

Question 7.3 Dans quelle mesure les chercheurs visés ont-ils accru leur compétitivité dans les concours de subventions du CRSH?

Conclusion : *On ne sait pas exactement si le programme d'APU a augmenté la compétitivité des chercheurs financés dans les concours, même s'il est perçu comme ayant été bénéfique.*

À partir de son examen des données des rapports d'activité des universités et d'autres informations administratives, le CRSH a déterminé qu'il n'y avait pas suffisamment de données disponibles pour déterminer si le programme d'APU avait permis aux chercheurs d'accroître leur compétitivité dans les concours de subventions de recherche du CRSH.

Figure 16 : Mesure perçue dans laquelle les activités entreprises avec l'appui de l'APU ont accru la compétitivité dans d'autres concours de subventions



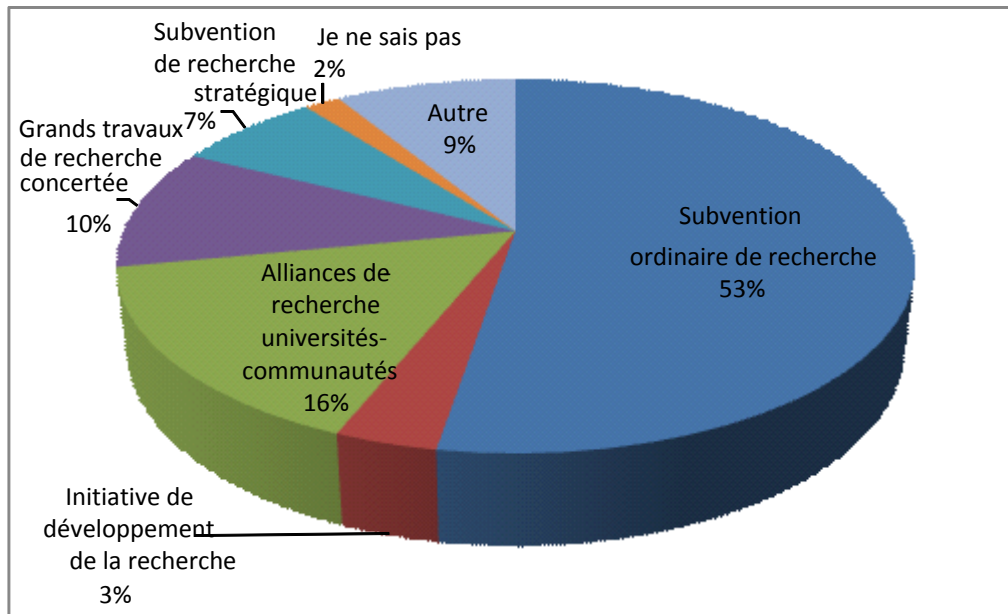
Source : Sondage auprès des titulaires de subventions institutionnelles, n = 39

Les titulaires de l'APU avaient généralement l'impression que leur bourse avait accru leur compétitivité (figure 15). La majorité (32 des 39 répondants, soit 82 %) des titulaires du programme d'APU étaient d'accord (ont indiqué un certain impact ou plus) que les activités entreprises avec l'appui de leurs subventions les avaient aidés à devenir compétitifs dans les autres concours. La majorité des agents de recherche interrogés ont également indiqué que le programme d'APU avait contribué à accroître la compétitivité des chercheurs aux concours de subventions du CRSH.

Le taux de succès auto-déclaré des titulaires d'APU (moyenne = 51 %) dans d'autres concours de subventions du CRSH (comme les subventions ordinaires de recherche, stratégiques, etc.) de 2005 à 2008 a été plus élevé que celui des non-titulaires (du groupe témoin) (moyenne = 40 %). Cependant, les taux de réussite sont très variables. Par conséquent, cette différence n'est pas statistiquement significative ($t_{(127)} 1,6, p \Rightarrow 0,05$).

Comme le montre la figure 17, les SOR représentaient le type le plus commun des demandes retenues pour les autres subventions du CRSH (sauf l'APU) chez les titulaires d'APU.

Figure 17 : Pourcentage d'autres types de subventions du CRSH versées aux titulaires d'APU, 2005-2008



Source : Sondage auprès des titulaires d'APU, n = 57

Question 7.4 Dans quelle mesure le programme d'APU a-t-il permis aux universités participantes d'accroître leur capacité de recherche?

Conclusion : Le programme d'APU a augmenté la capacité de recherche ciblée dans les petites universités, principalement grâce au développement et au soutien des centres de recherche.

Un moyen important de renforcer les capacités de recherche ciblée par l'intermédiaire du programme d'APU a été le développement des centres de recherche. Plusieurs exemples ont été relevés dans l'examen des rapports d'activité et les entrevues avec des agents de recherche. L'information est présentée au tableau 22. Étant donné les différents formats de présentation de l'information dans les rapports d'activité, il est probable que les activités de recherche financées dans les centres de recherche à ces établissements étaient plus nombreuses que celles présentées ici.

Tableau 22 : Activités financées par l'APU dans les centres de recherche et résultats signalés

Université / Centre de recherche	Activités	Résultats
University of Winnipeg		
The National Centre for First Nations Governance	Symposium sur la gouvernance autochtone et la mondialisation (2008): <ul style="list-style-type: none"> • Deux conférences données par des conférenciers invités de réputation internationale • Ateliers pour les jeunes • Présentation de mémoires de recherche 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveau programme de maîtrise en gouvernance autochtone • Forum sur des sujets d'actualité en gouvernance autochtone • Rédaction de 6 articles
Trent University		
Centre for Theory Culture and Politics	<ul style="list-style-type: none"> • Conférences • Séries de conférences • Recherche de démarrage 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 publication
Frost Centre for Canadian and Native Studies	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche de démarrage • Conférenciers invités • Conférences • Collaboration avec chercheurs de l'extérieur 	<ul style="list-style-type: none"> • 4 publications
The Trent University Archaeology Research Centre	<ul style="list-style-type: none"> • Séminaire • Réunions bisannuelles • Conférenciers invités • Parrainage conjoint d'un colloque annuel pour les étudiants • Lancement de livres • Conférences et colloques • Ateliers 	<ul style="list-style-type: none"> • Publication et présentations de la recherche • Activités visant à attirer des associés de recherche
Saint Mary's University		
Gorsebrook Research Institute for Atlantic Canada Studies	<ul style="list-style-type: none"> • 5 projets de recherche • Conférences, symposiums, ateliers • Chercheurs invités • Chercheurs étudiants 	<ul style="list-style-type: none"> • 3 ouvrages publiés • 8 rapports publiés • 8 articles publiés • Présentation de 18 mémoires à des conférences
Vancouver Island University		
Institute for Coastal Resources	<ul style="list-style-type: none"> • Salaires d'étudiants • Préparation d'une conférence 	Aucune information

Source : Examen des rapports d'activité

On a également demandé aux titulaires d'APU d'indiquer dans quelle mesure leur financement a eu une influence sur toute une série d'activités liées à la capacité de recherche ciblée. Dans l'ensemble, les titulaires d'APU ont souligné que le financement avait eu un effet bénéfique sur chacun de ces éléments (tableau 23). Comme le montrent les notes moyennes (sur une échelle de 1, « pas du tout », à 5, « dans une grande mesure »), les chercheurs ont indiqué que le programme d'APU avait le plus grand impact sur l'augmentation de la capacité globale à mener des recherches et de la capacité de recherche dans un champ déterminé. Les notes les plus faibles étaient dans les domaines liés au développement des idées, thèmes ou centres de recherche qui étaient complètement nouveaux, ce qui suggère que l'APU est plus communément à même

d'aider à développer davantage les activités de recherche qui ont déjà démarré dans une certaine mesure.

Tableau 23 : Perspectives des titulaires d'APU sur l'impact du programme par rapport aux éléments de la capacité de recherche ciblée

Aspect de la capacité de recherche ciblée	Moyenne	Écart-type
Meilleure capacité globale d'entreprendre des recherches	4,4	0,9
Développement de la capacité de recherche dans un secteur particulier	4,2	0,9
Développer une culture visant l'excellence en recherche	4,1	1,1
Croissance d'un centre de recherche existant de votre université	4,0	1,2
Aide à obtenir des fonds supplémentaires d'autres sources de financement en recherche	4,0	1,2
Meilleur niveau de collaboration et de partenariats en recherche	3,9	1,2
Aide à présenter de meilleures propositions dans le cadre de concours nationaux de financement	3,9	1,1
Planification de la recherche ou établissement des priorités à votre université	3,6	1,3
Établissement d'un nouveau centre de recherche dans votre université	3,4	1,7
Modification des activités de recherche afin de cibler un nouveau secteur	3,2	1,4
Évaluation et établissement des domaines de recherche les plus prometteurs sur lesquels axer la recherche	3,2	1,3

Source : Sondage auprès des titulaires d'APU, n = 18-38

On a calculé une note moyenne dans tous les éléments⁴¹ afin d'aboutir à une note composite du renforcement perçu, par les titulaires d'APU, de la capacité de recherche ciblée découlant du financement par le programme. Une analyse ultérieure a révélé qu'il existe une relation positive ($r_{(23)} 0,6, p = <0,05$) entre le renforcement de la capacité de recherche ciblée qui était perçu par les titulaires d'APU et leurs taux déclarés de réussite aux autres concours du CRSH (SOR, IDR, etc.). On peut en déduire que plus les chercheurs pensent que l'APU a eu un impact sur l'augmentation de la capacité de recherche ciblée, plus leurs candidatures étaient couronnées de succès lors d'autres concours du CRSH. Ces résultats présentent un contraste intéressant par rapport aux analyses antérieures qui n'avaient démontré aucune différence significative dans la réussite aux autres concours du CRSH entre les titulaires et non-titulaires d'APU.

Les chercheurs qui n'avaient pas reçu d'APU devaient donner leur opinion sur la mesure dans laquelle des fonds supplémentaires visant à développer et à renforcer les capacités de recherche ciblée dans les sciences humaines *auraient* un impact sur l'augmentation de certains les aspects de la capacité de recherche ciblée. Comme le montre le tableau 24, ces chercheurs pensent que des fonds supplémentaires pourraient avoir le plus grand impact sur l'accroissement de la capacité générale de mener des recherches et de renforcer la recherche dans un domaine spécifique.

⁴¹ Le coefficient alpha de Cronbach, qui permet d'évaluer le degré d'homogénéité interne de différents éléments, est de 0,89, un très bon résultat.

Tableau 24 : Perspectives des non-titulaires sur l'impact qu'un financement supplémentaire aurait sur le développement et le renforcement des capacités de recherche ciblée

Aspect de la capacité de recherche ciblée	Moyenne	Écart-type
Meilleure capacité globale d'entreprendre des recherches	4,7	0,7
Développer une culture visant l'excellence en recherche	4,6	0,8
Aide à obtenir des fonds supplémentaires d'autres sources de financement en recherche	4,5	0,8
Aide à présenter de meilleures propositions dans le cadre de concours nationaux de financement	4,4	0,9
Meilleur niveau de collaboration et de partenariats en recherche	4,4	0,8
Développement de la capacité de recherche dans un secteur particulier	4,3	0,9
Établissement d'un nouveau centre de recherche dans votre université	4,1	1,1
Croissance d'un centre de recherche existant de votre université	4,1	1,0
Planification de la recherche ou établissement des priorités à votre université	4,0	1,1
Modification des activités de recherche afin de cibler un nouveau secteur	3,8	1,1
Évaluation et établissement des domaines de recherche les plus prometteurs sur lesquels axer la recherche	3,8	1,1

Source : Sondage auprès des non-titulaires d'APU, n = 179-214

On a demandé aux agents de recherche dans quelle mesure le programme d'APU avait contribué à accroître la capacité de recherche ciblée dans leur université. La plupart ont indiqué que le programme avait aidé, et ont fourni des exemples liés au développement de centres de recherche. Deux agents de recherche ont noté que le programme aurait un impact plus important s'il était plus ciblé ou centré dans sa conception.

L'examen des rapports d'activité entrepris par le CRSH a indiqué qu'il était difficile de déterminer dans quelle mesure le programme avait réussi à développer leur capacité de recherche ciblée étant donné que cette notion n'était pas clairement définie. Certains chercheurs interrogés ont également indiqué dans leurs réponses que la capacité de recherche ciblée n'était pas un concept clair pour eux.

5.3.2 Rentabilité

Question 8. Le programme d'APU a-t-il été exécuté d'une manière rentable?

Conclusion : *Le CRSH a administré 34 demandes de subventions d'APU et accordé 22 d'entre elles par tranche de 10 000 \$ en frais administratifs. Une comparaison avec les coûts administratifs d'autres programmes de subventions du CRSH suggère que le programme d'APU a été exécuté d'une manière rentable.*

Au cours de la période pour laquelle des chiffres sont disponibles (de 2001-2002 à 2008-2009), le montant total du financement fourni pour le programme d'APU est demeuré constant à environ 600 000 \$ par an (de 536 000 \$ à 629 000 \$). Ce montant représente environ 1 % du financement annuel de recherche du CRSH. Le nombre d'établissements bénéficiant de subventions chaque année est également resté relativement constant : l'APU a financé 21 établissements en 1981, et 22 en 2008-2009.

Tableau 25 : Dépenses en subventions d'APU, de 2001-02 à 2008-09

	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09
Montant total de la subvention (\$)	629 000	594 000	588 000	536 000	594 000	616 000	604 000	605 000

Source : CRSH, L'année en chiffres, 2009

Le CRSH a fourni des données sur une estimation des dépenses administratives pour le programme d'APU en 2002-2003, en 2005-2006 et en 2008-2009. Ces données sont présentées au tableau 26, qui montre les dépenses réelles estimées, et au tableau 27, où les mêmes montants sont ajustés en dollars constants de 2002 afin d'établir une comparaison sur plusieurs années. Compte tenu des difficultés administratives représentées par la saisie des charges non salariales, les montants présentés dans les tableaux ne comprennent pas les frais indirectement imputables au programme tels que les frais d'administration générale. Les charges salariales ont été estimées en fonction des heures de travail pertinentes, multipliées par les coûts salariaux.

Tableau 26 : Estimation des dépenses directes du programme d'APU

Type de dépenses	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09
Salaires	0 \$	6 340 \$	0 \$	0 \$	6 768 \$	0 \$	0 \$	6 950 \$
Autres que salaires	0 \$	5 078 \$	0 \$	0 \$	3 621 \$	0 \$	0 \$	4 804 \$
Total	0 \$	11 418 \$	0 \$	0 \$	10 389 \$	0 \$	0 \$	11 754 \$

Source : CRSH

Tableau 27 : Estimation des dépenses directes du programme d'APU en dollars constants de 2002

Type de dépenses	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09
Salaires	0 \$	6 150 \$	0 \$	0 \$	6 232 \$	0 \$	0 \$	6 097 \$
Autres que salaires	0 \$	4 925 \$	0 \$	0 \$	3 335 \$	0 \$	0 \$	4 214 \$
Total	0 \$	11 075 \$	0 \$	0 \$	9 566 \$	0 \$	0 \$	10 310 \$

Source : CRSH

Sur la base des informations ci-dessus, le CRSH a estimé les coûts qu'il a engagés pour l'administration des subventions en 2002 et en 2005. Les résultats sont présentés au tableau 28

(montants réels estimatifs) et au tableau 29 (montants réels estimatifs ajustés en dollars constants de 2002).

Tableau 28 : Coûts administratifs par demande et par subvention pour le programme d'APU

Année de concours	Demande			Subvention		
	Nombre de demandes	Dépenses (\$)	Coût-efficacité	Nombre de Subventions	Dépenses (\$)	Coût-efficacité
2002	36	11 418	32 demandes /10 000 \$	23	11 418	20 subventions /10 000 \$
2005	34	10 389	33 demandes /10 000 \$	22	10 389	21 subventions /10 000 \$
Total	70	21 807	32 demandes /10 000 \$	45	21 807	21 subventions /10 000 \$

Source : CRSH

Tableau 29 : Coûts administratifs par demande et par subvention pour le programme d'APU en dollars constants de 2002

Année de concours	Demande			Subvention		
	Nombre de demandes	Dépenses (\$)	Coût-efficacité	Nombre de Subventions	Dépenses (\$)	Coût-efficacité
2002	36	11 075	33 demandes /10 000 \$	23	11 075	21 subventions /10 000 \$
2005	34	9 566	36 demandes /10 000 \$	22	9 566	23 subventions /10 000 \$
Total	70	20 641	34 demandes /10 000 \$	45	20 641	22 subventions /10 000 \$

Source : CRSH

Comme il a été démontré, pendant les années de concours 2002 et 2005, le CRSH a administré 34 demandes et 22 subventions au coût de 10 000 \$ en frais administratifs.

Les résultats des évaluations de programmes récemment entrepris par le CRSH représentent l'occasion de comparer les coûts relatifs de l'administration du programme d'APU avec celui d'autres programmes de subvention du CRSH, y compris le Programme des coûts indirects et les Réseaux de centres d'excellence, ainsi que le programme de Subventions institutionnelles. Pour chacun des programmes, le CRSH a calculé les coûts administratifs de chaque million de dollars en subventions, ainsi que la proportion des coûts administratifs par rapport aux versements de subventions.

Dans le cas du programme d'APU, ces coûts s'élèvent à 7 041 \$, soit 0,7 %. Pour le Programme des coûts indirects, ces mêmes coûts étaient de 2 910 \$, soit 0,3 %, montant qui a été jugé très modique par les équipes d'évaluation et de vérification du CRSH. Quant au programme de Subventions institutionnelles, exécuté conjointement avec les universités participantes, il a engagé 1 254 \$, soit 0,1 %, au même chapitre. À titre de comparaison, la proportion des coûts administratifs par rapport aux subventions versées par les Réseaux de centres d'excellence était de 3,5 %.

Bien que ces programmes soient tous dotés d'exigences administratives particulières (par exemple, le programme des Réseaux de centres d'excellence procède à de nombreux examens par les pairs) et de budgets différents, la comparaison donne à penser que l'exécution du programme d'APU se fait de manière rentable.

6. Conclusions et recommandations

Cette section contient un résumé des conclusions particulières relativement à chacun des programmes de Subventions institutionnelles et d'APU, ainsi que les conclusions globales dérivant de l'évaluation conjointe. Nous présentons également les options et recommandations à tirer de ces conclusions.

6.1 Conclusions

6.1.1 Conclusions relatives au programme de Subventions institutionnelles

Le programme de Subventions institutionnelles est conçu pour répondre au besoin de financer les activités de recherche à petite échelle menées par des chercheurs en sciences humaines. Chercheurs et agents de recherche sont d'accord pour dire que le CRSH doit continuer à financer ces activités. Les chercheurs ont particulièrement souligné le fait que le CRSH devait fournir une aide financière pour développer et renforcer les capacités de recherche et de soutenir la recherche concertée ainsi que l'établissement de partenariats. Les universités considèrent généralement que l'appui financier octroyé par le programme de Subventions institutionnelles est essentiel à leur financement de leurs activités de recherche, même si pour certaines petites universités, le montant de ces subventions est trop faible pour répondre aux besoins importants.

Le programme de Subventions institutionnelles est le seul programme du CRSH qui fournit un appui financier aux universités de toute envergure pour les activités de recherche à petite échelle, comme les voyages pour se rendre aux conférences. Cependant, dans la mesure où le programme de Subventions institutionnelles est destiné à soutenir le développement de nouveaux projets de recherche, les objectifs du programme se confondent avec ceux du programme des Initiatives de développement de la recherche et du Programme de développement de la recherche du CRSH (d'après son AP remaniée).

Comme tous les autres programmes de financement de la recherche du CRSH, le programme de Subventions institutionnelles s'harmonise avec les objectifs du gouvernement du Canada. Le programme de Subventions institutionnelles ne concorde que passablement bien avec l'objectif du CRSH concernant la recherche (« de nouvelles connaissances fondées sur l'excellence de la recherche en sciences humaines »), car en général, le programme ne finance pas l'excellence de la recherche. Toutefois, il s'harmonise avec les trois éléments de la vision du CRSH : qualité, connexion et impact. En raison de ses grands objectifs et du large éventail d'activités admissibles en vertu du programme de Subventions institutionnelles, ce dernier semble être situé à l'intersection de deux des programmes-cadres prévus (Savoir et Connexion) dans l'AP remaniée du CRSH.

Le CRSH déjà exprimé son inquiétude qu'en confiant aux universités la responsabilité d'attribuer les subventions aux chercheurs, on risque d'avoir compromis la transparence du programme. Les universités examinées dans l'évaluation semblent avoir mis en œuvre divers processus qui sont systématiques et qui comportent l'examen des demandes par les pairs. Cependant, dans certains cas, elles ont financé des activités qui ne sont pas admissibles selon les modalités du programme. L'insuffisance des informations demandées par le CRSH et la nature

contradictoire des renseignements fournis par les établissements dans le cadre de la reddition de comptes relativement aux subventions rendent difficile de contrôler les processus institutionnels et les résultats du financement. Par conséquent, il n'existe pas de données factuelles suffisantes pour savoir dans quelle mesure les universités répondent toujours aux exigences du CRSH par rapport à leurs subventions institutionnelles.

La gestion des programmes est entravée par le manque de surveillance et de suivi par le personnel des programmes du CRSH. L'évaluation a également souligné que les problèmes de longue date concernant la faible visibilité du programme n'ont pas été résolus. De nombreux chercheurs ne semblent pas être au courant du programme, même ceux dont les recherches ont été financées par le programme de Subventions institutionnelles.

La formule utilisée par le programme de Subventions institutionnelles pour déterminer la valeur de ses octrois aux établissements favorise une poignée de grandes universités dont les programmes de recherche sont bien établis. On peut donc supposer que le programme vise à récompenser les activités de recherche passées et l'excellence de la recherche. Cela est toutefois contraire à l'objectif apparent du programme, qui est de développer les capacités de recherche.

Malgré les problèmes soulevés par rapport à l'exécution du programme, il convient de noter que les titulaires ont exprimé un haut degré de satisfaction à l'égard de leurs subventions.

En effet, les subventions institutionnelles ont été investies dans un éventail assez large d'activités, y compris les voyages à des conférences, de petits projets de recherche, les salaires des étudiants et d'autres activités. Dans les universités de taille moyenne, ces activités ont consisté surtout à aider les nouveaux chercheurs en début de carrière. Les petites universités ont concentré leurs activités sur le renforcement de la diffusion et de la collaboration à l'échelle nationale et internationale, tandis que les grandes universités se préoccupaient d'aider les chercheurs à réorienter et renforcer leur carrière.

Les établissements ont salué la souplesse du programme, qui leur a permis d'adapter la subvention en fonction des besoins. Le programme est perçu par les chercheurs et les agents de recherche comme ayant accru la compétitivité dans les concours nationaux, mais les éléments de preuve empiriques ne suffisent pas à corroborer cette impression. La petite échelle des activités de recherche financées a limité la mesure dans laquelle le programme a probablement atteint son résultat attendu d'augmentation des capacités de recherche.

Par rapport à d'autres programmes de subventions du CRSH, le programme de Subventions institutionnelles a démontré un degré élevé de rentabilité. Le CRSH administre 43 demandes et 42 subventions par tranche de 10 000 \$ en frais administratifs. L'exécution conjointe du programme avec les universités financées a réduit les coûts administratifs du CRSH.

6.1.2 Conclusions relatives au programme d'APU

Les chercheurs, agents de recherche et autres intervenants perçoivent fortement un besoin constant de financement de la recherche spécifiquement ciblée sur les petites universités. Une bonne partie de ce besoin a été perçu comme étant lié à la question de l'équité : l'APU a été

perçu comme ayant contribué à atténuer les obstacles aux activités de recherche qui ont été plus fréquemment rencontrés par les chercheurs des petits établissements, tels que les charges d'enseignement et l'isolement géographique, entre autres. En outre, le programme d'APU fournit un soutien financier aux petites universités qui reçoivent relativement peu de financement de la recherche institutionnelle par le programme de Subventions institutionnelles. Il n'y avait pas d'autres programmes qui semblaient faire double emploi avec l'appui fourni par le programme d'APU.

L'objectif du programme d'APU n'est que modérément conforme au résultat stratégique du CRSH pour la recherche, « de nouvelles connaissances fondées sur l'excellence de la recherche en sciences humaines ». Grâce au développement et au renforcement des capacités de recherche ciblée, le programme d'APU arrive à générer de nouvelles connaissances dans les sciences humaines, même si le programme est davantage lié au renforcement des capacités institutionnelles qu'à l'excellence de la recherche. Par ailleurs, il ne concorde pas directement avec les priorités opérationnelles identifiées du CRSH, qui visent notamment à « garantir l'excellence mondiale de la recherche financée par le CRSH et à favoriser la création de connaissances dans des domaines prioritaires au moyen de la recherche et de la formation », car elle est axée sur le renforcement des capacités et ne donne pas la priorité à certains sujets de recherche en particulier.

L'objectif du programme d'APU (« permettre aux petites universités de développer et de renforcer des capacités de recherche ciblée ») est large, et il manque de clarté et de précision (qu'est-ce qu'on entend par capacité de recherche ciblée, et comment les établissements y parviennent-ils?). En conséquence, les résultats attendus du programme sont aussi vastes et mal définis.

Aucun problème spécifique n'a été identifié par le CRSH ou par les agents de recherche par rapport aux processus du CRSH pour attribuer des fonds de l'APU aux institutions. Cependant, les titulaires du programme d'APU ont manifesté un degré assez important d'insatisfaction relativement aux critères et processus d'attribution du CRSH.

Le programme d'APU est souvent combiné à d'autres sources de financement institutionnel, ou il est attribué à des chercheurs sous les désignations des subventions institutionnelles utilisées par les établissements. Par conséquent, même les titulaires ne semblent pas se rendre compte que le CRSH est la source des fonds.

La reddition de comptes, le suivi et la gestion générale du programme semblent avoir été limités. Le manque de cohérence dans les informations fournies par les universités, le manque d'informations pertinentes demandées dans les rapports d'activité, la variabilité des niveaux de conformité par rapport aux exigences de reddition de compte des établissements, tout cela rend difficile la collecte de renseignements sur les activités financées ou la réalisation des résultats escomptés.

Comme pour le programme de Subventions institutionnelles, la grande majorité des titulaires du programme d'APU interrogés ont indiqué qu'ils étaient satisfaits ou très satisfaits de la subvention reçue.

Selon les informations disponibles, l'APU a été utilisée pour soutenir la diffusion nationale et internationale de la recherche, des colloques, des symposiums et d'autres activités. De nombreux exemples ont été fournis qui montrent que le programme d'APU a été utilisé pour créer et soutenir des centres de recherche, un des principaux avantages identifiés qui dérivent du programme.

Le CRSH a administré 34 demandes de subventions d'APU et accordé 22 d'entre elles par tranche de 10 000 \$ en frais administratifs. Une comparaison avec les coûts administratifs d'autres programmes de subventions du CRSH suggère que le programme d'APU a été exécuté d'une manière rentable.

6.1.3 Conclusions globales de l'évaluation conjointe

La réalisation de l'évaluation des deux programmes par le biais d'une approche sectorielle a mis en évidence de nombreux points communs entre les subventions institutionnelles, un programme basé sur une formule, et l'APU, un programme fondé sur des concours. Cet exercice permet également de constater la nécessité d'examiner les deux programmes en parallèle avant de prendre des décisions sur leur avenir.

Dans l'ensemble, d'après les sondages et les entrevues, les résultats suggèrent que les chercheurs, agents de recherche et autres intervenants sont convaincus du besoin de maintenir le financement du CRSH pour soutenir la diffusion et la collaboration, ainsi que la réalisation de projets de recherche à petite échelle. Toutefois, on ne sait pas vraiment si le CRSH aurait un rôle à jouer dans le développement de la capacité de recherche au niveau institutionnel.

Le manque d'objectifs clairs et précis pour le programme de Subventions institutionnelles et pour le programme d'APU signifie que ces derniers, bien que complémentaires, ne sont pas clairement définis ou différenciés. Le programme d'APU semble parfois être perçu comme une contribution pour s'attaquer aux inégalités dans la formule de financement du programme de Subventions institutionnelles pour les petites universités. Toutefois, cela ne peut fonctionner, puisque ce ne sont pas toutes les petites universités qui reçoivent des fonds du programme d'APU, qui est également conçu pour renforcer les capacités de recherche dans des domaines ciblés, excluant par là certains chercheurs. Alors que les deux programmes sont de tailles très différentes, il existe un certain degré de chevauchement par rapport aux objectifs du programme IDR, phénomène qu'on pourrait éliminer si les programmes de financement du CRSH visant à soutenir le développement de la recherche étaient mieux différenciés.

Le programme de Subventions institutionnelles et l'APU manifestent tous deux des lacunes similaires dans leur exécution. Ils n'ont ni l'un ni l'autre un mécanisme convivial de reddition de comptes par les établissements financés; leurs modèles de rapports sont mal conçus et omettent de demander des informations appropriées sur l'affectation et les résultats des subventions. Dans l'un et l'autre cas, la surveillance et le suivi du CRSH ont été limités, même si le processus d'examen par les pairs intégré au programme d'APU a permis au CRSH d'exercer un contrôle plus étroit sur ce programme. Les deux programmes sont relativement rentables, mais c'est peut-

être autant le résultat du faible niveau de surveillance et d'intérêt manifesté par le CRSH que de caractéristiques particulières de conception ou d'exécution.

Malgré ces problèmes, les programmes ont définitivement présenté des avantages, et tant les universités que les chercheurs se sont dits très satisfaits à leur égard. Le large éventail d'activités financées par ces programmes témoigne de l'ampleur de leurs objectifs et de la façon dont leur souplesse permet aux universités de répondre à leurs propres priorités et besoins. Toutefois, en dotant les programmes de financement institutionnel du CRSH d'orientations et d'objectifs plus précis, on a des chances d'obtenir des résultats plus ciblés à l'avenir.

6.2 Options et recommandations

Recommandation n° 1 : L'évaluation recommande en premier lieu que le CRSH élabore un énoncé clair et une politique précise à l'égard de son rôle dans le renforcement des capacités institutionnelles, avant toute modification significative aux programmes de Subventions institutionnelles et d'APU.

Trois options de base se présentent pour le CRSH en ce qui concerne l'avenir des deux programmes de recherche institutionnelle. Exposées ci-après, ces options ont été élaborées en fonction des conclusions de l'évaluation, et après une discussion avec les gestionnaires de programme et le personnel du CRSH.

Pour choisir la meilleure, le CRSH doit d'abord clarifier ses objectifs et priorités en matière de soutien à la recherche. Puisqu'il est nécessaire d'avoir une orientation stratégique plus claire, le rapport ne recommande pas une option particulière mais indique des recommandations et des conséquences possibles fondées sur les conclusions et discussions inspirées par l'évaluation.

Option n° 1 : Conserver les deux programmes existants, mais en les modifiant

L'évaluation a permis de cerner des impacts positifs des deux programmes. Le CRSH pourrait donc décider de les conserver tous les deux dans le cadre de ses programmes de soutien à la recherche.

Toutefois, l'évaluation a dégagé quelques aspects importants de leur conception et de leur exécution qu'il faudrait changer même si l'on décide de les conserver. En conséquence, nous avançons les recommandations suivantes si le CRSH choisit l'option n° 1. Le CRSH aurait trois ans pour concevoir et mettre en œuvre cette option, car il l'a déjà annoncé le concours du programme de Subventions institutionnelles pour la prochaine période de trois ans (la période de subventions de 2011 à 2013) en n'ayant effectué que quelques petits rajustements à la conception et à l'exécution des programmes.

- **Recommandation 1.1 :** Le CRSH devrait revoir les objectifs et résultats attendus des deux programmes. Ces objectifs doivent être clairs, précis et ciblés, et ils devraient être réalisables compte tenu des budgets limités des deux programmes et, dans le cas du programme de Subventions institutionnelles, de la petite envergure des subventions aux chercheurs individuels.

- Pour ce dernier, les nouveaux objectifs devraient permettre de le distinguer clairement des autres programmes existants ou prévus au CRSH (y compris le Programme des subventions de développement de la recherche).
 - Pour ce même programme encore, les objectifs devraient aider à le situer clairement au sein de la nouvelle AP du CRSH.
 - Un nouveau modèle logique devrait faire suite à l'élaboration des nouveaux objectifs.
- Recommandation 1.2 : Veiller à ce que la conception des programmes découle logiquement des objectifs révisés. Exemples :
 - Veiller à ce que la formule de financement du programme de Subventions institutionnelles concorde avec les objectifs du programme.
 - Pour ce même programme, créer une formule qui permet de répartir l'argent de façon plus équitable entre les petites et grandes universités. Cette amélioration serait également possible si l'on impose, par exemple, un montant de subvention institutionnelle minimum ou un montant de subvention maximum.
 - Recommandation 1.3 : Revoir les modèles de rapports afin de pouvoir recueillir, auprès des établissements, des informations cohérentes et précises concernant les objectifs ou résultats attendus du programme et les modalités d'affectation des fonds. Réviser les mécanismes de reddition de comptes et de surveillance pour les rendre plus accessibles et conviviaux. On pourrait, par exemple, mettre en œuvre un système de déclaration en ligne pour les établissements, comme celui qui est utilisé pour le Programme de subventions ordinaires de recherche.
 - Recommandation 1.4 : Pour le programme de Subventions institutionnelles, s'assurer que le CRSH est un partenaire actif dans la gestion du financement avec les universités. Pour ce, on pourrait faire un suivi cohérent et régulier des pratiques institutionnelles et entreprendre un suivi immédiat et approprié lorsque ces pratiques ou l'affectation des subventions ne sont pas compatibles avec les modalités ou attentes des programmes.
 - Recommandation 1.5 : Examiner comment le CRSH pourrait accroître la visibilité des deux programmes parmi les chercheurs et autres parties prenantes.

Si le CRSH choisit l'option n° 1, cela produirait notamment les retombées positives suivantes :

- En remédiant aux lacunes de conception et d'exécution des deux programmes, on permet de les renforcer. Plus important encore, on pourrait s'occuper des problèmes qui existent depuis longtemps par rapport aux faiblesses de la reddition de comptes, de la surveillance et de la gestion du programme, ce qui aurait pour effet de renforcer la responsabilisation.
- La continuation des deux programmes, tout en s'attaquant à leurs faiblesses, faciliterait la réalisation de leurs objectifs actuels.
- Même si la modification de la conception se traduit par des changements des montants de subventions institutionnelles par rapport aux autres options, elle risque de susciter moins de réactions négatives de la part des établissements, qui sont souvent tributaires de ces fonds pour maintenir leurs programmes de recherche.

Les conséquences négatives peuvent inclure les suivantes :

- La modification nécessaire de la conception et de l'exécution des programmes et l'augmentation future des activités de surveillance et de gestion mobiliseront d'importantes ressources supplémentaires du CRSH. Les ressources administratives et de gestion requises risquent d'être disproportionnées par rapport au budget réel des subventions, et les programmes risquent fort de devenir inefficaces à cause de cela.
- Certains établissements pourraient constater une diminution de leurs subventions institutionnelles, avec les réactions négatives qui pourraient s'ensuivre.
- Le maintien de deux programmes institutionnels de relativement petite taille n'est pas conforme au réaménagement actuel de l'AP du CRSH, ni à l'initiative visant à rationaliser et à simplifier son éventail de programmes.
- Les universités demeureront responsables de la répartition des subventions institutionnelles aux chercheurs individuels, ce qui continue de présenter un risque en termes de reddition de comptes pour ces fonds.

Option n° 2 : Créer un nouveau programme

La deuxième option serait pour le CRSH de mettre fin aux deux programmes et d'en créer un nouveau qui suffirait à lui seul à remplir tous ses objectifs relativement au financement institutionnel.

Même si cela entraîne un changement radical dans la programmation, le CRSH aurait, comme avec l'option précédente, au moins trois ans pour concevoir et mettre en œuvre cette option, ce qui devrait être un délai suffisant.

Cette option serait assortie des recommandations suivantes :

- Recommandation 2.1 : Dans le cadre de la conception d'un nouveau programme, le CRSH devrait entreprendre un processus global, inclusif et formel de consultation avec les administrateurs des établissements et avec les chercheurs, ainsi qu'au sein de sa propre direction, afin de cerner les besoins du programme, ses priorités et ses caractéristiques de conception et d'exécution. De telles consultations aideraient à répondre à des questions telles que les suivantes :
 - Quels types d'activités de recherche dans les établissements bénéficieraient le plus du financement institutionnel du CRSH?
 - La concentration de la recherche dans des secteurs spécifiques (notamment en s'adressant à des centres de recherche) est-elle le moyen le plus efficace de favoriser la capacité de recherche dans les universités de petite taille?
- Recommandation 2.2 : Le CRSH devrait veiller à ce que la conception de l'éventuel programme de financement institutionnel fasse soigneusement l'équilibre entre les besoins d'établissements de taille différente. Par exemple, une conception fondée sur une formule ne devrait pas avoir pour effet que les petits établissements reçoivent des subventions trop modiques pour permettre une activité de recherche significative.

- **Recommandation 2.3 :** Le CRSH devrait lancer une nouvelle stratégie de communication qui coïnciderait avec un éventuel nouveau programme afin d'accroître la visibilité du financement qu'il accorde à la recherche institutionnelle.

Certaines retombées positives de l'option n° 2 seraient notamment les suivantes :

- Le programme d'APU est parfois perçu comme un supplément au programme de Subventions institutionnelles, puisqu'il peut aider à surmonter certaines limitations de celui-ci et à répondre efficacement aux besoins des petites universités. L'élaboration d'un nouveau programme institutionnel unique devrait permettre au CRSH de combler ces lacunes de manière plus efficace.
- Cette option permettrait au CRSH de repartir de zéro et d'élaborer un nouveau programme fondé sur des objectifs clairement définis et des principes réalisables compte tenu de la durée et du montant de la subvention.
- Une réduction du nombre de programmes aiderait à rationaliser et à simplifier la prestation des programmes du CRSH. Cela permettrait d'améliorer la cohérence du programme de recherche du CRSH, conformément aux intentions du remaniement actuel de son AP.
- L'existence d'un seul programme permettrait de réduire le travail administratif requis de la part du CRSH (pour le suivi et l'administration) et de la part des petites universités qui reçoivent les deux subventions à la fois (pour les demandes, les rapports).
- Le lancement d'un nouveau programme pourrait fournir au CRSH une bonne occasion de s'attaquer au faible niveau de visibilité, parmi les chercheurs, du financement institutionnel qu'il accorde.

Les incidences négatives potentielles comprennent les suivantes :

- Certaines universités pourraient assister à une diminution de la valeur du financement institutionnel octroyé par le CRSH ou pourraient même ne plus être du tout admissibles. Certaines universités risquent de ne plus être autant capables de mener leurs activités de recherche habituelles. Cela serait susceptible de produire une réaction négative de la part de ces établissements, qui dépendent souvent de ces fonds pour poursuivre leurs programmes de recherche.
- Il faudrait alors que le CRSH consacre beaucoup plus de ressources à la conception et à la mise en œuvre d'un nouveau programme (mais peut-être pas plus qu'il ne le faudrait pour les remaniements proposés à l'option n° 1).

Option n° 3 : Éliminer un programme ou les deux

La troisième option consisterait soit à éliminer entièrement le financement institutionnel par le CRSH, soit à supprimer l'un des programmes. C'est évidemment l'option la plus radicale, mais elle n'est pas sans précédent : Le CRSNG a annulé son programme de financement institutionnel au moment de la création du FGR en 1992. Comme il a été mentionné, le CRSH doit examiner ses priorités générales et préciser son rôle futur dans le financement institutionnel.

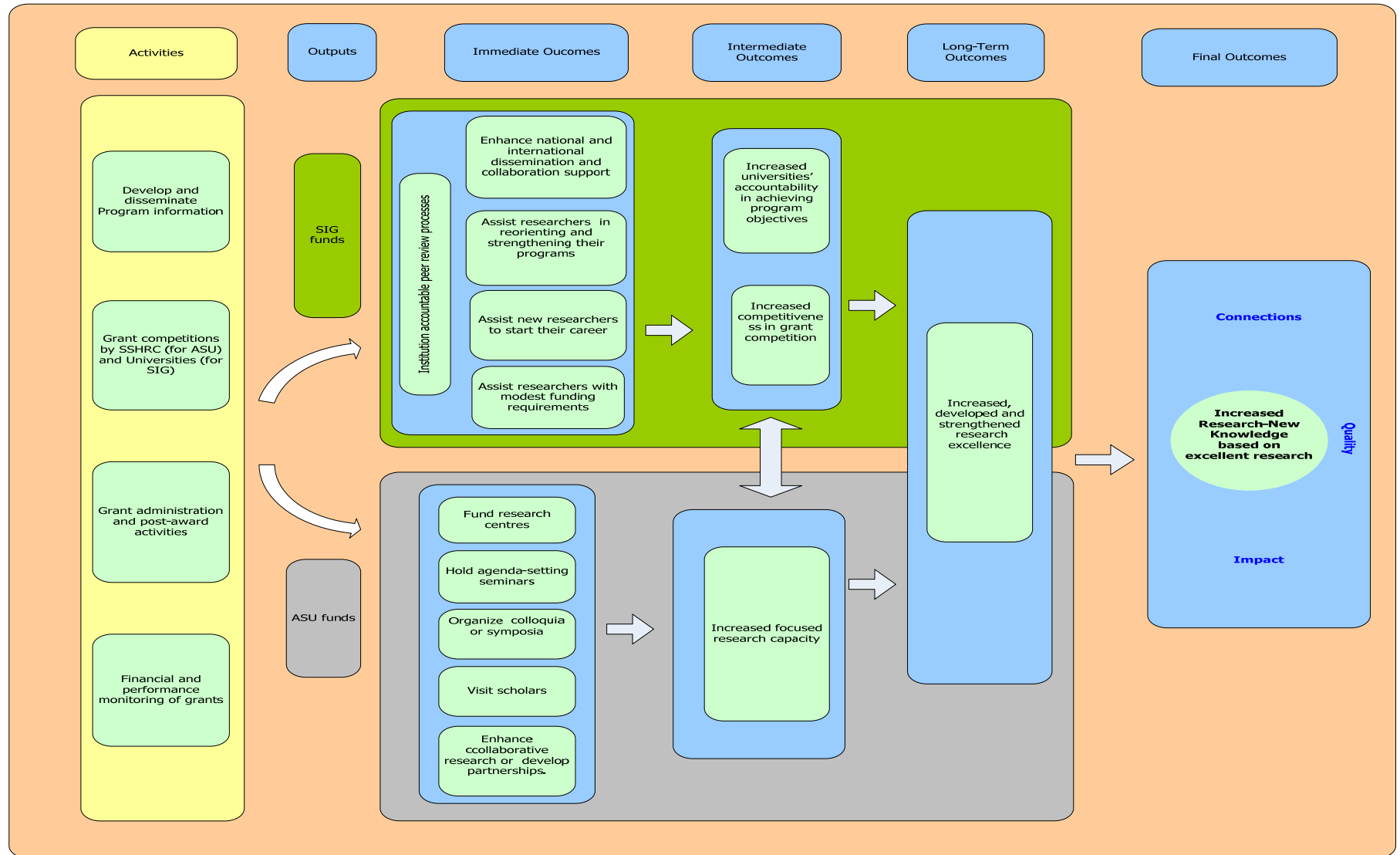
Les résultats de l'évaluation montrent que les deux programmes ont été bénéfiques pour les établissements, et que l'élimination du financement institutionnel aurait un certain impact sur le nombre d'activités liées à la recherche dans les universités.

Certaines mesures peuvent être envisagées afin de combler le vide laissé par l'élimination d'un programme ou des deux : par exemple, en cas de suppression de l'APU, des critères spéciaux pour les petites universités dans les autres programmes de financement du CRSH, ou l'expansion des possibilités de financement pour le développement de la recherche et l'établissement de partenariats, etc. L'élimination des programmes nécessiterait un examen plus approfondi de l'impact d'un tel changement. Le CRSH devrait se demander s'il existe d'autres moyens de fournir un soutien similaire aux chercheurs.

Si le CRSH supprime le programme de Subventions institutionnelles et conserve le programme d'APU, ce serait un signal montrant qu'il perçoit un besoin plus fort de soutenir les petites universités. En revanche, l'élimination du programme d'APU en faveur du programme de Subventions institutionnelles signifierait que le CRSH est d'avis qu'il est plus urgent de soutenir les universités de moyenne et de grande envergure. Les résultats de cette évaluation ne contiennent que des preuves limitées militant en faveur de l'une ou l'autre de ces orientations.

Annexe A : Modèle logique – Programme de Subventions institutionnelles et programme d'APU

Graphic 1 SIG & ASU Logic Model



Activities	Activités
Develop and disseminate program information	Développer et diffuser l'information sur le programme
Grant competitions by SSHRC (for ASU) and universities (for SIG)	Concours de subventions par le CRSH (pour l'APU) et par les universités (pour le programme de Subventions institutionnelles)
Grant administration and post award activities	Administration des subventions et activités subséquentes à l'octroi
Financial and performance monitoring of grants	Contrôle financier et suivi du rendement des titulaires de subventions
Outputs	Résultats
SIG funds	Subventions institutionnelles
ASU funds	Subventions d'APU
Immediate outcomes	Objectifs à court terme
Institution accountable peer review processes	Processus d'examen des pairs redevable à l'établissement
Enhance national and international dissemination and collaboration support	Renforcer la diffusion nationale et internationale et le soutien à la collaboration
Assist researchers in reorienting and strengthening their career	Aider les chercheurs à réorienter et à renforcer leurs programmes
Assist new researchers to start their career	Aider les nouveaux chercheurs à démarrer leur carrière
Assist researchers with modest funding requirements	Aider les chercheurs à répondre à leurs besoins en financement modiques
Fund research centres	Financer les centres de recherche
Hold agenda-setting seminars	Organiser des colloques de planification
Organize colloquia or symposia	Organiser des colloques ou des symposiums
Visit scholars	Chercheurs invités
Enhance collaborate research or develop partnerships	Promouvoir la recherche concertée ou établir des partenariats
Intermediate outcomes	Objectifs à moyen terme
Increased universities accountability in achieve program objectives	Rendre les universités davantage responsables de l'atteinte des objectifs du programme
Increased competitiveness in grant competition	Accroître la compétitivité lors des concours de subventions
Increased focused research capacity	Accroître la capacité de recherche ciblée
Long-term outcomes	Objectifs à long terme
Increased, developed and strengthened research excellence	Accroître et renforcer l'excellence dans la recherche
Final outcomes	Objectifs définitifs
Connections	Connexions
Quality	Qualité
Impact	Impact
Increased research – New knowledge based on excellent research	Renforcement de la recherche – Nouveau savoir fondé sur l'excellence dans la recherche

Annexe B : Grille d'évaluation

Enjeux et questions	Indicateurs	Source des données								
		Examen des documents et des fichiers	Entrevues avec des informateurs clés	Entrevues avec des agents de recherche	Enquête auprès des chercheurs	Examen des rapports d'évaluation	Examen des rapports d'activité	Analyse des études de cas	Analyse coût-efficacité	
1. Pertinence										
Enjeu 1 : Nécessité de maintenir les programmes										
<i>Question 1 - Politique</i>										
Pourquoi soutenir le programme de Subventions institutionnelles et le programme d'APU, compte tenu du niveau actuel des besoins des établissements?										
	1.1 Évolution du nombre et du montant des subventions institutionnelles	X				X	X	X		
	1.2 Évolution du nombre et du montant des subventions d'APU	X				X	X	X		
	1.3 Preuve de l'importance et de la justification perçues par les informateurs clés		X					X		
	1.4 Preuve de l'importance et de la justification perçues par les agents de recherche			X				X		
	1.5 Preuve de l'importance et de la justification perçues par les chercheurs (subventions institutionnelles)				X			X		
	1.6 Spécificité par rapport à d'autres sources de fonds (FGR, autres programmes du CRSH comme IDR, financement provincial, etc.)	X	X	X	X			X		
Enjeu 2 : Concordance avec les priorités et politiques du gouvernement fédéral et du CRSH										

Question 2 - Politique Les objectifs du programme de Subventions institutionnelles et du programme d'APU sont-ils conformes au cadre pangouvernemental fédéral ⁴² ainsi qu'au plan stratégique et à l'AAP du CRSH?	2.1 Preuve de la concordance des programmes avec le cadre pangouvernemental fédéral ainsi qu'avec le plan stratégique et l'AAP du CRSH	X	X					X	
2. Exécution									
Enjeu 3 : Processus d'examen par les pairs dans les établissements									
Question 3 - Processus de reddition de comptes Dans quelle mesure le processus d'examen par les pairs du CRSH et des universités participantes répond-il aux exigences de redditions de comptes?	3.1 Opinion des informateurs clés		X					X	
	3.2 Opinion des agents de recherche			X				X	
Question 4 - Accessibilité du programme de Subventions institutionnelles Dans quelle mesure les processus de concours interne des universités ont-ils permis aux chercheurs visés à avoir accès aux subventions institutionnelles?	4.1 Opinion des agents de recherche			X				X	
	4.2 Opinion des chercheurs			X				X	
	4.3 Évolution du nombre et de la nature des chercheurs ayant besoin d'activités de recherche modestes	X			X		X	X	
Question 5 - Reddition de comptes et suivi À quel point les activités de reddition de comptes et de suivi du programme de Subventions institutionnelles et du programme d'APU sont-elles pertinentes et efficaces?									
	5.1 Pertinence	X	X	X			X	X	X
	5.2 Cohérence	X	X	X			X	X	X
	5.3 Rapidité	X	X	X			X	X	X
	5.4 Exhaustivité	X	X	X			X	X	X
	5.6 Efficacité	X	X	X			X	X	X
	5.7 Conformité aux exigences de reddition de comptes	X	X	X			X	X	
3. Rendement									
Enjeu 4 : Efficacité des programmes									
Question 6 – Bien-fondé des objectifs des programmes Dans quelle mesure les objectifs du programme de Subventions institutionnelles et du programme d'APU sont-ils spécifiques, mesurables, réalisables, réalistes et limités dans le temps (SMART)?	6.1 Opinion des informateurs clés sur la clarté et la facilité d'évaluation des objectifs		X					X	

⁴² SCT *Cadre pangouvernemental*, 2005

	6.2 Preuve des objectifs SMART des programmes	X	X	X				X	
Question 7 - Investissement dans le développement de la capacité de recherche									
7.1 Dans quelle mesure les subventions institutionnelles ont-elles été investies dans les activités prévues?	7.1.1 Opinion des agents de recherche			X				X	
	7.1.2 Opinion des chercheurs				X				
	7.1.3 Nombre et type des activités de recherche prévues dans le cadre du programme de Subventions institutionnelles	X				X	X	X	
	7.1.4 Cohérence entre les activités soutenues par les subventions institutionnelles et les objectifs du programme	X	X	X			X	X	
	7.1.5 Montant et évolution des subventions investies dans les activités de recherche soutenues par le programme de Subventions institutionnelles	X				X	X	X	
7.2 Dans quelle mesure les subventions d'APU ont-elles été investies dans les activités prévues?	7.2.1 Opinion des agents de recherche			X				X	
	7.2.2 Opinion des chercheurs				X				
	7.2.3 Nombre et type des activités de recherche prévues dans le cadre du programme d'APU	X				X	X	X	
	7.2.4 Cohérence entre les activités soutenues par l'APU et les objectifs du programme	X	X	X			X	X	
	7.2.5 Montant et évolution des subventions investies dans les activités de recherche soutenues par le programme d'APU	X				X	X	X	
7.3 Dans quelle mesure les chercheurs visés ont-ils accru leur compétitivité dans les concours de subventions du CRSH?	7.3.1 Opinion des agents de recherche			X				X	
	7.3.2 Opinion des chercheurs				X			X	
	7.3.3 Nombre et tendance de succès dans la liste A4 et dans d'autres concours du CRSH (SOR, IDR, etc.)	X			X		X	X	
	7.3.4 Nombre et tendance des concours de subventions (demandes et octrois) des chercheurs visés par le programme de Subventions institutionnelles	X				X	X	X	
	7.3.5 Preuve de l'amélioration des capacités	X		X	X			X	
7.4 Dans quelle mesure les universités participantes au programme	7.4.1 Opinion des informateurs clés		X					X	

de Subventions institutionnelles et au programme d'APU ont-elles accru leur capacité de recherche ciblée?									
	7.4.2 Opinion des agents de recherche			X				X	
	7.4.3 Opinion des chercheurs				X				
	7.4.4 Nombre et type des activités de recherche ciblée (projets)	X				X	X	X	
	7.4.5 Preuve de l'amélioration des capacités	X	X	X				X	
Enjeu 5 : Coût-efficacité									
Question 8									
Le programme de Subventions institutionnelles et le programme d'APU ont-ils été exécutés d'une manière rentable?	8.1 Coûts administratifs par demande de subvention	X						X	X
	8.2 Coûts administratifs par subvention octroyée	X						X	X
	8.3 Évolution en % du nombre de demandes/coûts administratifs	X						X	X

Annexe C : Liste des documents examinés

Année	Titre / Contenu	Auteur	Format
1984	Report of the SSHRC General Research Grants Program Evaluation Project.	Bruce A. McFarlane	Archives de la DROE
1989	Report to SSHRC on the Evaluation Study of the Aid to Small University Program	CRSH	Archives de la DROE
1989	Comité d'examen des subventions de recherche. Rapport final.	CRSH	Archives de la DROE
1995	CRSH. Evaluation of the General Research Grants Program. Rapport final.	CRSH	Archives de la DROE
2000	The Analysis of the Use of SIG 1995-1997	Elaine Gauthier	Archives de la DROE
2002 - 08	Rapports d'activité du programme d'APU	CRSH	Base de données AMIS
2002 - 08	Rapports d'activité du programme de Subventions institutionnelles	CRSH	Base de données AMIS
2005	Cadre pangouvernemental http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/krc/framework-05_f.asp	SCT	Site Web
2006	Rapport sur le programme de Subventions institutionnelles	Division SRD	Copie papier
2006	AAP du CRSH 2009-2010 http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2007-2008/sshrc-crshe/sshrc-crshe01-fra.asp	CRSH	Site Web
2006	Plan stratégique du CRSH : Définir nos orientations http://www.sshrc-crshe.gc.ca/about-au_sujet/publications/FramingOurDirection_2010-12_final_f.pdf	CRSH	Site Web
2007	Réaliser le potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada http://www.ic.gc.ca/eic/site/ic1.nsf/fra/h_00231.html	Gouvernement du Canada	Site Web
2008	Rapport de la discussion de politique du CRSH pour le comité 2008 de l'APU	CRSH	Archives de la DROE
2009	Rapport sur les plans et les priorités http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2009-2010/index-fra.asp?acr=1429	SCT	Site Web
2009	Report on SSHRC's Institutional Grants (SIG) and Aid to Small Universities Grants (ASU)	Division SRD	Copie papier
2009	Division des subventions de recherche et de diffusion du CRSH. Note de service du 31 octobre 2009, « SSHRC's Institutional Grants (SIG) and Aid to Small Universities Grants (ASU) ».	CRSH	
2009	CRSH : L'année en chiffres, 2008-09	CRSH	Copie papier
2009-10	CRSH. Définir nos orientations.	CRSH	Site Web
2010	Description du Programme d'APU http://www.sshrc-crshe.gc.ca/site/apply-demande/program_descriptions-descriptions_de_programmes/aid_small_universities-aide_petites_universites-fra.aspx	CRSH	Site Web
2010	Briefing on SSHRC's Renewed Program Architecture	CRSH	Archives de la DROE
2010	Description du Programme de Subventions institutionnelles http://www.sshrc-crshe.gc.ca/site/apply-demande/program_descriptions-descriptions_de_programmes/institutional_grants-subventions_institutionnelles-fra.aspx	CRSH	Site Web

